SFS/R1278 (Bi)

FAO
Fisheries and
Aquaculture Report

ISSN

Food and Agriculture Organization
of the United Nations

Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture

SOUTHWEST INDIAN OCEAN FISHERIES COMMISSION

COMMISSION DES PÊCHES POUR LE SUD-OUEST DE L'OCÉAN INDIEN

Report of the

TENTH SESSION OF THE SOUTHWEST INDIAN OCEAN FISHERIES COMMISSION

Maldives, 1-3 October 2019

Rapport du

DIXIÈME SESSION DE LA COMMISSION DES PÊCHES POUR LE SUD-OUEST DE L'OCÉAN INDIEN

Maldives, 1-3 octobre 2019

FAO Fisheries and Aquaculture Report No. 1278
FAO, Rapport sur les pêches et l'aquaculture n°1278 SFS/R1278 (Bi)

SOUTHWEST INDIAN OCEAN FISHERIES COMMISSION

COMMISSION DES PÊCHES POUR LE SUD-OUEST DE L'OCÉAN INDIEN

Report of the

TENTH SESSION OF THE SOUTHWEST INDIAN OCEAN FISHERIES COMMISSION
Maldives, 1-3 October 2019

Rapport de la

DIXIÈME SESSION DE LA COMMISSION DES PÊCHES POUR LE SUD-OUEST DE L'OCÉAN INDIEN
Maldives, 1-3 octobre 2019

FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS
Subregional Office for Southern Africa

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
Bureau sous-régional pour l'Afrique australe
Maputo, 2019

Required citation/Citation requise:
FAO. 2019. *Report of the Tenth Session of the Southwest Indian Ocean Fisheries Commission, Maldives, 1-3 October 2019 / Rapport de la dixième Session de la Commission des pêches pour le sud-ouest de l'océan Indien Maldives, 1-3 octobre 2019*. FAO Fisheries and Aquaculture Report/ FAO, Rapport sur les pêches et l'aquaculture no./nº 1278. Maputo, Mozambique. 82 pp. Licence: CC BY-NC-SA 3.0 IGO.

The designations employed and the presentation of material in this information product do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO) concerning the legal or development status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries. The mention of specific companies or products of manufacturers, whether or not these have been patented, does not imply that these have been endorsed or recommended by FAO in preference to others of a similar nature that are not mentioned.

The views expressed in this information product are those of the author(s) and do not necessarily reflect the views or policies of FAO.

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Le fait qu'une société ou qu'un produit manufacturé, breveté ou non, soit mentionné ne signifie pas que la FAO approuve ou recommande ladite société ou ledit produit de préférence à d'autres sociétés ou produits analogues qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO.

ISBN
© FAO, 2019



Some rights reserved. This work is made available under the Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 3.0 IGO licence (CC BY-NC-SA 3.0 IGO; https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo/legalcode).

Certains droits réservés. Ce travail est mis à la disposition du public selon les termes de la Licence Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 3.0 Organisations Internationales (CC BY-NC-SA 3.0 IGO; https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo/deed.fr)

Under the terms of this licence, this work may be copied, redistributed and adapted for non-commercial purposes, provided that the work is appropriately cited. In any use of this work, there should be no suggestion that FAO endorses any specific organization, products or services. The use of the FAO logo is not permitted. If the work is adapted, then it must be licensed under the same or equivalent Creative Commons license. If a translation of this work is created, it must include the following disclaimer along with the required citation: "This translation was not created by the Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO). FAO is not responsible for the content or accuracy of this translation. The original [Language] edition shall be the authoritative edition.

Disputes arising under the licence that cannot be settled amicably will be resolved by mediation and arbitration as described in Article 8 of the licence except as otherwise provided herein. The applicable mediation rules will be the mediation rules of the World Intellectual Property Organization http://www.wipo.int/amc/en/mediation/rules and any arbitration will be in accordance with the Arbitration Rules of the United Nations Commission on International Trade Law (UNCITRAL).

Third-party materials. Users wishing to reuse material from this work that is attributed to a third party, such as tables, figures or images, are responsible for determining whether permission is needed for that reuse and for obtaining permission from the copyright holder. The risk of claims resulting from infringement of any third-party-owned component in the work rests solely with the user.

Sales, rights and licensing. FAO information products are available on the FAO website (www.fao.org/publications) and can be purchased through publications-sales@fao.org. Requests for commercial use should be submitted via: www.fao.org/contact-us/licence-request. Queries regarding rights and licensing should be submitted to: copyright@fao.org.

Selon les termes de cette licence, ce travail peut être copié, diffusé et adapté à des fins non commerciales, sous réserve de mention appropriée de la source. Lors de l'utilisation de ce travail, aucune indication relative à l'approbation de la part de la FAO d'une organisation, de produits ou de services spécifiques ne doit apparaître. L'utilisation du logo de la FAO n'est pas autorisée. Si le travail est adapté, il doit donc être sous la même licence Creative Commons ou sous une licence équivalente. Si ce document fait l'objet d'une traduction, il est obligatoire d'intégrer la clause de non responsabilité suivante accompagnée de la citation indiquée ci-dessous: «Cette traduction n'a pas été réalisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La FAO n'est pas responsable du contenu ou de l'exactitude de cette traduction. L'édition originale [langue] doit être l'édition qui fait autorité.»

Tout litige relatif à la licence ne pouvant être réglé à l'amiable sera soumis à une procédure de médiation et d'arbitrage au sens de l'Article 8 de la licence, sauf indication contraire aux présentes. Les règles de médiation applicables seront celles de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (http://www.wipo.int/amc/fr/mediation/rules) et tout arbitrage sera mené conformément au Règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI).

Documents de tierce partie. Les utilisateurs qui souhaitent réutiliser des matériels provenant de ce travail et qui sont attribués à un tiers, tels que des tableaux, des figures ou des images, ont la responsabilité de déterminer si l'autorisation est requise pour la réutilisation et d'obtenir la permission du détenteur des droits d'auteur. Le risque de demandes résultant de la violation d'un composant du travail détenu par une tierce partie incombe exclusivement à l'utilisateur.

Ventes, droits et licences. Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO (www.fao.org/publications) et peuvent être acquis par le biais du courriel suivant: publications-sales@fao.org. Les demandes pour usage commercial doivent être soumises à: www.fao.org/contact-us/licence-request. Les demandes relatives aux droits et aux licences doivent être adressées à: copyright@fao.org

PREPARATION OF THIS DOCUMENT

This is the final version of the report approved on 3 October 2019 at Paradise Island Resort, Maldives, by the tenth session of the Southwest Indian Ocean Fisheries Commission.

PRÉPARATION DE CE DOCUMENT

Le présent document constitue la version définitive du rapport approuvé le 3 octobre 2019 au Paradise Island Resort, Maldives, par la Commission des pêches pour le Sud-Ouest de l'océan Indien à sa dixième session.

ABSTRACT

All the 12 SWIOFC Member Countries, namely Comoros, France, Kenya, Madagascar, Maldives, Mauritius, Mozambique, Seychelles, Somalia, South Africa, the United Republic of Tanzania and Yemen, attended the tenth session. Representatives of the European Union (EU), Indian Ocean Commission (IOC-COI), Indian Ocean Tuna Commission (IOTC), Nairobi Convention (NC), World Wide Fund for Nature (WWF) and World Bank attended the session as observers. The Commission noted the work since the Ninth session with satisfaction, considered the report of the Scientific Committee and its recommendations, approved the recommendations of the Working Party on Collaboration and Cooperation in Tuna Fisheries (WPCCTF) on the Minimum Terms and Conditions (MTC) for foreign fishing access and noted the matters raised on the Southwest Indian Ocean Fisheries Framework Agreement (SWIO FFA), endorsed the reports of the Steering Committees of the SWIOFish1 Project and of the EAF Nansen Programme for the Southwest Indian Ocean, noted the progress on the establishment of the Southern Africa Development Community (SADC) Monitoring, Control and Surveillance Coordination Centre (MCSCC), noted matters regarding the collaboration between the SWIOFC and Southern Indian Ocean Fisheries Agreement (SIOFA), noted and discussed two new projects in the regions (SWIOFC partnership with Nairobi Convention and Ecofish), discussed the financial and administrative situation of the Commission and the options for a SWIOFC financing mechanism, and approved SWIOFC's work programme. The United Republic of Tanzania, which offered to host the 11th Session of the Commission as well as the 10th WPCCTF Session, will Chair the Bureau until the next Session, along with Maldives and Yemen as first and second Vice-Chairs respectively.

RÉSUMÉ

Les 12 pays membres de la CPSOOI, à savoir les Comores, la France, le Kenya, Madagascar, les Maldives, Maurice, le Mozambique, les Seychelles, la Somalie, l'Afrique du Sud, la République-Unie de Tanzanie et le Yémen, ont assisté à la dixième session. Des représentants de l'Union européenne (UE), de la Commission de l'océan Indien (IOC-COI), de la Commission du thon de l'océan Indien (CTOI), de la Convention de Nairobi (CN), du Fonds mondial pour la nature (WWF) et de la Banque mondiale ont assisté à la session en tant qu'observateurs. La Commission a noté avec satisfaction le travail accompli depuis la neuvième session, a considéré le rapport du Comité scientifique et ses recommandations, a approuvé les recommandations du Groupe de travail sur la collaboration et la coopération dans le secteur de la pêche thonière (GTCCPT) sur les Termes et conditions minimales (TCM) pour l'accès de la pêche étranger et a pris note des questions soulevées dans l'Accord-cadre relatif aux pêcheries du sud-ouest de l'océan Indien (ACP SOOI), a approuvé les rapports des comités directeurs du projet SWIOFish1 et du programme EAF Nansen pour le sud-ouest de l'océan Indien, a noté le progrès accomplis dans la création du Centre coordination du suivi, contrôle et surveillance (CCSCS) de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), ont pris note de questions concernant la collaboration entre la CPSSOI et l' Accord relatif aux pêches dans le Sud de l'océan Indien (APSOI), ont également discuté de deux nouveaux projets dans les régions (Partenariat CPSOOI avec la Convention de Nairobi et Ecofish), a examiné la situation financière et administrative de la Commission et les options relatives à un mécanisme de financement de la CPSOOI, et ont approuvé le programme de travail de la CPSOOI. La République-Unie de Tanzanie, qui a offert d'accueillir la Commission à sa 11ème session ainsi que la 10ème session du GTCCPT, présidera le Bureau jusqu'à la prochaine session, avec les Maldives et l'Yémen en tant que première et deuxième Vice-présidents, respectivement.

CONTENTS

Preparation of this document iv

Abstract iv

Abbreviations and Acronyms viii

Opening of the Session 1

Adoption of the Agenda and arrangements for the Session 1

Summary report by the Scientific Committee on the status of resources 1

Report of the Working Party on Collaboration and Cooperation in Tuna Fisheries (WPCCTF) 4

Recommendation by the WPCCTF on the way forward for the implementation of the Guidelines for minimum terms and conditions (MTC) for foreign fishing access in the SWIOFC region 4

Recommendation by the WPCCTF on the setting up of a possible Southwest Indian Ocean Fisheries Framework Agreement (SWIO FFA) 5

Matters regarding collaboration between the SWIOFC and SWIOFish1 Project: report of the SWIOFish1 Steering Committee 6

Matters regarding the EAF Nansen Programme: reports of the Regional Steering Committee in the Southwest Indian Ocean 6

Matters regarding the establishment of the Southern Africa Development Community regional Fisheries Monitoring Control and Surveillance Coordination Centre (SADC MCSCC) 7

Matters regarding collaboration between the SWIOFC and the Southern Indian Ocean Fisheries Agreement (SIOFA) 8

New projects in the region 9

A Partnership for Marine and Coastal Governance and Fisheries Management for Blue Growth: SWIOFC and Nairobi Convention partnership project funded by Sida – Project GCP-SFS-005-SWE 9

ECOFISH programme funded by the European Union 10

Financial and Administrative affairs of the Commission 11

Current situation 11

Options for a SWIOFC financing mechanism 12

Programme of work for the Commission 13

Any other business 14

Date, place and arrangements for the next session 14

Election of the Bureau 14

Adoption of the report 15

TABLE DES MATIÈRES

Préparation de ce document Iv

Résumé Iv

Sigles et abréviations Ix

Ouverture de la Session 16

Adoption de l'ordre du jour et organisation de la Session 16

Rapport sommaire par le Comité scientifique sur l'état des stocks 16

Rapport du Groupe de travail sur la collaboration et la coopération dans le secteur de la pêche thonière (GTCCPT) 19

Recommandations par le GTCCPT sue la voie à suivre pour la mise en application des directives sur les termes et conditions minimales (TCM) concernant l'accès des navires de pêche étrangères dans la région CPSOOI 19

Recommandation du GTCCPT sur la mise en place d'un éventuel Accord-cadre relatif aux pêcheries du sud-ouest de l'océan Indien (ACP SOOI) 20

Questions concernant la collaboration entre la CPSOOI et le Projet SWIOFish1: Rapport du Comité directeur du SWIOFish1 21

Question concernant le Programme EAF Nansen: rapport du Comité directeur régional du sud-ouest de l'océan Indien 22

Questions relatives à la création du Centre régional de coordination du suivi, contrôle et surveillance de la pêche de la Communauté de développement d'Afrique australe (CCSCS SADC) 22

Question concernant la collaboration entre la CPSOOI et l'Accord relatif aux pêches dans le Sud de l'océan Indien (APSOI) 24

Nouveaux projet dans la région 24

Un partenariat pour la gouvernance maritime et côtière et la gestion des pêches pour la croissance bleue: projet de partenariat entre la CPSOOI et la Convention de Nairobi, financé par Asdi - Projet GCP-SFS-005-SWE 24

Programme ECOFISH financé par l'Union Européene 26

Affaires financiers et administrative de la Commission 27

Situation actuelle 27

Option pour un mécanisme de financement de la CPSOOI 28

Programme de travail de la Commission 29

Questions diverses 30

Date, lieu et organisation de la prochaine session and arrangements for the next session 30

Élection du Bureau 30

Adoption du rapport 31

APPENDIXES/ANNEXES

1.	Agenda	32
	Ordre du jour	33
2.	List of documents	34
	Liste des documents	35
3.	List of participants/Liste des participants	36
4.	Speeches by Dr Shiham Adam, Director General of Fisheries, Republic of Maldives, Mr Luca Garibaldi, SWIOFC Secretary, Ms Zaha Waheed, Minister of Fisheries, Marine Resources and Agriculture, Republic of Maldives	41
	Discours de Dr. Shiham Adam, Directeur général de la Pêche, République des Maldives, M. Luca Garibaldi, Secrétaire de la CPSOOI, Mme Zaha Waheed, Ministre des pêches, des ressources marines et de l'agriculture, République des Maldives	48
5.	Policy brief on a possible Southwest Indian Ocean Fisheries Framework Agreement (SWIO FFA) - SWIOFC/WPCCTF/19/4 E	55
	Note de Synthèse sur la possibilité d'un Accord-cadre relatif aux pêcheries du sud-ouest de l'océan Indien (ACP SOOI) - SWIOFC/WPCCTF/19/4 F	62
6.	Options for a SWIOFC financing mechanism - SFS/DM/SWIOFC/19/12 E	69
	Options pour un mécanisme de financement de la CPSOOI - SFS/DM/SWIOFC/19/12 F	74
7.	Photos of the Session / Photos de la session	79

ABBREVIATIONS AND ACRONYMS

ASCLME	Agulhas Somali Current Large Marine Ecosystem Project
AU-IBAR	African Union - Interafrican Bureau for Animal Resources
CMM	Conservation and Management Measures
DWFN	Distant Water Fishing Nations
EAF	Ecosystem Approach to Fisheries
EA-SA-IO	Eastern Africa, Southern Africa and the Indian Ocean
EEZs	Exclusive Economic Zones
EU	European Union
EUD	European Delegation
FAO	Food and Agriculture Organization of the United Nations
FFA	Fisheries Framework Agreement
IGO	Intergovernmental Organization
IOC-COI	Indian Ocean Commission
IOTC	Indian Ocean Tuna Commission
IPMU	Interim Project Management Unit
IUU	Illegal, unreported and unregulated fishing
MCS	Monitoring Control and Surveillance
MCSCC	Monitoring Control and Surveillance Coordination Centre
MTC	Minimum Terms and Conditions
NC	Nairobi Convention
NGO	Non-governmental organization
PI-FFA	Pacific Islands Forum Fisheries Agency
PSMA	Port State Measures Agreement
RFB	Regional Fishery Bodies
RFSP	Regional Fisheries Surveillance Programme
RPMU	Regional Project Management Unit
SADC	Southern Africa Development Community
SC	Scientific Committee
Sida	Swedish International Development Cooperation Agency
SIOFA	Southern Indian Ocean Fisheries Agreement
SOFIA	The State of World Fisheries and Aquaculture (FAO)
SWIO	Southwest Indian Ocean
SWIO FFA	Southwest Indian Ocean Fisheries Framework Agreement
SWIOFC	Southwest Indian Ocean Fisheries Commission
SWIOFP	Southwest Indian Ocean Fisheries Project
UNEP	United Nations Environment Programme
WCPFC	Western and Central Pacific Fisheries Commission
WECAFC	Western Central Atlantic Fishery Commission
WGDF	Working Group on Demersal Fisheries
WIOTO	Western Indian Ocean Tuna Organization
WPCCTF	Working Party on Collaboration and Cooperation in Tuna Fisheries
WWF	World Wide Fund for Nature

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACP	Accord-cadre relatif aux pêcheries
ACP SOOI	Accord-cadre relatif aux pêcheries du sud-ouest de l'océan Indien
AEP	Approche Ecosystémique des Pêches
AO-AA-OI	Afrique orientale, Afrique australe et océan Indien
APSOI	Accord relatif aux pêches dans le Sud de l'océan Indien
ASCLME	Projet des Grands Ecosystèmes Marins d'Agulhas et de Somali
Asdi	Agence suédoise de coopération pour le développement international
CCSCS	Centre de coordination du suivi, contrôle et surveillance
CN	Convention de Nairobi
COPACO	Commission des Pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest
CPSOOI	Commission des pêches du sud-ouest de l'océan Indien
CS	Comité Scientifique
CTOI	Commission des Thons de l'océan Indien
DUE	Délégation européenne
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
GTCCTF	Groupe de Travail sur la collaboration et la coopération sur les pêcheries de thon
GTPD	Groupe de travail sur la pêche démersale
INN	Pêche illicite, non déclarée et non réglementée
IOC-COI	Commission de l'océan Indien
MCG	Mesures de conservation et de gestion
OIG	Organisation intergouvernementale
ONG	Organisation non gouvernementale
ORGP	Organisations régionales de gestion de la pêche
PI-FFA	Agence de la pêche du Forum des îles du Pacifique
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PPPL	Pays pratiquant la pêche en eaux lointaines
PRSP	Programme régional de surveillance des pêches
PSMA	Accord relatif aux mesures du ressort de l'État de Port
SADC	Communauté de développement d'Afrique australe
SCS	Suivi, Contrôle et Surveillance
SOFIA	La situation de la pêche et de l'aquaculture (FAO)
SOOI	Sud-ouest de l'océan Indien
SWIOFP	Projet des pêcheries du sud-ouest de l'océan Indien
TCM	Termes et conditions minimales
UA-BIRA	Bureau Interafricain des Ressources Animales de l'Union africaine
UE	Union Européenne
UGPI	Unité de gestion de projet intérimaire
URGP	Unité régionale de gestion du projet
WCPFC	Commission des pêches du Pacifique occidental et central
WIOTO	Organisation des thons de l'ouest de l'océan Indien
WWF	Fonds mondial pour la nature
ZEE	Zone économique exclusive

OPENING OF THE SESSION

1. The Tenth Session of the Southwest Indian Ocean Fisheries Commission (SWIOFC) was held from 1st to 3rd October 2019 at Paradise Island Resort at the kind invitation of the Government of the Republic of Maldives.

2. For the first time since the SWIOFC was established in 2005, all Member Countries attended the Session, namely Comoros, France, Kenya, Madagascar, Maldives, Mauritius, Mozambique, Seychelles, Somalia, South Africa, the United Republic of Tanzania and Yemen. Representatives of the European Union (EU), Indian Ocean Commission (IOC-COI), the Indian Ocean Tuna Commission (IOTC), Nairobi Convention (NC), World Wide Fund for Nature (WWF) and World Bank attended the session as observers. The list of delegates and observers is given in Appendix 3.

3. Following welcoming remarks by Dr Shiham Adam, Director General of Fisheries, from Maldives, Mr Luca Garibaldi the SWIOFC Secretary delivered his speech on behalf of the FAO Subregional Coordinator for Southern Africa, followed by open remarks from the representative of the World Bank, Mr Tapas Paul. Ms Zaha Waheed, Minister of Fisheries, Marine Resources and Agriculture of the Republic of Maldives, officially opened the Session. The full statements are attached as Appendix 4 to the report.

ADOPTION OF THE AGENDA AND ARRANGEMENTS FOR THE SESSION

4. The provisional agenda was unanimously adopted by the members. The final agenda is in Appendix 1. The list of documents made available for the session is in Appendix 2. The Chair of the Tenth Session of the SWIOFC was Dr Shiham Adam from the Maldives.

SUMMARY REPORT BY THE SCIENTIFIC COMMITTEE ON THE STATUS OF RESOURCES

5. In the absence of the Chairperson of the Scientific Committee (SC), Ms. Trishna Sooklall, the presentation of the work of the ninth session of the Scientific Committee was carried out by the SWIOFC Technical Secretary, Mr Pedro Barros. He reported on the organization of the SC and the work carried out during the meeting, as well as on the summary of stock status assessments presented and discussed at the session. The presentation focused particularly on the results of the assessment of the status of stocks exploited by countries in the region, as reported by the national research institutions to the Scientific Committee.

6. The Scientific Committee addressed matters related to the assessment of the status of the stocks of interest. The countries reported information on a total of 110 stocks, 86 of which were classified for status while 24 were not. It also reported on the evolution of the development and implementation of fisheries management plans, which have increased in numbers; by-catch and discards, certification and effects of climate changes on fisheries.

7. The Technical Secretary drew the attention of the Commission to resources of concern and stocks identified as of particular importance in the region, whose status is reported to the Scientific Committee. Among the different groups of stocks analysed, he drew the

attention of the Commission to sea cucumbers, as all stocks of this group whose status was reported, were classified as overexploited.

8. The Technical Secretary presented the evolution of the overall percentage of stocks reported as Over/Not-Overexploited to the Committee, comparing this to the same percentages reported for the world as a whole in the FAO flagship publication, the *State of Fisheries and Aquaculture* (SOFIA). The last assessments of the Southwest Indian Ocean (SWIO) region reported to the most recent meeting of the SC have an overall percentage of 56% of non-overexploited resources (among those assessed for status), while the global percentage reported in the last SOFIA report is 67%. This comparison suggests that the overall situation of sustainable use in the SWIO region is worse than the global situation. The Technical Secretary, however, drew the attention of the Commissioners to the fact that Member Countries will tend to concentrate the efforts of status assessment on stocks that are somehow already perceived as of some concern, and therefore, the direct use of these percentages to represent the overall status of fisheries management in the region will provide a biased view of the overall situation, with an over-representation of stocks in need of management intervention. He also mentioned that the SC was aware of the need to provide a more reliable indicator of the overall situation, and this would be discussed at the next SC meeting.

9. The participants welcomed the presentation. The following discussion focused on capacity development needs on fish stock assessment methods and tools, implementation and evaluation of fisheries management plans based on the Ecosystem Approach to Fisheries (EAF), and on how to address the critical status of sea cucumber.

10. The worrying status of the sea cucumber stocks (all 7 stocks for which information was reported were classified as overfished) was noted during the discussion and action on this subject was requested. It was recognized that the sea cucumber fisheries are very peculiar as there is no local consumption and all catches are exported. For this reason, it was noted that although increase of information reported and analysed on sea cucumber fisheries may be requested, the issue needs to be tackled at the fisheries management level.

11. Following this discussion, the Commission **AGREED** that there was an urgent need for concerted or coordinated management actions among the members to counter the decline of the sea cucumber stocks. It thus **REQUESTED** the Scientific Committee to carry out a comprehensive study on the comparison of the management measures and plans adopted or not by all the countries in the region, and provide an analysis of the relative advantages and shortcomings of alternative sets of management measures. These should include possible coordinated management frameworks, to improve the status of sea cucumber stocks in the region. The Commission will then adopt one or more sets of alternative management frameworks for recommendation to the member states.

12. The Commission also **REQUESTED** Member States to share the management actions and plans on sea cucumber they are implementing or considering with the Scientific Committee, to facilitate this work.

13. On the overall theme of improving the quality of the work of the Commission, the Commission **REQUESTED** the Scientific Committee to provide advice on methods and tools for collection and management of fisheries data, including biological, operational

and socio-economic data. The Commission also **REQUESTED** the inclusion of observer data on the work of the Scientific Committee and working groups for stock assessment.

14. Mr. Barros informed the participants that an expert meeting on the Weight of Evidence Framework will be held in December 2019 in FAO Headquarters in Rome, Italy. This meeting is expected to refine and widen the tools and manuals to support the application of this methodology that has been also used by the SC in recent years.

15. The Commission then discussed at length and **ADOPTED** all the following recommendations by the Scientific Committee, as below:

16. A study on the identification of stock units of potentially shared or transboundary key stocks in the region is carried out, focusing on a first phase on sea cucumber, octopus, shallow-water shrimp and small pelagic fish.

17. The Commission supports the coordination and harmonization of management plans dealing with common priority species in several countries of the region, to improve the efficacy of management measures.

18. SWIOFC to support the preparation of a document with a compilation of the historical and current knowledge on the fisheries of the SWIOFC region identified in the table in Appendix K of the Scientific Committee report, with the full contribution and participation of the fisheries management and research agencies of the countries involved. This will require support for meetings and travel of the members of the authors groups.

19. The Members promote dedicated basic studies on Biological Parameters of the main priority species identified (Appendix K), possibly in cooperation with Universities. These should include studies on Length-Weight relationships, Growth, Maturity, Reproduction, Feeding Ecology and other parameters.

20. The Members should make an effort to improve the coverage of port sampling of landings and effort, focusing on the priority species in Appendix K. Besides widening the geographical and temporal coverage of the sampling programmes, particular attention should be given to obtain better separation of species, regular collection of length frequency distributions for some priority species and the regular collection of socio-economic data.

21. The Members should work together to improve and standardise the systems and procedures for management of their fisheries and scientific data, to facilitate quality control and availability of data for analyses, as well as cooperation across the region. It is recommended that the SWIOFC create a Working Group on scientific data management and standardisation.

22. Training and scientific data compilation workshop on simple indicator-based methods for fish stock assessment should be held before the next Working Group meeting; This will be associated to the training on the R system.

23. The Secretariat should ask donors to fund a region-wide study on the likely reasons for the observed generalised decline in the landings and productivity of the shallow-water shrimp fishery in the SWIO region.

24. The Secretariat organizes the preparation of a Catalogue of the Fishing Gear and Methods of the SWIO region. This should be done by a team of regional consultants, and if possible also led by an expert from the region.

25. The Commission to carry out a stock-taking of existing human capacity on fisheries research, as a first step towards a higher-education programme for national staff in this scientific field.

26. Attention should be given to building capacity on data analysis particularly acoustic survey data, given that many datasets have been collected in the region but the technical ability to undertake comprehensive analysis of these data is lacking.

27. Member Countries to keep stability in their representation in the Scientific Committee and Working Groups, to ensure continuity.

28. The work on recovering and making available relevant data from previous projects run in the region, like the Southwest Indian Ocean Fisheries Project (SWIOFP), the Agulhas Somali Current Large Marine Ecosystem Project (ASCLME), the Indian Ocean Expedition and others is continued.

29. Ensure continuation of the work on updating the WIOFish database, as this is useful in the SC context.

30. The Member Countries submit all reports and data before the SC meetings, in accordance with the deadlines set by the Secretariat.

REPORT OF THE WORKING PARTY ON COLLABORATION AND COOPERATION IN TUNA FISHERIES (WPCCTF)

Recommendation by the WPCCTF on the way forward for the implementation of the Guidelines for minimum terms and conditions (MTC) for foreign fishing access in the SWIOFC region

31. Mr. Emmanuel Bulayi, Chair ad interim of the Working Party on Collaboration and Cooperation in Tuna Fisheries (WPCCTF) presented the paper SFS/DM/SWIOFC/19/3 on the recommendation of the WPCCTF regarding the way forward to the implementation of the Minimum Terms and Conditions (MTC) Guidelines. The ninth WPCCTF session was held on 29 September 2019 back-to-back to the tenth session of the Commission Session.

32. The Chair reported to the Commission that in order to gather information on the current status of implementation of the MTC Guidelines, the SWIOFC Secretariat had sent to Member Countries two templates to be filled and returned one month before the WPCCTF meeting. Out of a total of 40 provisions in the Guidelines, 10 were classified as requiring joint implementation by Members while the remaining 30 do not need implementation at the regional level but should be applied at the national level. The rate of returned questionnaires was rather low as before the meeting the Secretariat received feedback only from five Member Countries.

33. The Commission **APPROVED** the recommendations of the WPCCTF, namely:
 - Member States which did not provide feedback on the implementation of MTC Guidelines should do so within a timeline of two weeks following the adoption of this report;
 - The MTC Task Force was asked to identify the actions needed to move on the process focused on the 10 provisions that require joint implementation by the Member Countries and report back to next WPCCTF.

34. The Commission **DECIDED** that the next meeting of the MTC Task Force should be held back-to-back to other regional meetings dealing with similar subject (e.g. tuna issues) and that the members of the Task Force should prepare the meeting in advance and work electronically.

Recommendation by the WPCCTF on the setting up of a possible Southwest Indian Ocean Fisheries Framework Agreement (SWIO FFA)

35. The Chair of the WPCCTF reported on the discussion held by the Working Party on the setting up of a possible Southwest Indian Ocean Fisheries Framework Agreement (SWIO FFA) - document SWIOFC/WPCCTF/19/4, attached as Appendix 5). This process was initiated in 2015 and three preparatory studies were carried out on various aspects of the establishment of the SWIO FFA, i.e. the legal, policy, and budgetary aspects; institutional framework of the agreement; and cost-benefit analysis, as well as discussions at previous SWIOFC meetings.

36. Following a recommendation by the 8th WPCCTF, the 9th SWIOFC Session had requested Members to submit inputs for the preparation of a Policy Brief within a timeline of 5 months. Only one Member Country submitted its input. A consultant was requested to prepare the Policy Brief that was summarized by the Secretariat into the SWIOFC/WPCCTF/19/4 document, which was made available to 9th WPCCTF participants in advance of the meeting. Following request from a delegation, all the five documents mentioned above were circulated among WPCCTF once again.

37. The Commission noted the concern raised on the Working Party meeting that the establishment of the SWIO FFA need political decision and entails financial implications, hence internal consultations are needed. These consultations were linked with those that will take place at the national levels on the possible SWIOFC financial mechanism. The Commission **REQUESTED** Member Countries to undertake internal consultations and communicate to the Secretariat by 3rd February 2020 the national decision on the possible establishment of the SWIO FFA.

38. If the majority (6+1) of the Member Countries will be in favour of the establishment of the SWIO FFA, the Commission **AGREED** that the Secretariat would organize a technical meeting to decide the details of the Agreement, followed by a Ministerial Meeting for formal commitments to the Agreement and then proceed with the steps listed under "APPENDIX B-Possible road map toward the establishment of a SWIO FFA" in the SWIOFC/WPCCTF/19/4 document.

MATTERS REGARDING COLLABORATION BETWEEN THE SWIOFC AND SWIOFISH1 PROJECT: REPORT OF THE SWIOFISH1 STEERING COMMITTEE

39. The Regional Project Coordinator of the SWIOFish1 Project, Mr D. Mauree presented the document SFS/DM/SWIOFC/19/5 on the outcomes of the fourth Session of the SWIOFish1 Steering Committee held on 30 September 2019 back-to-back to the tenth Commission Session.

40. Members Countries noted the progress of work carried out during the period under review and thanked the SWIOFish1 Project for the support provided for the organization and delegates' attendance of the SWIOFC meetings held throughout the year, namely the 1st Working Group on Small Pelagic Fisheries, the 9th Session of the Scientific Committee, the 9th Session of the WPCCTF, and the 10th SWIOFC Session.

41. The Regional Project Coordinator also presented the SWIOFish1 Financial report as at mid-September 2019 for Year 4. The Regional Project Coordinator underlined that during the period under review the project was able to disburse 63% of the total budget for programme activities.

42. The Regional Project Coordinator presented the Programme of Work and the Budget of the SWIOFish1 for 2020-YR5, that had been previously approved by the SWIOFC Bureau via virtual consultation. The SWIOFC Members approved the SWIOFish1 2020-YR5 Budget. Detailed explanatory notes for each element in the Budget were also provided.

43. With regards to the reactivation of the SWIOFP database, Members unanimously agreed that the Kenya Marine and Fisheries Research Institute starts the process from the outstanding funds of the SWIOFP.

44. Regarding the two requests of support that stemmed from the 9th WPCCTF meeting, i.e. a meeting of the MTC Task Force and a Ministerial Meeting to take a final decision about the possible establishment of the SWIO FFA, the Regional Project Coordinator informed that the former could be held back-to-back with the regional workshop to validate the report of the "Study on Tuna Fisheries Direct and Indirect Contribution to Gross domestic product and Wealth Distribution Patterns in the SWIOFC Member Countries", while the latter could be tentatively scheduled for March 2020.

45. The Project Coordinator presented the World Bank disbursement schedule and noted that as at mid-September 2019, 3,556,923 USD have been disbursed and this represents around 71% of the total project value, which has been **ENDORSED** by the Commission.

MATTERS REGARDING THE EAF NANSEN PROGRAMME: REPORTS OF THE REGIONAL STEERING COMMITTEE IN THE SOUTHWEAST INDIAN OCEAN

46. The EAF-Nansen Programme Coordinator, Ms Merete Tandstad, presented the outcomes and the recommendations of the EAF-Nansen Programme Regional Steering Committee for the Southwest Indian Ocean that was held on 30 September 2019. The presentation included the main points of the work carried out by the Programme in the region during 2018-2019: (i) research/science; (ii) fisheries management; and (iii) capacity

development. Some cross-cutting activities and products of relevance to SWIOFC were also highlighted Future activities in 2019, as well as elements for the 2020-21 work plan were also presented.

47. Member Countries appreciated the progress of work carried out during the period under review in support of the three Outcomes of the Programme and took note of the three strategies developed by the Programme on capacity development, gender and communication. They also noted the importance of the EAF-Nansen Programme data policy.

48. The Research Vessel "*Dr Fridtjof Nansen*" carried out a series of surveys in the Southwest Indian Ocean in 2018, and in 2018 and 2019 four post-survey meetings for the different survey legs of relevance to the SWIOFC region. Through these meetings and specific meetings under the different themes of the Science Plan, research projects have been identified that are ongoing.

49. The research vessel may return to the Southwest Indian Ocean in 2021 and countries were encouraged to actively contribute to the discussions on necessary research associated to the Programme's Science Plan that may require or benefit from the research surveys.

50. Member Countries recognized the importance of the research vessel in collecting data in support of fisheries management and highlighted the importance of assisting the countries in data analysis, capacity development and use of the information to support sustainable fisheries management.

51. The work of the Programme to support countries to implement the ecosystem approach to fisheries was highlighted and assistance to strengthen capacities in this regard, including for the monitoring of EAF implementation through the use of the EAF implementation monitoring tool was requested.

52. The Commission **ENDORSED** the report and the recommendations

MATTERS REGARDING THE ESTABLISHMENT OF THE SOUTHERN AFRICA DEVELOPMENT COMMUNITY REGIONAL FISHERIES MONITORING CONTROL AND SURVEILLANCE COORDINATION CENTRE (SADC MCSCC)

53. The Southern Africa Development Community (SADC) Secretariat had prepared the document SFS/DM/SWIOFC/19/7 on the establishment of the SADC Monitoring Control and Surveillance Coordination Centre (MCSCC) that, in absence of a SADC Representative, was presented by Mr. Emmanuel Bulayi, representative of the United Republic of Tanzania, in the capacity of current SADC Chair.

54. Following approval by SADC Council of Ministers of the Charter establishing the MCSCC in August 2017, eight countries signed so far, and these include Angola, Eswatini, Lesotho, Mozambique, Namibia, South Africa, United Republic of Tanzania and Zambia. Three other countries (i.e. Botswana, Malawi and Zimbabwe) are finalizing their ratification processes, and have promised to sign the Charter soon. Once these three countries sign, or any other three countries in the region sign the Charter, it will immediately enter into force, enabling fast tracking of processes to implement the MCSCC project.

55. During November 2017, SADC Ministers responsible for Fisheries approved the establishment of an Interim Project Management Unit (IPMU) to operationalize the MCSCC and directed the SADC Secretariat to work, in collaboration with the Government of Mozambique, on the modalities to set-up this unit in Maputo, including secondment of an Interim Project Coordinator to kick-start implementation of the project plan. The Government of Mozambique has honoured its promise to second two officers (Coordinator and Monitoring, Control and Surveillance Expert) and made available office space for the IPMU. In addition, the Government of Mozambique has also mobilized resources through World Bank for construction of the MCSCC building. Land has been secured for this purpose and architectural plans have been developed.

56. SADC Secretariat, with support from WWF, mobilized resources towards the establishment of the MCSCC, under the project titled "South West Indian Ocean Fisheries- Improving Governance, Livelihoods and Ecosystems". The Government of Germany is funding the project for an amount of 1,5 million Euro for a period of 5 years (2019 to 2023). In the first three years the project will support the work of the IPMU. In November 2017, Ministers of SADC Members also approved the establishment of a Regional Technical Team to support the work of the IPMU, which consists of Mozambique, Namibia, Seychelles, South Africa and Zimbabwe, which have already met three times.

57. Given that another Monitoring, Control and Surveillance (MCS) programme, namely the IOC-COI-Regional Fisheries Surveillance Programme (RFSP), has been operational in a sub-set of SWIOFC and SADC Members since 2007, several interventions requested efforts to establish effective cooperation between the MCSCC and the RFSP.

58. However, a matter of concern to join the SADC MCSCC was raised by Seychelles, a SWIOFC Member participating in the RFSP and that is also a SADC Member, due to the incorporation in the MCSCC Charter of third parties. According to Seychelles, it is not appropriate for an intergovernmental agency to incorporate a third party in the Centre, as this is not in line with the Charter article 7 item 13 that deals with the functions of the Centre.

59. The Commission **NOTED** the progress on the establishment of the SADC MCSCC.

MATTERS REGARDING COLLABORATION BETWEEN THE SWIOFC AND THE SOUTHERN INDIAN OCEAN FISHERIES AGREEMENT (SIOFA)

60. The SWIOFC Secretary Mr Luca Garibaldi presented paper SFS/DM/SWIOFC/19/8 on the collaboration between the SWIOFC and the Southern Indian Ocean Fisheries Agreement (SIOFA).

61. Collaboration between SWIOFC and SIOFA was discussed at recent meetings of both organizations. At the 9th SWIOFC Session, South Africa, 9-12 October 2018, the SIOFA Executive Secretary proposed the following three main areas for a SWIOFC and SIOFA possible collaboration: (i) Research on the transboundary demersal fishery resources of the Saya de Malha bank fisheries; (ii) Activities aimed at fighting Illegal, Unreported and Unregulated (IUU) fishing activities; (iii) Projects to promote the application of SIOFA Conservation and Management Measures (CMM).

62. Following the request of the 9th SWIOFC, the SWIOFC Secretary attended the 6th SIOFA Meeting of the Parties, in Mauritius 1 -5 July 2019, where he delivered a presentation elaborating on the three main areas of possible collaboration. For the Saya de Malha bank, a formal request should be put forward by the two Member Countries involved; for the fight against IUU, SWIOFC would support a possible participation of SIOFA in the SADC MCSCC Centre that is going to be established; and SWIOFC could promote application of SIOFA's CMM if a specific proposal on how this should be done is received.

63. The Commission **REQUESTED** the SWIOFC Secretariat to engage with the SIOFA Secretariat to ensure sharing of information on the status of stocks between the two organizations.

64. The Commission **NOTED** that as part of promoting the participation of coastal states in the exploration and management of fisheries in the high seas, SWIOFC Member Countries should be effective members of SIOFA.

NEW PROJECTS IN THE REGION

A Partnership for Marine and Coastal Governance and Fisheries Management for Blue Growth: SWIOFC and Nairobi Convention partnership project funded by Sida – Project GCP-SFS-005-SWE

65. Mr Erudito Malate, National Project Coordinator for Mozambique of the Project GCP-SFS-005-SWE, presented the document SFS/DM/SWIOFC/19/9. The FAO-SWIOFC and the United Nations Environment Programme (UNEP) - Nairobi Convention (NC) are two bodies of two UN Agencies that share most of their membership. Following a Memorandum of Understanding between the two organizations, a project to reconcile fisheries and conservation management objectives was developed.

66. The project "GCP/SFS/005/SWE - A partnership for Marine and Coastal Governance and Fisheries Management for Sustainable Growth" has been funded by the Swedish International Development Cooperation Agency (Sida) with a total budget of 8,679,954 USD and will last five years (2019-2023). The project's main area of focus is the area of concern for both fisheries and environment, that can benefit directly from a coordinated and mutually-reinforcing intervention on these areas beyond what could be obtained by uncoordinated intervention on each field.

67. The project has three main components, namely: (i) Protection and management of the coastal and marine ecosystems; (ii) Coastal fisheries are sustainably managed using the EAF; and (iii) Improvement of coordination between fisheries and environmental management institutions at the regional and national levels.

68. The project will be jointly implemented by SWIOFC and the NC. Arrangements for the implementation of the project include activities at the regional level for all SWIOFC countries (excluding France) to be undertaken by the Regional Project Management Unit (RPMU), in collaboration with the SWIOFC and NC Secretariats, and pilot studies in three selected countries, namely Madagascar, Mozambique and United Republic of Tanzania.

69. The project will be fully operational only with the signature of the Project Document by the three countries (the United Republic of Tanzania has already signed). It was informed that after the signature, a consultant will carry out a mission in the three countries to identify two sites in each country where the pilot studies will take place.

70. In order to launch the project, once all RPMU staff is recruited, an inception workshop will be held proceeded by the Project Steering Committee Meeting. All SWIOFC members will be part of the implementation of the project and Project Focal Points (PFP) have to be appointed.

71. The discussion following the presentation of the project focused mainly on the criteria for selection of the countries in which the pilot studies will be undertaken. In particular, Kenya and Somalia requested clarifications on the criteria on which the countries in which the pilot studies will be carried out were chosen.

72. The Secretariat reiterated that all SWIOFC Member Countries, with the only exclusion of France, will be full members of the project. As the project could not undertake field studies in all the eleven participating countries, a selection among them was needed. A pre-selection identified five countries in which conflicts and issue related to fisheries activities and the environment were well know, in particular for shrimp fisheries. Among the five countries, three countries were further selected on the basis of criteria set up but an independent consultant and described in SFS/DM/SWIOFC/19/9.

73. Commissioners also asked information on the actual budget for each component and also for the activities at the regional and national levels. The Secretariat informed that detailed figures will be provided at the Inception Workshop in which will participate the Project Focal Points nominated by the lead national agency. If in some countries it will not be possible to indicate the lead national agency, the agencies responsible for Fisheries and Environmental management will function as co-lead agencies, each with its focal point.

ECOFISH programme funded by the European Union

74. Mr Soobachand Sweenarain, Team Leader and Technical Coordinator of the program titled "Contribution of sustainable fisheries to the Blue Economy of Eastern Africa, Southern Africa and the Indian Ocean region (EA-SA-IO)*"* usually called "Ecofish Program", presented the document SFS/DM/SWIOFC/19/10.

75. The Ecofish Program is funded by the Cross-Regional Initiative of the 11th European Development Fund under the EU-ACP (Cotonou) Agreement 2014-2020. The Financial Agreement of the Programme was signed between the EU and the IOC-COI, on behalf of the Duly Mandated Regional Organisations of the EA-SA-IO on 13th September 2018. The Program is managed by the European Delegation (EUD) in Mauritius in collaboration with the IOC-COI Secretariat, which will host the Programme Management Unit.

76. The Program has a budget of EUR 28 million and duration of 72 months for its execution that was reduced involuntarily to 62 months due to some procedural delays. It is a continuation of the achievements, experiential learning and best practices of sustainable fisheries management and development in inland and marine waters accumulated by

the programmes under the 10th European Development Fund and other contemporary initiatives such as the World Bank SWIOFish Projects.

77. The overall objective of the Ecofish Programme is "to enhance equitable economic growth by promoting sustainable fisheries in the EA-SA-IO region". The specific objective is "to support sustainable management and development of fisheries in order to contribute to poverty alleviation, food and nutrition security while addressing climate change resilience and enhancing marine biodiversity".

78. The Program is made up of the following three interconnected Result Areas: (1) Enhanced Regional Policies and institutional frameworks to secure more sustainable fisheries management and contribute to marine biodiversity and climate resilience; (2) Strengthened capacity [Monitoring, Control & Surveillance] to prevent, deter and eliminate IUU fishing in the EA-SA-IO region; and (3) Concrete fisheries management and governance initiatives in small-scale inland and marine fisheries are supported with the possibilities of replication at the regional level.

79. With regards to Result Area 3 (inland and marine small scale fisheries), the Call for Proposals for this Area is managed directly by the EUD Mauritius. The total budget for the Call for Proposals is € 8 million, split into 3 regional groups as follows: East Africa: € 3 million; Southern Africa: € 3 million; and the Indian Ocean: € 2 million. The deadline for the Call for Proposals submissions process was 31st July. A preselection of the proposals has been already done and final selection should be completed by the end of December 2019. It is expected that the selected projects would be operational by the first trimester of 2020.

80. The Program is undergoing its inception phase that will be completed by the end of October 2019 and is planning to organise its first Program Steering Committee in mid-November in Nairobi for the official launching.

81. The Commission was **INFORMED** that the Ecofish Program intends to develop seamless collaboration with the SWIOFC to roll out its strategic actions for the marine fisheries in the region.

82. The discussion following the presentation of the Program focused mainly on the need of synergies with other ongoing regional projects (e.g. the SWIOFC-NC Sida project, the EAF Nansen, etc.), the need of considering environmental aspects while implementing activities; the flow of funds in the implementation of activities at the national level considering the problems occurred in previous projects.

83. According to Members, the Ecofish Program should build on the lesson learnt of the outgoing Smartfish program and the recommendations of the 2017 meeting of Ministers of Fisheries in Madagascar to ensuring sustainability of MCS activities in the region.

FINANCIAL AND ADMINISTRATIVE AFFAIRS OF THE COMMISSION

Current situation

84. The SWIOFC Secretary presented paper SFS/DM/SWIOFC/19/11 on regards to the current financial and administrative situation of the Commission.

85. As in 2018, also in 2019 the SWIOFC did not have an annual budget for the Commission and this makes very difficult and uncertain annual planning of activities. Since 2016, FAO increased the focus on its Strategic Objectives and Regional Initiatives at the Africa continental level and, as a consequence, previous funding allocations and mechanisms for the African Regional Fisheries Bodies were changed. This situation resulted in a considerable reduction of funding available by the FAO Regular Programme for the support of the Commission and has remained unchanged since the 9th SWIOFC Session.

86. FAO continues to provide the contribution of the Secretary and the Technical Secretary of the Scientific Committee as part of their duties as, respectively, Fisheries and Aquaculture Officer, Subregional Office for Southern Africa, and Senior Fisheries Resources Officer based in FAO Headquarters in Rome, Italy. In addition, FAO provides an Administrative Assistance on the basis of 11-month contracts and contributes to the salary of the two officers (Programme Officer and Visibility Officer) seconded by the Government of Mozambique to the SWIOFC Secretariat.

87. FAO also provides technical and partial administrative assistance to the organization of the annual Commission and Scientific Committee but financial support for these two sessions does not include funds for the participation of the delegates to the sessions that is kindly provided by partners' organizations. The largest part of the funding for the work programme of the Commission continues, since the 8th Session, to be through the IOC-COI/SWIOFish1 project with contributions by the WWF.

88. With regards to administrative affairs, since October 2015, the Secretariat of the Commission is set up at the National Administration for Fisheries (ADNAP), Maputo, Mozambique. According to an Agreement between FAO and the host government, support to the Secretariat provided by the Government of Mozambique consists of office space and two personnel seconded from the Government. The Secretariat is supported by a Programme Officer and a Visibility Officer seconded by the Ministry of the Sea, Inland Waters and Fisheries of Mozambique. A new Programme Officer, Ms. Dulce Panguana, is up to start working at the Secretariat in October 2019 replacing Ms Elvira Xerinda, who had left the Secretariat in September 2018.

89. Furniture, IT ware, internet and phone line setups for the SWIOFC office have been completed with the support of SWIOFish1 project. The SWIOFC office is composed of three rooms and it will soon host also the four officers recruited under the GCP/SFS/005/SWE project funded by Sida. Consequently, total number of personnel hosted in the SWIOFC Secretariat will grow to 8 persons with possible problems for office space.

90. Mozambique informed that it would be available to provide additional space to the SWIOFC Secretariat in case this would be needed.

Options for a SWIOFC financing mechanism

91. The Secretary presented document SFS/DM/SWIOFC/19/12 (attached as Appendix 6) on the options for a SWIOFC financing mechanism.

92. Discussion on this issue started at the 6th SWIOFC Session in 2012. As since 2016 funds in the FAO‘s Regular Programme devoted to the SWIOFC have been reduced to a minimum, the Commission had increasingly to rely on the kind support of external donors to be able to carry out its work and activities.

93. On the basis of a background study by a consultant, the Secretariat prepared the document SFS/DM/SWIOFC/19/12 which summarizes the following three options and their pros and cons for a possible financing mechanism of the Commission and its Secretariat:

(1) Upgrade the Commission status from an Article VI to an Article XIV Commission;
(2) Minimal Financial Contributions from Member Countries;
(3) Establish a Multilateral Trust Fund to receive voluntary funding from Members Countries and donors.

94. It was noted that only the transformation of the SWIOFC into an Article XIV Commission (option 1) is a fully sustainable financing mechanism, while options 2 and 3 would allow the Secretariat to a present a budget to the Commission and members could decide the use of the funds but support from donors would still be necessary in order to maintain the Commission operational.

95. Option 2 was seen as the best option by some Members because it would increase ownership and demonstrate the Members’ support to the Commission. Other Members proposed option 3 and Mozambique, which hosts the SWIOFC Secretariat, emphasized that they are already providing a voluntary contribution in terms of office space and personnel and urged other members to provide their contribution as well. It was raised a concern on the applicability of option 3 due to financial regulation restriction in some countries with regards to donations.

96. Following extensive discussion, the Commission **AGREED** that in the interim the most viable financing mechanism would be a combination of options 2 and 3, whereby Members would make a mandatory contribution between 5,000 and 10,000 USD per year and a trust fund would be established for multi-donor funding.

97. The Commission **REQUESTED** that all Member Countries would carry out an internal consultation on both the establishment of the SWIO FFA and the agreed possible scheme of contribution at para. 96. The SWIOFC Secretariat should be informed of the national decision by 3rd February 2020.

98. If the majority (6+1) of the Member Countries will be in favor of the agreed financing mechanism, the Commission **AGREED** that the Secretariat would organize a technical meeting to decide the details of the financing mechanism, followed by a Ministerial Meeting for the official endorsement by Member Countries.

PROGRAMME OF WORK FOR THE COMMISSION

99. The SWIOFC Secretary presented document SFS/DM/SWIOFC/19/13 on the Programme of Work for the Commission, including amendments that stemmed from recommendations put forward during the 9th WPCCTF and discussed under previous agenda items.

100. The Commission **ENDORSED** the following Programme of Work:

- To hold the second session of the Working Group on Demersal Fisheries (WGDF) in the second half of April 2020 (venue to be identified);
- To hold the Training course on R techniques in the second half of April 2020 before the WGDF (venue to be identified);
- To hold the tenth session of the Scientific Committee in June 2020 in Madagascar;
- To hold the eleventh session of the Commission in October 2020 in Tanzania;
- To hold the tenth session of the WPCCTF in October 2020 back-to-back to the eleventh session of the Commission;
- To assist SWIOFish1 in the organization of its annual Regional Steering Committee back-to-back to the eleventh session of the Commission;
- To assist the EAF Nansen in the organization of its annual Regional Steering Committee back-to- back to the eleventh session of the Commission;
- Organize Inception Workshop, Steering Committee and implement activities of the project "GCP/SFS/005/SWE - A partnership for Marine and Coastal Governance and Fisheries Management for Sustainable Growth" in collaboration with the UNEP-Nairobi Convention partner;
- To follow up the implementation in Member Countries of the MTC Guidelines and reactivate the MTC Task Force that should hold a meeting back-to-back to other regional meetings dealing with similar subject (e.g. tuna issues);
- To collaborate with FAO on activities related to the Port State Measures Agreement (PSMA), including follow up with the three SWIOFC Members that have not yet ratified the Agreement;
- To continue collaboration with partners like SADC, SIOFA, SWIOFish1, WWF, etc., in particular to facilitate the establishment of the SADC Regional Fisheries Monitoring Control and Surveillance Coordination Centre in Maputo, Mozambique;
- To continue efforts to establish a SWIOFC website that it was not possible to establish due to difficulties in getting operational, either at FAO-SFS office or at FAO Headquarters, the website template that had been prepared by the Secretariat.

ANY OTHR BUSINESS

101. There was no other business.

DATE, PLACE AND ARRANGEMENTS FOR THE NEXT SESSION

102. The United Republic of Tanzania offered to host the 11st Session of the Commission as well as the 10th WPCCTF Session back-to-back to the Commission. The offers from the United Republic of Tanzania was accepted by the Commission with much appreciation. The Session should be held in October 2020 subject to further confirmation from the United Republic of Tanzania as to the date.

ELECTION OF THE BUREAU

103. The SWIOFC Chair and Bureau are appointed on a rotational basis. The United Republic of Tanzania, which offered to host the 11th Session of the Commission, will Chair the

Bureau until the next Session. Maldives, which hosted the 10th Session is the first Vice-Chair and, following the alphabetical order of previous designations, Yemen is the second Vice-Chair. These three Member Countries constitute the SWIOFC Bureau until the 11th Session of the Commission. The Commission thanked South Africa for its work in the Bureau.

104. The Commission agreed that the Member Country chairing the SWIOFC Session will also Chair the SWIOFish1 and EAF Nansen Steering Committees if they will take place back-to-back to the Commission Session.

ADOPTION OF THE REPORT

105. The report was adopted on 3 October 2019 at Paradise Hotel, Maldives, at the close of the Session.

OUVERTURE DE LA SESSION

1. La dixième session de la Commission des pêches du sud-ouest de l'océan Indien (CPSOOI) s'est tenue du 1er au 3 octobre 2019 au Paradise Island Resort à l'aimable invitation du gouvernement de la République des Maldives.

2. Pour la première fois depuis la création de la CPSOOI en 2005, tous les Pays Membres ont assisté à la session, à savoir les Comores, la France, le Kenya, Madagascar, les Maldives, Maurice, le Mozambique, les Seychelles, la Somalie, l'Afrique du Sud, la République-Unie de Tanzanie et le Yémen. Des représentants de l'Union européenne (UE), de la Commission de l'océan Indien (IOC-COI), de la Commission des Thons de l'océan Indien (CTOI), de la Convention de Nairobi (CN), du Fonds mondial pour la nature (WWF) et de la Banque mondiale ont assisté à la session en tant qu'observateurs. La liste des délégués et observateurs figure à l'Annexe 3.

3. Après l'allocution de bienvenue prononcée par Dr Shiham Adam, Directeur général des pêches des Maldives, M. Luca Garibaldi, secrétaire de la CPSOOI, a prononcé un discours au nom du coordonnateur sous-régional de la FAO pour l'Afrique australe, suivi d'une allocution ouverte du représentant de la Banque mondiale. M. Tapas Paul. Mme Zaha Waheed, Ministre des pêches, des ressources marines et de l'agriculture de la République des Maldives, a officiellement ouvert la session. Les déclarations complètes sont jointes à l'annexe 4 du rapport.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DE LA SESSION

4. L'ordre du jour provisoire a été adopté à l'unanimité par les membres. L'ordre du jour définitif figure à l'annexe 1. La liste des documents mis à la disposition de la session se trouve à l'annexe 2. Le Président de la 10ème session de la CPSOOI était le Dr. Shiham Adam des Maldives.

RAPPORT SOMMAIRE PAR LE COMITÉ SCIENTIFIQUE SUR L'ÉTAT DES STOCKS

5. En l'absence de la Présidente du Comité scientifique (CS), Mme Trishna Sooklall, les travaux de la 9ème session du Comité Scientifique ont été présentés par le Secrétaire technique de la CPSOOI, M. Pedro Barros. Il a rendu compte de l'organisation du comité de surveillance et des travaux effectués au cours de la réunion, ainsi que du résumé des évaluations de l'état des stocks présentées et discutées lors de la session. La présentation a porté en particulier sur les résultats de l'évaluation de l'état des stocks exploités par les pays de la région, tels que rapportés au Comité scientifique par les institutions nationales de recherche.

6. Le Comité scientifique a examiné des questions relatives à l'évaluation de l'état des stocks d'intérêt. Les pays ont communiqué des informations sur 110 stocks au total, dont 86 ont été classés pour leur statut et 24 ne l'ont pas été. Il a également rendu compte de l'évolution de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans de gestion de la pêche, qui se sont multipliés; des prises accessoires et rejets, de la certification et des effets des changements climatiques sur la pêche.

7. Le Secrétaire technique a attiré l'attention de la Commission sur les ressources préoccupantes et les stocks identifiés comme ayant une importance particulière dans la région, dont le statut est signalé au Comité scientifique. Parmi les différents groupes de stocks analysés, il a attiré l'attention de la Commission sur les concombres de mer, car tous les stocks de ce groupe dont l'état était signalé étaient classés comme surexploités.

8. Le Secrétaire technique a présenté au Comité l'évolution du pourcentage global des stocks indiqués comme étant Surexploités / Non Surexploité, en le comparant aux mêmes pourcentages que ceux indiqués pour l'ensemble du monde dans la publication phare de la FAO, *La situation de la pêche et de l'aquaculture* (SOFIA). Les dernières évaluations de la région Sud-ouest de l'océan Indien (SOOI) communiquées à la dernière réunion du CS ont révélé un pourcentage global de 56% de ressources non surexploitées (parmi celles évaluées pour le statut), alors que le pourcentage global indiqué dans le dernier rapport SOFIA est de 67%. Cette comparaison suggère que la situation globale de l'utilisation durable dans la région du sud-ouest de l'OI est plus grave que la situation mondiale. Le Secrétaire technique a toutefois attiré l'attention des Commissaires sur le fait que les États membres ont tendance à concentrer les efforts d'évaluation de l'état des stocks sur des stocks déjà perçus comme une source de préoccupation, et donc l'utilisation directe de ces pourcentages pour représenter l'état général de la gestion des pêches dans la région donnera une vision biaisée de la situation générale, avec une surreprésentation des stocks nécessitant une intervention de gestion. Il a également indiqué que le CS était conscient de la nécessité de fournir un indicateur plus fiable de la situation générale, ce qui serait débattu lors de la prochaine réunion du CS.

9. Les participants ont bien accueilli la présentation. La discussion qui a suivi a porté sur les besoins en renforcement des capacités en matière de méthodes et d'outils d'évaluation des stocks de poisson, de mise en œuvre et d'évaluation de plans de gestion des pêches fondés sur l'Approche écosystémique des pêches (AEP) et sur la manière d'adresser la question du statut critique de l'holothurie.

10. La situation préoccupante des stocks d'holothuries (les 7 stocks pour lesquels des informations ont été rapportées ont été classés comme surexploités) a été notée au cours de la discussion et des mesures à prendre à ce sujet ont été demandées. Il a été reconnu que les pêcheries d'holothuries sont très particulières car il n'y a pas de consommation locale et toutes les captures sont exportées. Pour cette raison, il a été noté que, même si une augmentation des informations communiquées et analysées sur les pêcheries d'holothuries pourrait être demandée, cette question doit être traitée au niveau de la gestion de la pêche.

11. À la suite de ce débat, la Commission a **CONVENU** qu'il était urgent de prendre des mesures de gestion concertées ou coordonnées entre les membres, afin de lutter contre le déclin des stocks d'holothuries. Il est donc **DEMANDÉ** au Comité scientifique de mener une étude approfondie sur la comparaison des mesures et des plans de gestion adoptés ou non par tous les pays de la région et de fournir une analyse des avantages et inconvénients d'autres ensembles de mesures de gestion. Ces ensembles de mesures devraient inclure d'éventuels cadres coordonnés de gestion, afin d'améliorer l'état des stocks d'holothuries dans la région. La Commission adoptera ensuite un ou plusieurs ensembles de cadres de gestion alternatifs à recommander aux États membres.

12. La Commission a également **DEMANDÉ** aux États membres de partager les actions et plans de gestion concernant l'holothurie qu'ils mettent en œuvre ou envisagent de mettre en œuvre avec le Comité scientifique, afin de faciliter ce travail.

13. Sur le thème général de l'amélioration de la qualité des travaux de la Commission, celle-ci a **DEMANDÉ** au Comité scientifique de fournir des avis sur les méthodes et outils de collecte et de gestion des données sur la pêche, y compris des données biologiques, opérationnelles et socio-économiques. La Commission a également **DEMANDÉ** l'inclusion de données d'observateurs sur les travaux du Comité scientifique et des groupes de travail pour l'évaluation des stocks.

14. M. Barros a informé les participants qu'une réunion d'experts sur le Cadre de Poids de la Preuve se tiendrait en décembre 2019 au siège de la FAO à Rome, en Italie. Cette réunion devrait permettre d'affiner et d'élargir les outils et manuels nécessaires à l'application de cette méthodologie, également utilisée par le cs au cours des dernières années.

15. La Commission a ensuite longuement discuté et a **ADOPTÉ** toutes les recommandations suivantes par le Comité scientifique, comme suit.

16. De mener une étude sur l'identification des unités de stock des stocks clés potentiellement partagées ou transfrontalières dans la région, en mettant l'accent, lors d'une première phase, sur l'holothurie, le poulpe, la crevette des eaux peu profondes et les petits poissons pélagiques.

17. Que la Commission soutient la coordination et l'harmonisation des plans de gestion concernant les espèces prioritaires communes dans plusieurs pays de la région, afin d'améliorer l'efficacité des mesures de gestion.

18. Que la CPSOOI soutient l'élaboration d'un document contenant une compilation des connaissances historiques et actuelles sur les pêcheries de la région CPSOOI identifiée dans le tableau de l'annexe K, avec la contribution et la pleine participation des agences de gestion et de recherche sue la pêche des pays impliqués. Cela nécessitera un soutien pour les réunions et les déplacements des membres des groupes d'auteurs.

19. Que les membres promeuvent des études de base dédiées sur les paramètres biologiques des principales espèces prioritaires identifiées (tableau K), éventuellement en coopération avec les universités. Celles-ci devraient inclure des études sur les relations longueur-poids, la croissance, la maturité, la reproduction, l'écologie, l'alimentation et d'autres paramètres.

20. Que les membres s'efforcent pour améliorer la couverture de l'échantillonnage aux ports des débarquements et de l'effort, en se concentrant sur les espèces prioritaires du tableau K. Outre l'élargissement de la couverture géographique et temporelle des programmes d'échantillonnage, une attention particulière devrait être accordée à l'obtention d'une meilleure séparation des espèces, une collecte régulière des distributions fréquences-longueurs pour certaines espèces prioritaires et une collecte régulière de données socio-économiques.

21. Que les membres travaillent ensemble pour améliorer et normaliser les systèmes et procédures de gestion de leurs données halieutiques et scientifiques, afin de faciliter le contrôle de la qualité et la disponibilité des données pour les analyses, ainsi que la

coopération dans la région. Il est recommandé que la CPSOOI crée un groupe de travail sur la gestion et la normalisation des données scientifiques.

22. La organisation d'un atelier de formation et de compilation de données scientifiques sur les méthodes simples basées sur des indicateurs pour l'évaluation des stocks de poissons qui devrait être tenu avant la prochaine réunion du groupe de travail. Ceci sera associé à la formation sur le système R.

23. Que le Secrétariat devrait demander aux donneurs de financer une étude régionale sur les raisons probables de la baisse généralisée observée des débarquements et de la productivité de la pêche à la crevette peu profonde dans la région

24. Que le Secrétariat organise la préparation d'un catalogue des engins de pêche et des méthodes de pêche de la région du sud-ouest de l'océan Indien, ce qui devrait être fait par une équipe de consultants régionaux, si possible sous la direction d'un expert de la région.

25. Que la Commission dresse un bilan des capacités humaines existantes en matière de recherche sur la pêche, première étape vers un programme d'enseignement supérieur pour le personnel national travaillant dans ce domaine scientifique.

26. Que une attention particulière devrait être accordée au renforcement des capacités en matière d'analyse des données, en particulier des données d'enquêtes acoustiques, étant donné que de nombreux ensembles de données ont été collectés dans la région, mais que la capacité technique de procéder à une analyse complète de ces données fait défaut.

27. Que les pays restent stables dans leur représentation auprès du Comité Scientifique et des Groupes de Travail, afin d'assurer la continuité.

28. La continuation des travaux relatifs à la récupération et à la mise à disposition des données pertinentes de projets antérieurs menés dans la région, tels que le Projet des pêcheries du sud-ouest de l'océan Indien (SWIOFP), le Projet des grands écosystèmes marins d'Agulhas et de Somali (ASCLME), l'expédition de l'Océan Indien et d'autres.

29. Assurer la poursuite des travaux sur la mise à jour de la base de données WIOFish, ceci étant utile dans le contexte du CS.

30. Que les Pays Membres soumettent tous les rapports et toutes les données avant les réunions du CS, conformément aux délais fixés par le Secrétariat.

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA COLLABORATION ET LA COOPÉRATION DANS LE DECTEUR DE LA PÊCHE THONIÈRE (GCCCPT)

Recommandations par le GTCCPT sue la voie à suivre pour la mise en application des directives sur les termes et conditions minimales (TCM) concernant l'accès des navires de pêche étrangères dans la région CPSOOI

31. M. Emmanuel Bulayi, Président a.i. du Groupe de Travail sur la collaboration et la coopération sur les pêcheries de thon (GTCCPT) a présenté le document SFS/DM/SWIOFC/19/3 sur la recommandation émise par le GTCCPT concernant la voie à suivre pour la mise en œuvre des directives sur les Termes et Conditions Minimales

(TCM). La 9èmè session du GTCCPT s'est tenue le 29 septembre 2019, immédiatement avant 10ème session de la Commission.

32. Le Président a signalé à la Commission que, afin de recueillir des informations sur l'état actuel de la mise en œuvre des directives TCM, le secrétariat de la CPSOOI avait envoyé aux Pays Membres deux modèles à remplir et à renvoyer un mois avant la réunion du GTCCPT. Sur un total de 40 dispositions des Directives, 10 ont été classées comme exigeant une mise en œuvre commune par les Membres, tandis que les 30 autres ne nécessitent pas de mises en œuvre au niveau régional mais doivent être appliquées au niveau national. Le taux de questionnaires renvoyés était plutôt faible, car avant la réunion, le Secrétariat avait reçu des commentaires de cinq Pays Membres seulement.

33. La Commission a **APPROUVÉ** les recommandations GTCCPT, à savoir:
 - Les États membres qui n'ont pas fourni d'informations en retour sur la mise en œuvre des Directives sur les TCM devraient le faire dans un délai de deux semaines suite à l'adoption de ce rapport ;
 - Il a été demandé au comité de réflexion sur les TCM d'identifier les actions nécessaires pour faire avancer le processus en se concentrant sur les 10 dispositions exigeant une mise en œuvre conjointe par les Pays Membres et de faire rapport à la prochaine GTCCPT.

34. La Commission a **DÉCIDÉ** que la prochaine réunion du comité de réflexion sur les TCM devrait se tenir immédiatement après d'autres réunions régionales traitant de sujets similaires (par exemple, les questions sur les thons) et que les membres du comité de réflexion devraient préparer la réunion à l'avance en travailler électroniquement.

Recommandation du GTCCPT sur la mise en place d'un éventuel Accord-cadre relatif aux pêcheries du sud-ouest de l'océan Indien (ACP SOOI)

35. Le président a.i. du GTCCPT a rendu compte des débats du Groupe de travail sur la mise en place d'un éventuel Accord-cadre relatif aux pêcheries du sud-ouest de l'océan Indien (ACP SOOI) - document SWIOFC/WPCCTF/19/4, joint en Annexe 5. Ce processus a débuté en 2015 et trois études préparatoires avaient été menées sur divers aspects de la création de la ACP SOOI, à savoir les aspects juridique, politique et budgétaire; le cadre institutionnel de l'accord; et une analyse coûts-avantages, ainsi que des discussions lors des réunions précédentes de la CPSOOI.

36. Suite à une recommandation de la 8ème réunion du GTCCPT, la 9ème session de la CPSOOI avait demandé aux Membres de soumettre des informations pour la préparation d'une note de synthèse dans un délai de 5 mois. Un seul Pays Membre a soumis ses contributions. Un consultant a été engagé pour préparer la note de synthèse, dont un résumé a été fait par le Secrétariat dans le document SWIOFC/WPCCTF/19/4, qui a été mis à la disposition aux participants à 9ème réunion du GTCCPT avant la réunion. À la demande d'une délégation, tous les cinq documents susmentionnés ont été à nouveau distribués aux membres du GTCCPT.

37. La Commission a pris note de l'inquiétude soulevée lors de la réunion du groupe de travail selon laquelle la création de l'ACP SOOI nécessiterait une décision politique et entraînait des implications financières, d'où la nécessité de consultations internes. Ces consultations

sont liées à celles qui auront lieu au niveau national sur l'éventuel mécanisme de financement de la CPSOOI. La Commission a **DEMANDÉ** aux Pays Membres d'engager des consultations internes et de communiquer au Secrétariat avant le 3 février 2020 la décision nationale sur la création éventuelle du SWIO FFA.

38. Si la majorité (6+1) de Pays Membres sont favorables à la création du SWIO FFA, la Commission est **CONVENUE** qu'une réunion technique serait organisée pour définir les détails de l'Accord, suivie d'une réunion ministérielle consacrée à l'engagement des Pays Membres à l'Accord et ensuite les étapes indiquées dans «ANNEXE B - Feuille de route possible pour la création d'un SWIO-FFA» dans le document SWIOFC/WPCCTF/19/4.

QUESTIONS CONCERNANT LA COLLABORATION ENTRE LA CPSOOI ET LE PROJET SWIOFISH1: RAPPORT DU COMITÉ DIRECTEUR DU SWIOFISH1

39. Le coordonnateur régional du projet SWIOFish1, M D. Mauree, a présenté le document SFS/DM/SWIOFC/19/5 sur les résultats de la quatrième session du Comité directeur de SWIOFish1, tenue le 30 septembre 2019, immédiatement avant la 10ème session de la Commission.

40. Les Pays Membres ont pris note de l'état d'avancement des travaux effectués au cours de la période considérée et ont remercié le projet SWIOFish1 pour le soutien apporté à l'organisation et la participation des délégués aux réunions de la CPSOOI tenues au fil des ans, à savoir le 1er Groupe de travail sur les pêcheries de petits pélagiques, la 9ème session du Comité scientifique, la 9ème session du GTCCPT et la 10ème session de la CPSOOI.

41. Le coordinateur régional du projet a également présenté le rapport financier de SWIOFish1 à la mi-septembre 2019 pour l'Année 4. Le coordonnateur régional du projet a souligné qu'au cours de la période considérée, le projet avait pu débourser 63% du budget total alloué aux activités de programme.

42. Le Coordonnateur régional du Projet a présenté le programme de travail et le budget de SWIOFish1 pour 2020-Année5, qui avaient déjà été approuvés par le bureau de la CPSOOI au moyen d'une consultation virtuelle. Les membres de la CPSOOI ont approuvé le budget SWIOFish1 2020-Année5. Des notes explicatives détaillées pour chaque élément du budget ont également été fournies.

43. En ce qui concerne la réactivation de la base de données du SWIOFP, les membres ont convenu à l'unanimité que l'Institut de recherche marine et halieutique du Kenya entame le processus à l'aide des fonds en suspens du SWIOFP.

44. En ce qui concerne les deux demandes d'appui découlant de la 9e réunion du GTCCPT, à savoir une réunion du comité de réflexion sur les TCM et une réunion ministérielle en vue de prendre une décision finale sur la création éventuelle du ACP SOOI, le coordonnateur régional du projet a indiqué que pourrait être organisé immédiatement après l'atelier régional, pour valider le rapport intitulé «Étude sur la contribution directe et indirecte de la pêche thonière au Produit intérieur brut et aux schémas de répartition de la richesse dans les Pays Membres de la CPSOOI», tandis que cette dernière pourrait être provisoirement programmé pour mars 2020 .

45. Le Coordonateur du projet a présenté le calendrier des décaissements de la Banque mondiale et a noté qu'à la mi-septembre 2019, 3 556 923 USD ont été versés, ce qui représente environ 71% de la valeur totale du projet, ce qui a été **APPROUVÉ** par la Commission.

QUESTIONS CONCERNANT LE PROGRAMME EAF NANSEN: RAPPORT DU COMITÉ DIRECTEUR RÉGIONAL DU SUD-OUEST DE L'OCEAN INDIEN

46. La Coordonnatrice du programme EAF-Nansen, Mme Merete Tandstad, a présenté les résultats et les recommandations du Comité directeur régional du programme EAF-Nansen pour le sud-ouest de l'océan Indien, qui s'est tenu le 30 septembre 2019. La présentation comprenait les principaux éléments du travail mené par le Programme dans la région en 2018-2019: (i) recherche / science; ii) gestion de la pêche; et (iii) développement des capacités. Certaines activités et produits transversaux présentant un intérêt pour la CPSOOI ont également été présentés. Les activités futures en 2019, ainsi que des éléments pour le plan de travail 2020-2021, ont également été présentés.

47. Les Pays Membres ont apprécié l'avancement des travaux menés au cours de la période considérée, à l'appui des trois résultats du Programme et ont pris note des trois stratégies élaborées par le programme sur le renforcement des capacités, l'égalité des sexes et la communication. Ils ont également noté l'importance de la politique sur les données du programme EAF-Nansen.

48. Le navire de recherche «*Dr Fridtjof Nansen*» a effectué une série d'études dans le sud-ouest de l'océan Indien en 2018 et, en 2018 et 2019, quatre réunions post-études sur les différentes étapes des études pertinentes à la région de la CPSOOI. Grâce à ces réunions et à des réunions spécifiques sur les différents thèmes du projet scientifique, des projets de recherche en cours ont été identifiés.

49. Le navire de recherche pourrait retourner dans le sud-ouest de l'océan Indien en 2021 et les pays ont été encouragés à participer activement aux discussions sur les recherches nécessaires associées au projet scientifique du programme qui pourraient nécessiter ou bénéficier des études de recherche.

50. Les Pays Membres ont reconnu l'importance du navire de recherche dans la collecte de données à l'appui de la gestion des pêches et ont souligné l'importance d'aider les pays à analyser les données, à renforcer les capacités et à utiliser les informations pour soutenir la gestion durable des pêches.

51. Les travaux du Programme visant à aider les pays à mettre en œuvre l'approche écosystémique des pêches ont été mis en exergue et une assistance visant à renforcer les capacités à cet égard, y compris pour le suivi de la mise en œuvre de l'AEP à l'aide de l'outil de suivi de sa mise en œuvre, a été demandée.

52. La Commission a **APPROUVÉ** le rapport et les recommandations

QUESTIONS RELATIVES À LA CRÉATION DU CENTRE RÉGIONAL DE COORDINATION DU SUIVI, CONTRÔLE ET SURVEILLANCE DE LA PECHE DE LA COMMUNAUTE DE DEVELOPPEMENT D'AFRIQUE AUSTRALE (CCSCS SADC)

53. Le Secrétariat de la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC) avait préparé le document SFS/DM/SWIOFC/19/7 sur la création du Centre de coordination du suivi, contrôle et surveillance (CCSCS) de la SADC, lequel, en l'absence d'un représentant de la SADC, était présenté par M. Emmanuel Bulayi, représentant de la République-Unie de Tanzanie, en qualité de Président actuel de la SADC.

54. À la suite de l'approbation par le Conseil des ministres de la SADC de la Charte portant création de la CCSCS en août 2017, huit pays ont déjà signé: l'Afrique du Sud, l'Angola, Eswatini, le Lesotho, le Mozambique, la Namibie, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie. Trois autres pays (le Botswana, le Malawi et le Zimbabwe) sont en train de finaliser leur processus de ratification et ont promis de signer la Charte bientôt. Une fois que la Charte aura été signée par les trois pays, ou par trois autres pays de la région, celle-ci entrera immédiatement en vigueur, ce qui permettra un suivi rapide des processus de mise en œuvre du projet CCSCS.

55. En novembre 2017, les ministres responsables de la pêche de la SADC ont approuvé la création d'une Unité de gestion de projet intérimaire (UGPI) chargée de la mise en service du CCSCS et ont chargé le Secrétariat de la SADC de travailler, en collaboration avec le gouvernement du Mozambique, aux modalités de mise en place de cette unité à Maputo, y compris le détachement d'un Coordonnateur de Projet intérimaire pour lancer la mise en œuvre du plan de projet. Le gouvernement du Mozambique a tenu sa promesse de détacher deux officiers (Coordonnateur et expert en Suivi, Contrôle et Surveillance) et de rendre disponible des bureaux pour l'UGPI. En outre, le gouvernement du Mozambique a également mobilisé des ressources par l'intermédiaire de la Banque mondiale pour la construction du bâtiment du CCSCS. Des terrains ont été prévus à cet effet et des plans architecturaux ont été élaborés.

56. Le Secrétariat de la SADC, avec le soutien de la WWF, a mobilisé des ressources pour la création du CCSCS dans le cadre du projet intitulé 'South West Indian Ocean Fisheries-Improving Governance, Livelihoods and Ecosystems' (Pêcheries du sud-ouest de l'océan Indien - Améliorer la gouvernance, les moyens de subsistance et les écosystèmes. Le gouvernement allemand finance le projet à hauteur de 1,5 million d'euros pour une période de cinq ans (2019 à 2023). Au cours des trois premières années, le projet appuiera les travaux de l'UGPI. En novembre 2017, les ministres des Pays Membres de la SADC ont également approuvé la création d'une Équipe technique régionale chargée de soutenir les travaux de l'UGPI, qui comprend le Mozambique, la Namibie, les Seychelles, l'Afrique du Sud et le Zimbabwe, qui se sont déjà réunis à trois reprises.

57. Étant donné qu'un autre programme de Suivi, Contrôle et Surveillance (SCS), à savoir le Programme régional de surveillance des pêcheries (PRSP) de l'IOC-COI, était opérationnel dans un sous-groupe de membres de la CPSOOI et de la SADC depuis 2007, plusieurs interventions ont demandé des efforts pour établir une coopération efficace entre le CCSCS et le PRSP.

58. Cependant, les Seychelles, membre de la CPSOOI participant au PRSP et également membre de la SADC, a exprimé leur inquiétude de rejoindre le CCSCS de la SADC, en raison de l'incorporation de tiers dans la Charte du CCSCS. Selon les Seychelles, il n'est pas approprié pour une agence intergouvernementale d'incorporer une tierce partie dans

le Centre, car cela n'est pas conforme à l'article 7 de la Charte, point 13, qui traite des fonctions du Centre.

59. La Commission a **NOTÉ** les progrès accomplis dans l'établissement du CCSCS de la SADC.

QUESTIONS CONCERNANT LA COLLABORATION ENTRE LA CPSOOI ET L'ACCORD RELATIF AUX PECHES DANS LE SUD DE L'OCEAN INDIEN (APSOI)

60. Le secrétaire de la CPSOOI, M. Luca Garibaldi, a présenté le document SFS/DM/SWIOFC/19/8 sur la collaboration entre la CPSOOI et l'Accord relatif aux pêches dans le Sud de l'océan Indien (APSOI).

61. La collaboration entre la CPSOOI et l'APSOI a été discutée lors de réunions récentes des deux organisations. Lors de la 9ème session de la CPSOOI, tenue en Afrique du Sud du 9 au 12 octobre 2018, le Secrétaire exécutif de la l'APSOI a proposé les trois domaines principaux suivants pour une possible collaboration entre la CPSOOI et l'APSOI: i) Recherche sur les ressources de pêche démersales transfrontalières des pêcheries du banc de Saya de Malha;; ii) Activités de lutte contre la Pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN); (iii) Projets visant à promouvoir l'application des mesures de conservation et de gestion (MCG) de l'APSOI.

62. À la demande de la 9ème CPSOOI, le Secrétaire de la CPSOOI a assisté à la 6eme réunion des parties à l'APSOI, tenue à Maurice du 1er au 5 juillet 2019, au cours de laquelle il a présenté les trois principaux domaines de collaboration possible. Pour le banc Saya de Malha, une demande formelle devrait être présentée par les deux Pays Membres concernés; pour la lutte contre la pêche INN, la SWIOFC soutiendrait une éventuelle participation de l'APSOI au CCSCS de la SADC qui sera mis en place; et la CPSOOI pourrait promouvoir l'application des MCG de l'APSOI, si une proposition spécifique sur la manière de procéder était reçue.

63. La Commission a **DEMANDÉ** au Secrétariat de la CPSOOI de s'engager avec le secrétariat de l'APSOI pour assurer le partage des informations sur l'état des stocks entre les deux organisations.

64. La Commission a **NOTÉ** que, dans le cadre de la promotion de la participation des États côtiers à l'exploration et à la gestion de la pêche en haute mer, les Pays Membres de la CPSOOI devraient être membres effectifs de l'APSOI.

NOUVEAUX PROJETS DANS LA RÉGION

Un partenariat pour la gouvernance maritime et côtière et la gestion des pêches pour la croissance bleue: projet de partenariat entre la CPSOOI et la Convention de Nairobi, financé par Asdi - Projet GCP-SFS-005-SWE

65. M. Erudito Malate, Coordonnateur national du projet GCP-SFS-005-SWE pour le Mozambique, a présenté le document SFS/DM/SWIOFC/19/9. La FAO-SWIOFC et la Convention de Nairobi (CN) - Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) sont deux organes de deux agences des Nations Unies qui partagent la plupart de

leurs membres. Suite à un Mémorandum d'accord entre les deux organisations, un projet visant à concilier les objectifs de gestion des pêches et la conservation a été mis au point.

66. Le projet «GCP/SFS/005/SWE - Un partenariat pour la gouvernance marine et côtière et la gestion des pêches pour une croissance durable» a été financé par l'Agence suédoise de coopération pour le développement international (Asdi) avec un budget total de 8 679 954 USD et durera cinq ans (2019-2023). Le domaine d'intérêt principal du projet concerne les secteurs de la pêche et de l'environnement, qui peuvent bénéficier directement d'une intervention coordonnée et se renforçant mutuellement dans ces domaines, au-delà de ce qui pourrait être obtenu par une intervention non coordonnée dans chaque domaine.

67. Le projet présente trois principales composantes, à savoir: (i) la protection et la gestion des écosystèmes côtiers et marins; (ii) les pêcheries côtières sont gérées de manière durable à l'aide de l'AEP; et iii) l'amélioration de la coordination entre les institutions de gestion de la pêche et de l'environnement aux niveaux régional et national.

68. Le projet sera mis en œuvre conjointement par la CPSOOI et la CN. Les arrangements pour la mise en œuvre du projet comprennent des activités au niveau régional pour tous les pays de la CPSOOI (à l'exception de la France) qui seront entreprises par l'Unité régionale de gestion du projet (URGP), en collaboration avec les Secrétariats de la CPSOOI et du NC, et des études pilotes dans trois pays sélectionnés, à savoir Madagascar, le Mozambique et la République-Unie de Tanzanie.

69. Le projet ne sera pleinement opérationnel qu'après la signature du Document de projet par les trois pays (la République-Unie de Tanzanie l'a déjà signé). Il a été informé qu'après la signature, un consultant effectuera une mission dans les trois pays, afin d'identifier deux sites dans chaque pays où les études pilotes auront lieu.

70. Afin de lancer le projet, une fois que tout le personnel de l'URGP aura été recruté, un atelier de lancement sera organisé au cours de la Réunion du Comité directeur du Projet. Tous les membres de la CPSOOI participeront à la mise en œuvre du projet et des Points focaux de projet devront être nommés.

71. La discussion qui a suivi la présentation du projet a principalement porté sur les critères de sélection des pays dans lesquels les études pilotes seront entreprises. En particulier, le Kenya et la Somalie ont demandé des éclaircissements sur les critères sur lesquels les pays dans lesquels les études pilotes seront effectuées ont été choisis.

72. Le Secrétariat a répété que tous les Pays Membres de la CPSOOI, à la seule exception de la France, seraient membres à part entière du projet. Le projet n'ayant pu mener d'études de terrain dans les onze pays participants, une sélection entre eux a été nécessaire. Une présélection a identifié cinq pays dans lesquels les conflits et les problèmes liés aux activités de pêche et à l'environnement étaient bien connus, en particulier pour la pêche à la crevette. Parmi les cinq pays, trois pays ont également été sélectionnés sur la base de critères établis par un consultant indépendant et décrits dans le document SFS/DM/SWIOFC/19/9.

73. Les Commissaires ont également demandé des informations sur le budget réel de chaque composante, ainsi que sur les activités menées aux niveaux régional et national. Le

Secrétariat a indiqué que des chiffres détaillés seraient fournis lors de l'atelier de lancement auquel participerait le Point Focal du Projet, nommé par l'agence nationale chef de file. Si, dans certains pays, il ne sera pas possible d'identifier l'agence nationale chef de file, les agences responsables de la gestion de la pêche et de l'environnement agiront en tant que co-agences principales, chacune avec son point focal

Programme ECOFISH financé par l'Union Européene

74. M. Soobachand Sweenarain, Chef d'équipe et Coordinateur technique du programme intitulé "Contribution des pêcheries durables à l'économie bleue de l'Afrique orientale, de l'Afrique australe et de la région de l'océan Indien (AO-AA-OI)", généralement appelé "Programme Ecofish", a présenté le document SFS/DM/SWIOFC/19/10.

75. Le programme Ecofish est financé par l'Initiative transrégionale du 11ème Fonds européen de développement dans le cadre de l'Accord UE-ACP (Cotonou) 2014-2020. L'accord financier du programme a été signé le 13 septembre 2018 entre l'UE et l'IOC-COI, au nom des organisations régionales dûment mandatées de l'AO-AA-OI. Le programme est géré par la Délégation européenne (DUE) à Maurice en collaboration avec le Secrétariat de l'IOC-COI, qui accueillera l'Unité de gestion du programme.

76. Le programme dispose d'un budget de 28 millions d'euros et d'une durée d'exécution de 72 mois, qui a été réduite involontairement à 62 mois en raison de certains retards de procédure. Il s'inscrit dans la continuité des réalisations, de l'apprentissage par l'expérience et des meilleures pratiques de gestion durable de la pêche et de développement des eaux continentales et marines accumulées par les programmes relevant du 10ème Fonds européen de développement et d'autres initiatives contemporaines telles que les projets SWIOFish de la Banque mondiale.

77. L'objectif général du programme Ecofish est de «favoriser une croissance économique équitable en promouvant une pêche durable dans la région AO-AA-OI». L'objectif spécifique est «d'appuyer la gestion et le développement durables de la pêche afin de contribuer à la réduction de la pauvreté et à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, tout en s'attaquant à la résilience au changement climatique et au renforcement de la biodiversité marine».

78. Le programme est constitué des trois domaines de résultats interdépendants suivants: (1) Renforcement des politiques régionales et des cadres institutionnels, pour assurer une gestion plus durable des pêches et contribuer à la biodiversité marine et à la résilience climatique; (2) Renforcement des capacités [de suivi, de contrôle et de surveillance] afin de prévenir, dissuader et éliminer la pêche INN dans la région AO-AA-OI; et (3) Initiatives concrètes en matière de gestion des pêches et de gouvernance dans les pêcheries continentales et marines à petite échelle bénéficient de possibilités de répétition au niveau régional.

79. En ce qui concerne le domaine de résultat 3 (pêches à petite échelle continentales et marines), les Appels à propositions pour ce domaine sont géréa directement par la DUE à Maurice. Le budget total alloué aux Appels à propositions s'élève à 8 millions d'euros, réparti en 3 groupes régionaux et structuré comme suit: Afrique de l'est: 3 millions d'euros; Afrique australe: 3 millions d'euros; Océan Indien: 2 millions d'euros. La date

limite pour le processus de soumission des propositions était le 31 juillet. Une présélection des propositions a déjà été effectuée et la sélection finale devrait être achevée d'ici la fin du mois de décembre 2019. Les projets sélectionnés devraient être opérationnels d'ici le premier trimestre de 2020.

80. La phase de lancement du programme est en cours et sera achevée d'ici la fin du mois d'octobre 2019. Le premier comité de pilotage du programme devrait être organisé à la mi-novembre à Nairobi pour le lancement officiel.

81. La Commission a été **INFORMÉE** que le programme Ecofish avait l'intention de développer une collaboration continue avec la CPSOOI afin de mettre en œuvre ses actions stratégiques pour les pêches maritimes dans la région.

82. La discussion qui a suivi la présentation du Programme a principalement porté sur la nécessité de synergies avec d'autres projets régionaux en cours (par exemple, le projet CPSOOI-CN Asdi, le projet EAF Nansen, etc.), sur la nécessité de prendre en compte les aspects environnementaux lors de la mise en œuvre des activités et sur le mouvement de fonds lors de la mise en œuvre d'activités au niveau national, compte tenu des problèmes rencontrés lors de projets antérieurs.

83. Selon les Membres, le programme Ecofish devrait s'inspirer des enseignements tirés du programme sortant Smartfish et des recommandations de la réunion des ministres de la Pêche de 2017 à Madagascar visant à assurer la durabilité des activités de SCS dans la région.

AFFAIRES FINANCIÈRES ET ADMINISTRATIVES DE LA COMMISSION

Situation actuelle

84. Le secrétaire de la CPSOOI a présenté le document SFS/DM/SWIOFC/19/11 concernant la situation financière et administrative actuelle de la Commission.

85. Comme en 2018, la CPSOOI ne disposait pas de budget annuel pour la Commission, ce qui rend la planification annuelle des activités très difficile et incertaine. Depuis 2016, la FAO a mis davantage l'accent sur ses objectifs stratégiques et ses initiatives régionales au niveau continental africain et, en conséquence, les allocations et mécanismes de financement antérieurs pour les Organismes Régionaux de Pêche africains ont été modifiés. Cette situation a entraîné une réduction considérable des fonds disponibles au titre du Programme ordinaire de la FAO pour le soutien de la Commission. La situation reste inchangée depuis la 9ème session de la CPSOOI.

86. La FAO continue de fournir un soutien par la contribution du Secrétaire et du Secrétaire Technique du Comité Scientifique dans le cadre de leurs fonctions respectives en tant que Chargé des pêches et de l'aquaculture du bureau sous-régional pour l'Afrique australe et Responsable principal chargé des ressources halieutiques au Siège de la FAO à Rome en Italie. En outre, la FAO fournit une assistance administrative par le biais de contrats de 11 mois et contribue au salaire des deux responsables (Chargé de programmes et Chargé de la communication) détachés auprès du Secrétariat de la CPSOOI par le gouvernement du Mozambique.

87. La FAO fournit également une assistance administrative technique et partielle à l'organisation de la Commission et du Comité scientifique annuels, mais l'aide financière pour ces deux sessions ne comprend pas les fonds pour la participation des délégués aux sessions, qui sont aimablement fournis par les organisations partenaires. La majeure partie du financement du programme de travail de la Commission continue, depuis la 8e session, de passer par le projet IOC-COI/SWIOFish1, avec des contributions du WWF.

88. En ce qui concerne les affaires administratives, depuis octobre 2015, le Secrétariat de la Commission est établi au sein de l'administration nationale de la pêche (ADNAP), à Maputo, au Mozambique. Selon un accord entre la FAO et le gouvernement du pays hôte, le Gouvernement mozambicain fournit au Secrétariat un soutien sous la forme de bureaux et de deux personnes détachées du gouvernement. Le Secrétariat est assisté par un Chargé de Programmes et un Chargé de Communication détachés par le ministère de la Mer, des Eaux continentales et des Pêcheries du Mozambique. Mme Dulce Panguana, nouvelle responsable du programme, doit prendre son poste au Secrétariat en octobre 2019 en remplacement de Mme Elvira Xerinda, qui a quitté le Secrétariat en septembre 2018.

89. Le mobilier, les équipements informatiques et d'Internet, ainsi que la ligne téléphonique pour le bureau de la CPSOOI ont été complétée grâce au soutien du projet SWIOFish1. Le bureau de la CPSOOI est composé de trois salles et accueillera prochainement les quatre fonctionnaires recrutés dans le cadre du projet GCP/SFS/005/SWE financé par l'Asdi. En conséquence, le nombre total de membres du personnel hébergés au Secrétariat de la CPSOOI passera à 8 personnes avec des problèmes potentiels de place à usage de bureaux.

90. Le Mozambique a indiqué qu'il pourrait pour fournir un espace supplémentaire au Secrétariat de la CPSOOI si cela s'avère nécessaire.

Options pour un mécanisme de financement de la CPSOOI

91. Le Secrétaire a présenté le document SFS/DM/SWIOFC/19/12 (joint en annexe 6) sur les options pour un mécanisme de financement de la CPSOOI.

92. Le débat sur cette question a débuté lors de la 6ème session de la CPSOOI en 2012. Depuis 2016, les fonds du Programme ordinaire de la FAO consacrés à la CPSOOI ont été réduits au minimum et la Commission a dû compter de plus en plus sur le soutien des donateurs externes pour pouvoir mener à bien ses travaux et activités.

93. Sur la base d'une étude préliminaire réalisée par un consultant, le Secrétariat a préparé le document SFS/DM/SWIOFC/19/12, qui résume les trois options suivantes pour un mécanisme de financement éventuel de la Commission et de son Secrétariat, ainsi que leurs avantages et inconvénients :

(1) Transformer le statut de la Commission, d'une Commission relevant de l'article VI en une Commission relevant de l'article XIV;
(2) Contributions financières minimales des Pays Membres;
(3) Créer un fonds fiduciaire multilatéral pour recevoir un financement volontaire des Pays Membres et des donateurs.

94. Il a été noté que seule la transformation de la CPSOOI en une Commission relevant l'article XIV (option 1) constitue un mécanisme de financement totalement durable, tandis que les options 2 et 3 permettraient au Secrétariat de présenter un budget à la Commission et aux membres de décider de l'utilisation des fonds, mais le soutien des donateurs serait toujours nécessaire pour que la Commission reste opérationnelle.

95. Certains membres ont estimé que l'option 2 était la meilleure, car elle accroîtrait l'appropriation et serait une indication du soutien des membres à la Commission. D'autres membres ont proposé l'option 3 et le Mozambique, qui héberge le secrétariat de la CPSOOI, a souligné qu'il versait déjà une contribution volontaire sous la forme de bureaux et de personnel et a exhorté les autres membres à faire de même. On s'est inquiété de l'applicabilité de l'option 3 en raison des restrictions imposées par la réglementation financière concernant les dons dans certains pays.

96. Après un débat approfondi, la Commission a **CONVENU** que, dans l'intervalle, le mécanisme de financement le plus viable serait une combinaison des options 2 et 3, selon laquelle les Membres verseraient une contribution obligatoire comprise entre 5 000 et 10 000 USD par an et un fonds d'affectation spéciale serait créé. financement des donateurs.

97. La Commission a **DEMANDÉ** que tous les Pays Membres organisent une consultation interne sur la création du SWIO FFA et sur le régime des contributions éventuelles, convenu au paragraphe 96. Le Secrétariat de la CPSOOI devrait être informé de la décision national avant le 3 février 2020.

98. Si la majorité (6+1) des Pays Membres est en faveur du mécanisme de financement convenu, la Commission a **CONVENU** que le Secrétariat organiserait une réunion technique pour définir les détails du mécanisme de financement, suivie d'une réunion ministérielle pour l'approbation officielle par les Pays Membres.

PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA COMMISSION

99. La secrétaire de la CPSOOI a présenté le document SFS/DM/SWIOFC/19/13 sur le programme de travail de la Commission, y compris les amendements découlant des recommandations formulées lors de la 9ème réunion du GTCCPT et examinés au titre de points de l'ordre du jour précédents.

100. La Commission a **APPROUVÉ** le programme de travail suivant :

- Tenir la deuxième session du Groupe de travail sur la pêche démersale (GTPD) dans la seconde moitié d'avril 2020 (lieu à déterminer) ;
- Tenir la formation sur les techniques R (de recherche) dans la seconde moitié d'avril 2020, avant le GTPD (lieu à déterminer) ;
- Tenir la 10ème session du Comité Scientifique en juin 2020 à Madagascar;
- Tenir la 11ème session de la Commission en octobre 2020 (en Tanzanie) ;
- Tenir la 10ème session du GTCCPT en octobre 2020 immédiatement avant ou immédiatement après la onzième session de la Commission;
- assister le SWIOFish1 dans l'organisation de son comité directeur régional annuel immédiatement avant ou après la onzième session de la Commission;

- assister l'EAF Nansen dans l'organisation de son comité directeur régional annuel immédiatement avant ou après la onzième session de la Commission;
- Organiser un atelier de lancement du Comité Directeur et mettre en œuvre les activités du projet «GCP/SFS/005/SWE - Un partenariat pour la gouvernance marine et côtière et la gestion des pêches pour une croissance durable» en collaboration avec le partenaire du PNUE-Convention de Nairobi ;
- Assurer le suivi de la mise en œuvre dans les Pays Membres des directives sur les TCM et réactiver le Groupe de réflexion sur les TCM, qui devrait se réunir immédiatement avant ou immédiatement après les autres réunions régionales traitant de sujets similaires (par exemple, les problèmes du thon) ;
- Collaborer avec la FAO sur les activités liées aux mesures du ressort de l'Èta de Port (PSMA), y compris le suivi avec les trois membres de la CPSOOI qui n'ont pas encore ratifié l'accord ;
- Poursuivre la collaboration avec des partenaires tels que la SADC, l'APSOI, SWIOFish1, le WWF, etc., en particulier pour faciliter la création du Centre régional de coordination pour le suivi, le contrôle et de la surveillance de la pêche de la SADC à Maputo, au Mozambique ;
- Poursuivre les efforts pour créer un site Internet CPSOOI qu'il n'a pas été possible d'établir en raison des difficultés à mettre en opération le modèle de site Internet préparé par le Secrétariat, soit au bureau FAO-SFS, soit au siège de la FAO.

QUESTIONS DIVERSES

101. Il n'y avait pas d'autres questions.

DATE, LIEU ET ORGANISATION DE LA PROCHAINE SESSION

102. La République-Unie de Tanzanie a proposé d'accueillir la 11ème Session de la Commission, ainsi que la dixième session du GPCCPT/WPCCTF immédiatement avant ou immédiatement après la Commission. Les propositions de la République-Unie de Tanzanie ont été acceptées par la Commission avec une grande reconnaissance. La Session devrait se tenir en octobre 2020 sous réserve d'une nouvelle confirmation de la République-Unie de Tanzanie concernant la date.

ÉLECTION DU BUREAU

103. Le Président et le Bureau de la CPSOOI sont nommés à tour de rôle. La République-Unie de Tanzanie, qui a proposé d'accueillir la 11ème session de la Commission, présidera le Bureau jusqu'à la prochaine session. Les Maldives, qui ont accueilli la 10ème session, sont premier vice-président et, conformément à l'ordre alphabétique des désignations précédentes, le Yémen est le deuxième vice-président. Ces trois Pays Membres constituent le bureau de la CPSOOI jusqu'à la onzième session de la Commission. La Commission a remercié l'Afrique du Sud pour son travail au sein du Bureau.

104. La Commission a décidé que le pays membre présidant la Session de la CPSOOI présiderait également les Comités Directeurs de SWIOFish1 et de EAF Nansen s'ils se réunissent immédiatement avant ou immédiatement après la Session de la Commission.

ADOPTION DU RAPPORT

105. Le rapport a été adopté le 3 octobre 2019 au Paradise Hotel, Maldives, à la clôture de la Session.

APPENDIX 1

AGENDA

1. Opening of the Session
2. Adoption of the agenda and arrangements for the Session
3. Summary report by the Scientific Committee on the status of resources
4. Report of the Working Party on Collaboration and Cooperation in Tuna Fisheries (WPCCTF)
 - 4.1. Recommendations by the WPCCTF on the way forward for the implementation of the Guidelines on Minimum Terms and Conditions (MTC) for Foreign Fisheries Access in the SWIOFC region
 - 4.2. Recommendations by the WPCCTF on the setting up of a possible Southwest Indian Ocean Fisheries Framework Agreement (SWIO FFA)
5. Matters regarding collaboration between the SWIOFC and SWIOFish1 project: report of the SWIOFish1 Steering Committee
6. Matters regarding the EAF Nansen Programme: report of the Regional Steering Committee in the Southwest Indian Ocean
7. Matters regarding the establishment of the SADC Regional Fisheries Monitoring, Control and Surveillance Coordination Centre
8. Matters regarding collaboration between the SWIOFC and the SIOFA
9. New projects in the Region
 - 9.1. A Partnership for Marine and Coastal Governance and Fisheries Management for Blue Growth: SWIOFC and Nairobi Convention partnership project funded by Sida
 - 9.2. Ecofish project funded by the European Union
10. Financial and administrative affairs of the Commission
 - 10.1. Current situation
 - 10.2. Options for a SWIOFC financing mechanism
11. Programme of work for the Commission
12. Any other business
13. Election of the Bureau
14. Date, place and arrangements for the next Session
15. Adoption of the Report Opening of the Session

ANNEXE 1

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour et des arrangements pour la session
3. Rapport sommaire du Comité scientifique sur l'état des ressources
4. Rapport du Groupe de Travail sur la collaboration et la coopération sur les pêcheries de thon (GTCCPT)
 - 4.1. Recommandations du GTCCPT sur la voie à suivre pour la mise en œuvre des Directives concernant les Termes et Conditions Minimales (TCM) pour l'accès des pêcheries étrangères dans la région CPSOOI
 - 4.2. Recommandations du GTCCPT sur la mise en place d'un éventuel accord-cadre sur les pêches dans le sud-ouest de l'océan Indien (ACP SOOI)
5. Questions concernant la collaboration entre la CPSOOI et le projet SWIOFish1: rapport du comité directeur du projet SWIOFish1
6. Questions concernant le programme EAF Nansen: rapport du comité directeur régional dans le sud-ouest de l'océan Indien
7. Questions relatives à la création du centre régional de suivi, contrôle et surveillance des pêches de la SADC
8. Questions relatives à la collaboration entre la CPSOOI et l'APSOI
 - 9. Nouveaux projets dans la région
 - 9.1. Un partenariat pour la gouvernance marine et côtière et la gestion des pêches pour la croissance bleue: Projet de partenariat entre la CPSOOI et la Convention de Nairobi financé par l'Asdi

9.2. Projet Ecofish financé par l'Union européenne

10. Affaires financières et administratives de la Commission
 - 10.1. Situation actuelle
 - 10.2. Options pour un mécanisme de financement de la CPSOOI
11. Programme de travail de la Commission
12. Autres questions
13. Election du Bureau
14. Date, lieu et modalités de la prochaine session
15. Adoption du rapport

APPENDIX 2

LIST OF DOCUMENTS

Working Documents

SFS/DM/SWIOFC/19/1	Agenda
SFS/DM/SWIOFC/19/2	Summary report by the Scientific Committee on the status of resources
SFS/DM/SWIOFC/19/3	Recommendations by the Working Party on Collaboration and Cooperation in Tuna Fisheries (WPCCTF) on the way forward for the implementation of the Guidelines on Minimum Terms and Conditions (MTC) for Foreign Fisheries Access in the SWIOFC region
SFS/DM/SWIOFC/19/4	Recommendations by the WPCCTF on the setting up of a possible Southwest Indian Ocean Fisheries Framework Agreement (SWIO FFA)
SFS/DM/SWIOFC/19/5	Report of the SWIOFish1 Steering Committee
SFS/DM/SWIOFC/19/6	Report of the Regional Steering Committee of the EAF Nansen Programme
SFS/DM/SWIOFC/19/7	Update on the establishment of the SADC Regional Fisheries Monitoring Control and Surveillance Coordination Centre
SFS/DM/SWIOFC/19/8	Collaboration between the SWIOFC and the SIOFA
SFS/DM/SWIOFC/19/9	New project “A Partnership for Marine and Coastal Governance and Fisheries Management for Blue Growth”
SFS/DM/SWIOFC/19/10	New project “Ecofish”
SFS/DM/SWIOFC/19/11	Report on the financial and administrative affairs of the Commission
SFS/DM/SWIOFC/19/12	Options for a SWIOFC financing mechanism
SFS/DM/SWIOFC/19/13	Programme of work for the Commission

Information Documents

SFS/DM/SWIOFC/19/Inf. 1	Notes to Participants
SFS/DM/SWIOFC/19/Inf. 2	Provisional list of Documents
SFS/DM/SWIOFC/19/Inf. 3	Provisional list of Participants
SFS/DM/SWIOFC/19/Inf. 4	Report of the Ninth Session of the Southwest Indian Ocean Fisheries Commission
SFS/DM/SWIOFC/19/Inf. 5	Report of the Ninth Session of the Scientific Committee
SFS/DM/SWIOFC/19/Inf. 6	Report of the First meeting of the Working Group on Small Pelagic Fisheries

ANNEXE 2

LISTE DES DOCUMENTS

Documents de travail

SFS/DM/SWIOFC/19/1	Ordre du jour
SFS/DM/SWIOFC/19/2	Rapport sommaire du Comité scientifique sur l'état des ressources
SFS/DM/SWIOFC/19/3	Recommandations par le Groupe de Travail sur la collaboration et la coopération sur les pêcheries de thon (GTCCPT) relatives aux moyens de mettre en œuvre les Directives sur les Termes et Conditions Minimales (TCM) de l'accès pour les pêcheries étrangères dans la région de la CPSOOI
SFS/DM/SWIOFC/19/4	Recommandations de la GTCCPT sur la mise en place possible d'un Accord cadre relatif aux pêcheries du sud-ouest de l'océan Indien (Southwest Indian Ocean Fisheries Framework Agreement: ACP SOOI)
SFS/DM/SWIOFC/19/5	Rapport du Comité de Pilotage de SWIOFish 1
SFS/DM/SWIOFC/19/6	Rapport du Comité de Pilotage Régional du programme EAF Nansen
SFS/DM/SWIOFC/19/7	Mise à jour sur la création du Centre Régional de Contrôle et de Surveillance des pêches de la SADC
SFS/DM/SWIOFC/19/8	Collaboration entre CPSOOI et APSOI
SFS/DM/SWIOFC/19/9	Nouveau projet « Un partenariat pour la gouvernance maritime et côtière et la gestion des pêcheries pour la croissance bleue »
SFS/DM/SWIOFC/19/10	Nouveau projet « Ecofish »
SFS/DM/SWIOFC/19/11	Rapport sur les affaires financières et administratives de la Commission
SFS/DM/SWIOFC/19/12	Options pour un mécanisme de financement de la CPSOOI
SFS/DM/SWIOFC/19/13	Programme de travail pour la Commission

Documents d'information

SFS/DM/SWIOFC/19/Inf. 1	Notes aux participants
SFS/DM/SWIOFC/19/Inf. 2	Liste provisoire des documents
SFS/DM/SWIOFC/19/Inf. 3	Liste provisoire des participants
SFS/DM/SWIOFC/19/Inf. 4	Rapport de la 9ème session de la Commission des Pêches du sud-ouest de l'océan Indien (CPSOOI)
SFS/DM/SWIOFC/19/Inf. 5	Rapport de la 9ème session du Comité Scientifique
SFS/DM/SWIOFC/19/Inf. 6	Rapport de la 1ère réunion du groupe de travail sur les petites pêcheries pélagiques

APPENDIX 3/ANNEXE 3

LIST OF PARTICIPANTS / LISTE DES PARTICIPANTS

COMOROS/COMORES

BOINA Said
Ingénieur Technique de Pêche et Focal Point du PSMA
Direction Général des Ressources Halieuteques - Ministère de l'Energie, de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Environnement
BP 41 Morone
Tel.: +269 3200833
E-mail: dalaili@live.fr

HASSANI Abdillah
Responsable Administratif et Financier du Projet SWIOFish1-Comores
Direction Générale des Ressources Halieutiques - Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Environnement
BP 41 Morone
Tel.: +269 3338632
E-mail: hasahamada@yahoo.fr

FRANCE

MELARD Anaïs
Chargée de Mission "Accords thoniers internationaux" - Bureau des affaires européennes et internationales Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture
Ministère de l'agriculture et de l'alimentation
La Grande Arche – Paroi Sud 92055 Paris-La Défense Cedex
Tel.: +33 01 40 81 95 32
E-mail: anais.melard@agriculture.gouv.fr

MÉVÉLEC Eric
Directeur de la mer Sud Océan Indien
Ministère de l'agriculture et de l'alimentation
La Réunion
Tel.: +262 554730 (5730)
E-mail: eric.mevelec@developpement-durable.gouv.fr

KENYA

OBUNGU Lucy
Ag Director Fisheries Resources Development and Marketing
State Department for Fisheries, Aquaculture and Blue Economy
Kenya Fisheries Services, Nairobi
Tel.: +254 722385671
E-mail: lucyobungu@yahoo.com

BARABARA Mwaka Said
Assistant Director of Fisheries
State Department for Fisheries, Aquaculture and Blue Economy
Kenya Fisheries Services, Mombasa
Tel.: +254 721 900340
E-mail: barabaraside@gmail.com

MADAGASCAR

RANDRIAMIARISOA Mahefa
Expert en pêche thonière
Service d'appui au développement de la pêche industrielle
Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
Ampandrianomby, Antananarivo
Tel.: +261 343884597
E-mail: ranmahefa@yahoo.fr

ZAVATRA Jean Baptiste
Biologiste, Expert en petite pêche
Centre d'Etude et de Développement de la Pêche
Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
Ampandrianomby, Antananarivo
Tel.: +261 349359359
E-mail: ranmahefa@yahoo.fr

MALDIVES

ADAM Shiham
Director General
Ministry of Fisheries, Marine Resources and Agriculture
Velaanaage 7th Floor, Ameer Ahmed Magu, Malé 20096
Tel.: +960 3339292
E-mail: shiham.adam@fishagri.gov.mv

SHIFAZ Ahmed
Assistant Director
Ministry of Fisheries, Marine Resources and Agriculture
Velaanaage 7th Floor, Ameer Ahmed Magu, Malé 20096
Tel.: +960 3322625
E-mail: ahmed.shifaz@fishagri.gov.mv

LUBNA Aminath
Assistant Director
Ministry of Fisheries, Marine Resources and Agriculture
Velaanaage 7th Floor, Ameer Ahmed Magu, Malé 20096
E-mail: aminath.lubna@fishagri.gov.mv

NIZAR Hawwa Raufath
Research Officer
Ministry of Fisheries, Marine Resources and Agriculture
Velaanaage 7th Floor, Ameer Ahmed Magu, Malé 20096
Tel.: +960 3339218
E-mail: raufath.nizar@fishagri.gov.mv

HASHIM Aishath Sarah
Maldives Marine Research Institute
H. White Waves, Moonlight Hingun, Malé – 20025
Tel. : +960 302 8716
E-mail: asarah@mrc.gov.mv

MAURITIUS/MAURICE

GUNGADEEN Bibi Swaleha
Assistant Permanent Secretary
Ministry of Ocean Economy, Marine Resources, Fisheries and Shipping,
4th Floor, LIC Building, Port Louis
Tel.: +230 211 2459 / 57971804
E-mail: gswaleha@gmail.com

DEGAMBUR Dharmendra
Divisional Scientific Officer
Ministry of Ocean Economy, Marine Resources, Fisheries and Shipping,
4th Floor, LIC Building, Port Louis
Tel.: +230 238 4100 / 59116180
E-mail: ddegambur24@gmail.com

MOZAMBIQUE

PREMEGI Narci Nuro
Permanent Secretary
Ministry of Sea, Inland Waters and Fisheries,
Rua Marquês de pombal, nº 285, C.P. 1723,
Maputo
Tel.: +258 84 6451463
E-mail: npremegi@mozpesca.gov.mz; npremegi@gmail.com

SITOE Samuel
Head of Fisheries Monitoring
National Fisheries Administration (ADNAP),
Ministry of Sea, Inland Waters and Fisheries,
Rua Consiglieri Pedroso 347 4th Floor, Maputo
Tel.: +258 843172930
E-mail: ssitoe3@gmail.com

SEYCHELLES

TALMA Jude
Principal Secretary Fisheries Department
Ministry of Fisheries & Agriculture
2nd Floor, Maison Collet, P.O.Box 408, Palm Street, Victoria, Mahe
Tel.: +248 4672300 / 308
E-mail: jtalma@gov.sc

SOCRATE Elisa
Principal Fisheries Officer
Seychelles Fishing Authority
Fishing Port, PO Box 449 Victoria, Mahé
Tel.: +248 467 0335
E-mail: esocrate@sfa.sc

SOMALIA/SOMALIE

ABDULLAHI Mohamoud
Director General
Ministry of Fisheries and Marine Resources,
Jaalle Siyad St. Wadajir Dist.
Mogadishu
Tel.: +252 615509562
E-mail: dg@mfmr.gov.so /
mr.badrudiin@gmail.com

OSMAN Abdirahman Mohamoud
Senior Advisor of the Minister
Ministry of Fisheries and Marine Resources,
Jaalle Siyad St. Wadajir Dist. Mogadishu
Tel. : +252 61 2923446
E-mail: aosman.mfmr@gmail.com

SOUTH AFRICA/AFRIQUE DU SUD

MBANDE Sekiwe
Director: Research Support (acting); Branch: Fisheries
Department of Agriculture, Forestry and Fisheries
Private Bag X2, Rogge Bay 8012, Cape Town
Tel.: +27 21 402 3444
E-mail: SekiweM@daff.gov.za

PHEEHA Saasa
Acting Chief Director, Marine Resource Management
Department of Agriculture, Forestry and Fisheries
Private Bag X2, Rogge Bay 8012, Cape Town
Tel.: +27 21 4023563
E-mail: SaasaP@daff.gov.za

UR TANZANIA/RU TANZANIE

AMIR Omar A.
Deputy Principal Secretary
Ministry of Agriculture, Natural Resources, Livestock and Fisheries
P.O.BOX 159, Nyangumi House, Maruhubi, Zanzibar
Tel.: +255 242 233320
E-mail: oamakando@gmail.com; oamakando@yahoo.com

BULAYI Magese E.
Director of Fisheries, Tanzania Mainland
Ministry of Livestock and Fisheries
Dodoma University, Block 9, P.O.BOX 2847, 40487-Dodoma
Tel.: +255 762 285779
E-mail: emmabulayi@gmail.com

YEMEN

AL-YAFIEE Waleed Muhsen Haitham
DG of Fisheries at the General Authority for Fisheries in Al-Mahra – Al kaida
Tel. : +978 772958008
E-mail: waleedmohsen2410@gmail.com

OBSERVERS

ECOFish

SWEENARAIN Soobaschand
Coordinator ECOFish
IOC (Indian Ocean Commision)
Blue Tower, 3th Floor, Ebene
Tel.: + 230 4026100
E-mail: sweenmru@gmail.com

European Union / Union européenne

DELSOL Hervé
Regional Fisheries Attaché
Delegation in Mauritius
8th Floor, St. James Court, St Denis Street, PO Box 1148, Port Louis, Mauritius
E-mail: herve.delsol@eeas.europa.eu

Indian Ocean Commission / Commission de l'océan Indien

ESPITALIER-NOEL Véronique
Officer in Charge
Indian Ocean Commision (IOC)
Blue Tower, 3th Floor, Ebene
Tel.: + 230 4026100/52566329
E-mail: veronique.espitalier-noel@coi-ioc.com

Indian Ocean Tuna Commission / Commission des Thons de l'océan Indien

DIAZ Cynthia Fernandez
Fisheries Officer
Indian Ocean Tuna Commission (IOTC)
P.O. Box 1011, Seychelles
Tel.: + 248 4225494
E-mail: cynthia.fernandezdiaz@fao.org

Nairobi Convention / Convention de Nairobi

THEURI Mwangi
Project Officer
Nairobi Convention Secretariat, Ecosystems Division, UN Environment
PO Box 30522, Nairobi, Kenya, New Office FacilityBlock 2, Second floor, South Wing
Tel.: +254 207622020 / 722737676
E-mail: theuri.mwangi@un.org

World Bank Group / Groupe de la Banque mondiale

PAUL Tapas
TTL SWIOFish project Maldives
Tel.: +202 361 2351
E-mail: tpaul@worldbank.org

World Wide Fund for Nature / Fonds mondial pour la nature

KIMAKWA Edward
Marine Fisheries Expert
WWF – Regional Office for Africa (ROA)
The Mvuli, Mvuli Road
P.O. Box 62440-00200
Nairobi, Kenya
Tel: +254 722 339367
E-mail: ekimakwa@wwf.panda.org

SWIOFISH1 Mauritius

MAUREE Daroomalingum
Coordinateur SWIOFISH1
IOC
514 Level L3c Bldg Ebene Blue Tower
Tel.: +230 54214183
E-mail: d.mauree@coi-ioc.org

LEBRETON Isabelle
Responsable Administrative & Financière
Commission de l'océan Indien
Blue Tower (ex Infinity), 3e étage, Ebène
Tel.: +230 4026100
E-mail: isabelle.lebreton@coi-ioc.org

BHOLAH Paramhas
Assistant comptable & administratif
SWIOFISH1
Commission de l'océan Indien
Blue Tower (ex Infinity), 3e étage, Ebène
Tel. : +230 4026100
E-mail: rohan.bholah@coi-ioc.com

Food and Agriculture Organization of the United Nations / Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture

FAO ROME, Nansen Programme

TANDSTAD Merete
Senior Programme Cordinator, FIAF
Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italy
E-mail: merete.tandstad@fao.org

KOURKOULIOTIS Kyriakos
Project analyst – Operations Officer
Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italy
E-mail: Kyriakos.Kourkouliotis@fao.org

SWIOFC Secretariat / Secrétariat CPSOOI

BARROS Pedro
SWIOFC Technical Secretary / Marine & Inland Fisheries Branch
Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italy
Tel.: +39 0657056469
E-mail: pedro.barros@fao.org

GARIBALDI Luca
SWIOFC Secretary
Regional Fisheries and Aquaculture Officer; FAO Officer Subregional Office for Southern Africa (SFS)
Rua Consiglieri Pedroso, 347, 3rd Floor, Maputo
Tel.: +258 82 2282774
E-mail: luca.garibaldi@fao.org

MALATE Erudito
National Project Coordinator – Project GCP/SFS/005/SWE
Rua Consiglieri Pedroso, 347, 3rd Floor, Maputo
Tel.: +258 849170791
E-mail: erudito.malate@fao.org

CANSANO José
Visibility officer
Rua Consiglieri Pedroso, 347, 3rd Floor, Maputo
Tel.: +258 824313540
E-mail: jose.cansano@fao.org

TIMÓTEO Azevedo
Programme Assistant
Rua Consiglieri Pedroso, 347, 3rd Floor, Maputo
Tel.: +258 824773270
E-mail: azevedo.timoteo@fao.org

INTERPRETATION SERVICES / SERVICES D'INTERPRETATION

DASSANAYAKE Niroshan
Interpreter
26/8A Yahampath Gardens, Maharagama
Sri Lanka

SITUGE Eranga
Interpreter
26/8A Yahampath Gardens, Maharagama
Sri Lanka

DE SILVA Sarukkali Patabendige Reshan
Technician
Dynamic Experience Centre – No 17, Lauries Place, (R.A De Mel Mawatha), Colombo 04
Sri Lanka

ABEYWICKRAMA Vidana Gamachchige Ashan
Technician
Dynamic Experience Centre – No 17, Lauries Place, (R.A De Mel Mawatha), Colombo 04
Sri Lanka

APPENDIX 4

SPEECH BY DR SHIHAM ADAM, DIRECTOR GENERAL OF FISHERIES, REPUBLIC OF MALDIVES

Honourable Minister Zaha Waheed
State Ministers Hassan Rasheed and Mohamed Ahmed
Permanent Secretary Aminath Shafia,
Mr Tapas Paul, Lead Environmental Specialist, World Bank
Mr Luca Garibaldi, FAO representative and Secretary of the SWIOFC
Mr. Mauree Daroomalingum, SWIOFISH project Manager,
Members of the Commission
Representatives of the NGOs
Fellow colleagues

Good Morning Ladies and Gentlemen

Welcome to the 10th session of the Southwest Indian Ocean Fishery Commission. I hope you all had an uneventful trip to the Maldives and to this beautiful Paradise Island Resort. I hope you have enjoyed your stay so far on the resort. Unfortunately, we don't have the best the sunshine today.

You may like to know that only three fishery meetings have been held on Paradise: the IOTC Working Party on Tropical Tuna in October 2011; the G16 Allocation Workshop in January 2016 and this, which is the third meeting. This is the first fishery commission meeting. So, in this respect, this meeting is special.

I know little about the work being done by the SWIOFC, but I can tell you that I was a Vice Chair of the SWIOFC Scientific Committee, way back in 2011 or 2012. Looking back, I can say SWIOFC have come a long way, and I was pleased to see the serious work which is being done by the Members. As an example, I would like to highlight that the stock assessment is now more broad and has gained in detail, the work on Minimum Terms and Conditions led to the approval of the MTC Guidelines in the framework of efforts to address IUU. We will hear more about these issues at the plenary.

Recently, I was reading a new FAO publication titled "Tracking Progress on Food and Agriculture Related SDG Indicators", which reports the progress made to address Sustainable Development Goals (SDGs) number 2, 6, 14 and 15, which are, respectively: Zero hunger; Clean water and sanitation; Life below water; and Life on land. The report focuses the amount of resources, such as time spent on capacity building in countries in order to improving the capture of SDG related data and providing training on approaches for measuring the SDGs.

For what concerns target 14.4[1] which addresses the restoration of fish stocks, and its indicator, the FAO publication reported that one third of the world's marine fish stocks are overfished today, compared to only 10 percent in 1974. The target is off-track and this is quite alarming.

[1] Target 14.4 - *By 2020, effectively regulate harvesting and end overfishing, illegal, unreported and unregulated fishing and destructive fishing practices and implement science-based management plans, in order to restore fish stocks in the shortest time feasible, at least to levels that can produce maximum sustainable yield as determined by their biological characteristics.* Indicator 14.4.1 - *Proportion of fish stocks within biologically sustainable levels*

We all know that one of the key resources in the Indian Ocean is tuna, and some species in this group are also classified as over-exploited. Efforts are being made to rebuild the depleted stocks but, unfortunately, they are not enough and their impact is very slow.

For what relates to Target 14.6[2] and its Indicator 14.6.1, which measures the progress made to address and deter IUU, the FAO report states that there is lack of data from the countries on the degree of implementation of international instruments aiming to combat IUU. So, the verdict on this target is "Too early to call".

My point is that there so much work to be done and meetings like this SWIOFC Session are excellent forums to understand better the issues and learn from each other.

My recent experiences with the SWIOFC members have been in the IOTC context, at the WPs, Scientific Committee and Commission levels, and also at the G16 Group of Likeminded Coastal States. The exercise of developing IOTC proposals, conducted with the support of the SWIOFish1 Project during the last two years, has been quite helpful and productive, as it engaged SWIOFC members in the dialogue on conservation and management measures for tuna and tuna like species. It is very important that this work would continue.

I want to thank Ms. Raufath Nizar, for her almost single coordination and organization of this meeting from the Maldives side, and Ahmed Shifaz and Aminath Lubna for their support

I would also like to thank the SWIOFish1 Project and the WWF for the support given to this SWIOFC Session. In addition, I would like to thank Ms Isabelle Lebreton, Mr Daroomalingum Mauree, and the SWIOFC Secretariat for their hard work in the preparation of this meeting.

Finally, I want to Minister Zaha Waheed, for taking the time this morning from her busy schedule to be here to grace this session.

I hope participants will have a memorable stay on the Paradise Island Resort.

Thank you.

[2] Target 14.6 - *By 2020, prohibit certain forms of fisheries subsidies which contribute to overcapacity and overfishing, eliminate subsidies that contribute to illegal, unreported and unregulated fishing and refrain from introducing new such subsidies, recognizing that appropriate and effective special and differential treatment for developing and least developed countries should be an integral part of the World Trade Organization fisheries subsidies negotiation*. Indicator 14.6.1 - *Progress by countries in the degree of implementation of international instruments aiming to combat Illegal, unreported and unregulated fishing*

SPEECH BY MR LUCA GARIBALDI, SWIOFC SECRETARY

Honourable Ms. Zaha Waheed, Minister of Fisheries, Marine Resources and Agriculture, Republic of Maldives
Mr. Shiham Adam, Director General of Fisheries, Maldives, Chairperson of this Session
Mr. Tapas Paul, Lead Environment Specialist, World Bank
Madame Veronique Espitalier-Noel, Officer in Charge, Fisheries and Aquaculture, Indian Ocean Commission
Distinguished Delegates and Observers
Ladies and Gentlemen

On behalf of Mr Alain Onibon, Subregional Coordinator, FAO Subregional Office for Southern Africa (SFS), Harare, Zimbabwe, and of Mr. Xuebing Sun, FAO Representative in Sri Lanka and Maldives, it is a great honour and pleasure for me to welcome you to the 10th Session of the Southwest Indian Ocean Fisheries Commission.

Mr. Sun could not attend today but asked me to convey my sincere thanks to the Minister for her great support to FAO's work in the Maldives and assure that FAO Representation in Sri Lanka and Maldives is giving the greatest importance to the cooperation with the Ministry of Fisheries, Marine Resources and Agriculture and it is ready to provide further technical support to Maldives. FAO is taking measures to strengthening its operations in Maldives.

Going back to the SWIOFC Session, first of all I would like to thank to the Government of the Republic of Maldives to kindly hosting this Session of the SWIOFC in this beautiful country. Besides the natural beauty, we are also appreciating very much the friendly collaboration of the Maldivian colleagues.

This Tenth Session is being convened under Resolution 1/127 adopted at the Hundred and Twenty Seventh Session of the FAO Council held in November 2004. The resolution established the Southwest Indian Ocean Fisheries Commission as an advisory Commission under Article VI of the FAO Constitution.

The Commission encourages, advises and supports concrete actions to address the challenges that sustainable fisheries management is facing in the SWIO region. The growing population of the region is increasingly dependent on resources that are often over-exploited and the livelihoods of fishing communities are among the most insecure and vulnerable.

As usual, the Commission will consider the outcomes and recommendations of the Scientific Committee on the Status of fisheries resources in the Southwest Indian Ocean. The work of the Scientific Committee is extremely important since it is an underlying pillar in advising and promoting actions for sustainable fisheries management in this region. In April 2019 it was held in Mauritius the 1st meeting of the Working Group on Small Pelagic Fisheries that also contributed to inform the work of the Scientific Committee.

The Working Party for Collaboration and Cooperation in Tuna Fisheries (WPCCTF) will report its recommendations on the way forward for the implementation of MTC Guidelines for Foreign Fisheries Access in the SWIOFC region and on the setting up of a possible Southwest Indian Ocean Fisheries Framework Agreement (SWIO FFA). The SWIOFish1 project and the EAF Nansen Programme will report to the meeting the deliberations of their respective Steering Committee.

The Session will be then informed about the status of the establishment of the SADC Regional Fisheries Monitoring Control and Surveillance Coordination Centre and of the collaboration between the SWIOFC and the Southern Indian Ocean Fisheries Agreement (SIOFA).

This year two sizeable projects have started in the Region: i) the SWIOFC-Nairobi Convention project named "A partnership for Marine and Coastal Governance and Fisheries Management for Sustainable Growth" funded by the Swedish International Development Cooperation Agency (Sida); and ii) the Ecofish Programme which is funded by the European Union. These two projects will provide opportunities at the national and regional levels towards sustainable management of fisheries and of the marine environment with enhanced policy and institutional frameworks.

The Commission will also be informed on administrative and financial matters, and when discussing the Programme of work for 2020, Member Countries will be invited to put forward proposals and ideas for new activities of the SWIOFC.

Last but not least, the Commission will be presented with three options for possible SWIOFC financing mechanisms, an issue that has been on the SWIOFC table since the 6th SWIOFC Session in 2012. The document prepared by the Secretariat on this agenda item, on the basis of a consultancy kindly funded by the SWIOFish1 project, was published on the web space made available by the FAO Fisheries Department about 10 days in advance to this meeting, in order to allow Member representatives to have time to go through the possible options and agree a national position on the matter.

Finally, I have to thank once again the World Bank SWIOFIsh1 project and the WWF that with the support provided to the participation of the national delegations and the work of their dedicated staff have made this SWIOFC Session possible.

Thank you very much for your attention.

SPEECH BY MS ZAHA WAHEED, MINISTER OF FISHERIES, MARINE RESOURCES AND AGRICULTURE, REPUBLIC OF MALDIVES

State Ministers Hassan Rasheed and Mohamed Ahmed
Mr. Luca Garibaldi, Secretary of the SWIOFC
Dr. Aminath Shafia, Permanent Secretary,
Dr. Mohamed Shiham Ahmed, Chair of the SWIOFC
Mr. Tapas Paul, Lead Environmental Specialist, World Bank
Mr. Mauree Daroomalingum, Regional Project Coordinator SWIOFish1, Indian Ocean Commission
Mr. Herve Delson, Representative of the European Union
Mrs. Veronique Espitalier-Noel, Officer in Charge, Fisheries and Aquaculture, Indian Ocean Commission

Distinguished Delegates, Observers, INGOs, and Colleagues

Assalaam Alaikum

Ladies and Gentlemen,

It is an honour and a privilege for me to address the opening ceremony of the 10th Session of the South-West Indian Ocean Fisheries Commission.

On behalf of the Maldivian Government, I would like to extend my sincere greetings and welcome you all to the Maldives. As most of the participants are staying in this beautiful island resort you will indeed experience the Maldivian tourism hospitality and our renowned beaches in between the shower spells.

Ladies and Gentlemen,

Fisheries are extremely important for our coastal countries, not only because it is important for the economy but it is also because of its importance to sustain the livelihoods of our coastal communities in all our countries. It provides employment opportunities and it is also vital for our food security. In the context of Maldives, more than 20% of the total labour force is employed in the fisheries sector and we are the highest per capita consumer of fish at a global level.

As we are all aware, some of the Indian Ocean fish stocks are now overfished and several other important stocks are currently fished at unsustainable levels. IUU fishing, over capacity in fishing fleets, unsustainable forms of fishing method, alongside other negligent activities of the fishing fleets amplify the rate of stock depletion. The situation in the Indian Ocean is further compounded due to the varying and different interests of the coastal countries that rely on these fish stocks. Countries such as us, are simply harvesting nations, while fish processing sector remains the focus of other countries. Some of our colleagues are investing in fisheries simply as a means of achieving food security and eradicating hunger in coastal communities. Yet, many of the important fish stocks are shared and fished by all of us. None of us can single-handedly ensure sustainability of the fish stocks. We, the commission, have an important role to play to make decisions in collective and determined manner to address the issues at hand. We have to

work side by side, hand in hand to limit fishing effort, to eliminate and combat IUU fishing as well as controlling irresponsible operations in our EEZs and adjacent seas.

Ladies and Gentlemen,

Unfortunately, Indian Ocean yellowfin tuna stock is currently overexploited. Indications are that skipjack tuna stock is also not in a very promising state. Measures have been taken by the IOTC to bring down the level of harvests and rebuild the stocks. However, what is evident is that the measures in place do not take into account the notion of disproportionate burden on the least developed or the developing coastal states. Therefore, it is important to take swift actions to safeguard the Indian Ocean tuna stocks and also our coastal communities.

I believe that we, the coastal states, hold the key to manage our waters and adjacent high seas. It is not economically feasible and practical to carryout high sea fishing without access to coastal states waters and shore-based infrastructure. This in fact enables indirect management and control of high seas fishing operations which we as coastal countries should seriously consider in fora such as this.

In this regard, I would like to emphasise the collective work of all members in formulating of Minimum Terms and Condition (MTC) guideline. This milestone achievement would facilitate uniformity across the region and promote coordination and cooperation within the region. This will also maximize economic benefit to the region and improve sustainability of the stock.

One of the important agenda items of this session is to finalise the MTC implementation plan and to agree on a way forward. I am hopeful you can come up with the plan to implement the guideline on national level. It is high time this important document is formally adopted and implemented by the Commission.

Maldives, as a fishing nation, is taking measures to safeguard the livelihood of the fishing communities and preserve our traditionally inherited form of fishery for the future.

The recent enactment of the Fisheries Bill is a landmark achievement. Stringent measures were put into effect by law, notably imposing a nationwide ban on using detrimental fishing gear such as trawl nets, gill nets and as well as purse seine in the Maldivian waters.

We are all aware that the recent depleting trend of our fish stocks is due to the increased fishing effort of the industrial fishing fleet operating in the Indian Ocean. Excessive usage of drifting FADs by industrial purse seine fleet further aggravates the problem. We need to work closely within the IOTC to adopt strict and binding measures to curb the growth of industrial fishery on the high seas

Ladies and Gentlemen,

I call all members of the SWIOFC present here to keep up the good work and sustain the collective approach. It is great to see WIO countries along with other IO coastal states at the forefront, advocating the need for urgent measures to ensure sustainable utilization of fisheries resources in the region.

I would like to thank FAO, SWIOFC, the SWIOFISH1 Program, and all those involved in the preparations and the logistics of putting together this meeting. I wish you all a fruitful meeting and ample time to enjoy our wonderful beaches.

ANNEXE 4

DISCOURS PAR DR. SHIHAM ADAM, DIRECTEUR GENERAL DE LA PÊCHE, REPUBLIQUE DES MALDIVES

Honorauble Ministre Zaha Waheed
Les ministres d'État Hassan Rasheed et Mohamed Ahmed
Secrétaire permanente Aminath Shafia,
M. Tapas Paul, Spécialiste principal de l'environnement, Banque Mondiale
M. Luca Garibaldi, représentant de la FAO et Secrétaire de la SWIOFC
Mauree Daroomalingum Chef de projet SWIOFISH,
Membres de la Commission
Représentants des ONG
Collègues

Bonjour mesdames et messieurs

Bienvenue à la 10ème session de la Commission des pêches du sud-ouest de l'océan Indien. J'espère que vous avez tous passé un voyage sans incidents pour arriver aux Maldives et dans à ce magnifique Paradise Island Resort. J'espère que vous avez apprécié votre séjour jusqu'à présent dans ce complexe. Malheureusement, nous n'avons pas le meilleur soleil aujourd'hui.

Vous aimerez peut-être savoir que seulement trois réunions de pêche ont eu lieu à Paradise: le groupe de travail de la CTOI sur le thon tropical en octobre 2011; l'atelier sur les allocations du G16 en janvier 2016 et cette réunion, qui est la troisième. C'est la première réunion de la commission de la pêche. Donc, à cet égard, cette réunion est spéciale.

Je sais peu de choses sur le travail effectué par la CPSOOI, mais je peux vous affirmer que j'ai été vice-président du comité scientifique de la CPSOOI en 2011 ou en 2012. Rétrospectivement, je peux dire que la CPSOOI a parcouru un long chemin et je suis heureux de voir le travail sérieux accompli par les membres. À titre d'exemple, je voudrais souligner que l'évaluation des stocks est maintenant plus large et plus détaillée, que les travaux sur les conditions minimales ont conduit à l'approbation des directives sur le TCM dans le cadre des efforts visant à lutter contre la pêche INN. Nous entendrons davantage parler de ces questions lors de la séance plénière.

Récemment, je lisais une nouvelle publication de la FAO intitulée «Suivi des progrès concernant les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable liés à l'alimentation et à l'agriculture», qui rend compte des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable 2, 6, 14 et 15, qui sont respectivement: Faim « zéro »; Eau propre et assainissement; Vie aquatique; et Vie terrestre. Le rapport met l'accent sur la quantité de ressources, telles que le temps consacré au renforcement des capacités dans les pays afin d'améliorer la saisie des données relatives aux objectifs de développement durable et de dispenser une formation sur les approches permettant de mesurer les objectifs de développement durable.

En ce qui concerne la cible 14.4[3], qui concerne le rétablissement des stocks de poisson, et son indicateur, la publication de la FAO indique qu'un tiers des stocks de poissons marins dans le monde est surexploité aujourd'hui, contre 10% seulement en 1974. Le cible est « hors piste » et ça est assez alarmant. Nous savons tous que le thon est l'une des ressources clés de l'océan Indien et que certaines espèces de ce

[3] Cible 14.4 - *D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques.* Indicateur 14.4.1 - *Proportion de stocks de poisson dans les limites biologiquement durables.*

groupe sont également classées comme surexploitées. Des efforts sont en cours pour reconstituer les stocks épuisés mais, malheureusement, ils ne sont pas suffisants et leur impact est très lent.

En ce qui concerne la cible 14.6[4] et son indicateur 14.6.1, qui mesurent les progrès accomplis dans la lutte contre la pêche INN, il est indiqué dans le rapport de la FAO que les pays manquent de données sur le degré de mise en œuvre des instruments internationaux de lutte contre la pêche INN. Le verdict sur cette cible est donc «Il est trop tôt pour faire appel».

Ce que je veux dire, c'est qu'il y a tellement de travail à faire et que des réunions comme cette session de la CPSOOI sont d'excellents forums pour mieux comprendre les problèmes et apprendre les uns des autres.

Mes expériences récentes avec les membres de la CPSOOI se situent dans le contexte de la CTOI, aux niveaux des groupes de travail, des comités scientifiques et des commissions, ainsi qu'au sein du groupe de États côtiers « likeminded » du G16. L'exercice d'élaboration des propositions de la CTOI, mené avec le soutien du projet SWIOFish1 au cours des deux dernières années, s'est avéré très utile et productif, car il a permis aux membres de la CPSOOI de participer au dialogue sur les mesures de conservation et de gestion des espèces de thon et thonidés. Il est très important que ce travail se poursuive.

Je tiens à remercier Mme Raufath Nizar, pour la coordination et organisation de cette réunion du côté des Maldives de façon presque seule, ainsi qu'Ahmed Shifaz et Aminath Lubna pour leur soutien.

J'aimerais également remercier le projet SWIOFish1 et le WWF pour le soutien apporté à cette session CPSOOI. En outre, je voudrais remercier Mme Isabelle Lebreton, M. Daroomalingum Mauree et le secrétariat de la CPSOOI pour le travail acharné dans la préparation de cette réunion.

Enfin, je tiens à remercier la ministre Zaha Waheed, qui a pris le temps ce matin après son emploi du temps chargé, d'être ici pour honorer cette session.

J'espère que les participants passeront un séjour mémorable au Paradise Island Resort.

Je vous remercie.

[4] Cible 14.6 - *D'ici à 2020, interdire les subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, supprimer celles qui favorisent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et s'abstenir d'en accorder de nouvelles, sachant que l'octroi d'un traitement spécial et différencié efficace et approprié aux pays en développement et aux pays les moins avancés doit faire partie intégrante des négociations sur les subventions à la pêche menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce.* Indicateur 14.6.1 - *Progrès accomplis par les pays dans la mise en œuvre des instruments internationaux visant à lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.*

DISCOURS DE M. LUCA GARIBALDI, SECRÉTAIRE DE LA CPSOOI

Honorable Mme Zaha Waheed, Ministre des pêches, des ressources marines et de l'agriculture de la République des Maldives
M. Shiham Adam, Directeur général des pêches, Maldives, Président de la présente session
M. Tapas Paul, spécialiste principal de l'environnement, Banque mondiale
Madame Véronique Espitalier-Noel, Officière responsable, Pêches et Aquaculture, Commission de l'océan Indien
Distingués délégués et observateurs
Mesdames et Messieurs

Au nom de M. Alain Onibon, Coordonnateur sous-régional du Bureau sous-régional de la FAO pour l'Afrique australe (SFS), Harare, Zimbabwe, et de M. Xuebing Sun, représentant de la FAO à Sri Lanka et aux Maldives, c'est un grand honneur et un plaisir pour moi de vous souhaiter la bienvenue à la 10ème session de la Commission des pêches pour le sud-ouest de l'océan Indien.

M. Sun n'a pas pu assister à la séance d'aujourd'hui, mais il m'a demandé de transmettre mes sincères remerciements à la Ministre pour son soutien précieux aux travaux de la FAO aux Maldives, et de veiller à ce que la représentation de la FAO au Sri Lanka et aux Maldives accorde la plus grande importance à la coopération avec le Ministère des pêches, des ressources marines et de l'agriculture et qu'elle soit prête à fournir un soutien technique supplémentaire aux Maldives. La FAO prend des mesures pour renforcer ses opérations aux Maldives.

Pour revenir à la session de la CPSOOI, je voudrais tout d'abord remercier le gouvernement de la République des Maldives d'avoir bien voulu accueillir cette session de la CPSOOI dans ce magnifique pays. Outre la beauté naturelle, nous apprécions également beaucoup la collaboration amicale des collègues Maldiviens.

La dixième session est convoquée dans le cadre de la résolution 1/127 adoptée lors de la Cent vingt-septième session du Conseil de la FAO tenue en novembre 2004. Cette résolution créait la Commission des pêches du sud-ouest de l'océan Indien en commission consultative au titre de l'article VI de la Constitution de la FAO.

La Commission encourage, conseille et soutient des actions concrètes pour relever les défis auxquels la gestion durable de la pêche est confrontée dans la région SOOI. La population croissante de la région dépend de plus en plus de ressources souvent surexploitées, et les moyens de subsistance des communautés de pêcheurs comptent parmi les plus précaires et les plus vulnérables.

Comme d'habitude, la Commission examinera les résultats et les recommandations du Comité scientifique sur l'état des ressources en pêche du sud-ouest de l'océan Indien. Le travail du Comité scientifique est extrêmement important car il s'agit d'un pilier sous-jacent dans le conseil et la promotion d'actions en faveur d'une gestion durable de la pêche dans cette région. En avril 2019, la première réunion du groupe de travail sur les pêcheries de petits pélagiques a eu lieu à Maurice et a également contribué à informer les travaux du Comité scientifique.

Le Groupe de travail pour la collaboration et la coopération dans le secteur de la pêche thonière (GTCCPT) fera rapport sur ses recommandations concernant la voie à suivre pour la mise en œuvre des directives TCM pour l'accès de la pêche étrangères dans la région CPSOOI et sur la

mise en place d'un éventuel accord-cadre relatif aux pêcheries dans le sud-ouest de l'océan Indien (ACP SOOI). Le projet SWIOFish1 et le programme EAF Nansen feront rapport à la réunion des délibérations de leur comité directeur respectif.

La session sera ensuite informée de l'état d'avancement de la création du Centre régional de coordination du contrôle, de la surveillance et de la surveillance de la pêche de la SADC, ainsi que de la collaboration entre la CPSOOI et Accord relatif aux pêches dans le Sud de l'océan Indien (APSOI).

Cette année, deux projets importants ont démarré dans la région: i) le projet CPSOOI – Convention de Nairobi intitulé «Un partenariat pour la gouvernance marine et côtière et la gestion des pêches pour une croissance durable», financé par l'Agence suédoise de coopération pour le développement international (Asdi); et ii) le programme Ecofish, financé par l'Union européenne. Ces deux projets offriront, aux niveaux national et régional, des opportunités en matière de gestion durable des pêches et du milieu marin avec des cadres politiques et institutionnels renforcés.

La Commission sera également informée sur les questions administratives et financières et, lors de l'examen du programme de travail pour 2020, les Pays Membres seront invités à présenter des propositions et des idées pour les nouvelles activités de la CPSOOI.

Finalement, trois options de mécanisme de financement de la CPSOOI seront présentées à la Commission, un enjeu qui est à l'ordre du jour de la CPSOOI depuis la 6 ème session de la CPSOOI en 2012. Le document préparé par le Secrétariat sur ce point de l'ordre du jour, basé sur une consultation financée par le projet SWIOFish1, a été publié sur l'espace Web mis à disposition par le Département des pêches de la FAO environ 10 jours avant la réunion, afin de donner aux représentants des Membres le temps d'examiner les options possibles et et convenir d'une position nationale sur la question.

Enfin, je tiens à remercier une fois de plus le projet SWIOFIsh1 de la Banque mondiale et le WWF qui, grâce au soutien apporté à la participation des délégations nationales et au travail de leur personnel dévoué, ont rendu possible la tenue de cette session CPSOOI.

Merci beaucoup pour votre attention.

DISCOURS DE MS ZAHA WAHEED, MINISTRE DES PÊCHES, DES RESSOURCES HALIEUTIQUES ET DE L'AGRICULTURE DE LA RÉPUBLIQUE DES MALDIVES

Ministres d'État Hassan Rasheed et Mohamed Ahmed
M. Luca Garibaldi, Secrétaire de la SWIOFC
Dr. Aminath Shafia, Secrétaire permanent
Dr. Mohamed Shiham Ahmed, Président de la 10ème Session de la CPSOOI
M. Tapas Paul, Spécialiste principal de l'environnement, Banque mondiale
M. Mauree Daroomalingum, Coordinateur régional du projet SWIOFish1, Commission de l'océan Indien
M. Hervé Delson, Représentant de l'Union européenne
Mme Veronique Espitaleer Noel, Officière responsable, Pêches et Aquaculture, Commission de l'océan Indien

Distingués Délégués, Observateurs, OING et Collègues

Assalaam Alaikum

Mesdames et Messieurs,

C’est un honneur et un privilège pour moi de prendre la parole à la cérémonie d’ouverture de la Dixième session de la Commission des pêches du sud-ouest de l'océan Indien.

Au nom du gouvernement des Maldives, je voudrais vous adresser mes sincères salutations et vous souhaiter la bienvenue à tous aux Maldives. Comme la plupart des participants séjournent dans ce magnifique complexe hôtelier insulaire, vous apprécierez l'hospitalité du tourisme maldivien et nos plages renommées, même entre la pluie.

Mesdames et Messieurs,

La pêche est extrêmement importante pour nos pays côtiers, non seulement parce qu’elle est importante pour l’économie, mais aussi pour préserver les moyens de subsistance de nos communautés côtières dans tous nos pays. Cette activité offre des opportunités d'emploi et est également vital pour notre sécurité alimentaire. Aux Maldives, plus de 20% de la main-d'œuvre totale est employée dans le secteur de la pêche et nous sommes le plus gros consommateur de poisson par habitant au niveau mondial.

Comme nous le savons tous, certains stocks de poisson de l’océan Indien sont maintenant surexploités et plusieurs autres stocks importants sont actuellement exploités à des niveaux insoutenables. La pêche INN, la surcapacité des flottes de pêche, les méthodes non durables de pêche, ainsi que d’autres activités négligentes des flottes de pêche amplifient le taux d’épuisement des stocks. La situation dans l'océan Indien est encore aggravée par les intérêts différents et variés des pays côtiers qui dépendent de ces stocks de poissons. Des pays comme nous ne pratiquent que la récolte, alors que le secteur de la transformation du poisson reste une activité des autres pays. Certains de nos collègues investissent dans la pêche simplement pour atteindre la sécurité alimentaire et éliminer la faim dans les communautés côtières. Pourtant, un bon nombre des stocks de poissons importants sont partagés et exploités par nous tous. Aucun de nous ne peut à lui seul assurer la durabilité des stocks de poisson. Nous, la commission, avons un rôle important à jouer pour prendre des décisions collectives et déterminées afin de

résoudre les problèmes qui se posent. Nous devons travailler côte à côte pour limiter l'effort de pêche, pour éliminer et combattre la pêche INN, ainsi que pour contrôler les opérations irresponsables dans nos ZEE et les mers adjacentes.

Mesdames et Messieurs,

Malheureusement, le stock d'albacore de l'océan Indien est actuellement surexploité. Il semblerait que le stock de listao ne soit pas dans un état très prometteur. La CTOI a pris des mesures pour réduire le niveau de capture et reconstituer les stocks. Cependant, il est évident que les mesures en place ne tiennent pas compte de la notion de charge disproportionnée pour les États côtiers les moins développés ou en développement. Par conséquent, il est important de prendre des mesures rapides pour sauvegarder les stocks de thon de l'océan Indien ainsi que nos communautés côtières.

Je pense que nous, les États côtiers, détenons la clé pour gérer nos eaux et la haute mer adjacente. Il n'est ni économiquement réalisable ni pratique de pratiquer la pêche en haute mer sans accès aux eaux et aux infrastructures côtières des États côtiers. Cela permet en fait de gérer et de contrôler indirectement les opérations de pêche en haute mer, ce que nous, les pays côtiers, devrions sérieusement prendre en compte dans des forums tels que celui-ci.

À cet égard, je voudrais souligner le travail collectif de tous les membres dans la formulation de la directive relative aux Termes et conditions minimales (TCM). Cette réalisation marquante faciliterait l'uniformité dans la région et favoriserait la coordination et la coopération au sein de la région. Cela maximisera également les avantages économiques pour la région et améliorera la durabilité des stocks.

L'un des points importants de l'ordre du jour de cette session est de finaliser le plan de mise en œuvre des TCM et de s'accorder sur la voie à suivre. J'espère que vous pourrez élaborer un plan pour mettre en œuvre la directive au niveau national. Il est grand temps que cet important document soit officiellement adopté et mis en œuvre par la Commission.

Les Maldives, en tant que pays de pêche, prennent des mesures pour préserver les moyens de subsistance des communautés de pêcheurs et préserver notre forme de pêche traditionnellement héritée pour le futur.

La promulgation récente du projet de loi sur la pêche est une réalisation historique. Des mesures strictes ont été mises en œuvre par la loi, notamment l'interdiction nationale d'utiliser des engins de pêche nuisibles tels que les chaluts, les filets maillants et la senne coulissante dans les eaux Maldiviennes.

Nous savons tous que la récente tendance à la diminution de nos stocks de poisson est due à l'effort de pêche accru de la flotte de pêche industrielle opérant dans l'océan Indien. L'utilisation excessive de DCP dérivants par la flotte de senneurs industriels aggrave encore le problème. Nous devons travailler étroitement au sein de la CTOI pour adopter des mesures strictes et contraignantes afin de freiner la croissance de la pêche industrielle en haute mer.

Mesdames et Messieurs,

J'appelle tous les membres de la SWIOFC présents ici pour poursuivre leur excellent travail et maintenir l'approche collective. Il est bon de voir les pays de l'OIO et les autres États côtiers

d'OI à l'avant-garde, insistant sur la nécessité de prendre des mesures urgentes pour assurer une utilisation durable des ressources de pêche dans la région.

Je voudrais remercier la FAO, la CPSOOI, le programme SWIOFish1 et tous ceux qui ont participé à la préparation et à la logistique de la mise en place de cette réunion. Je vous souhaite à tous une réunion fructueuse et suffisamment de temps pour profiter de nos magnifiques plages.

APPENDIX 5

SWIOFC/WPCCTF/19/4 E

POLICY BRIEF ON A POSSIBLE SOUTHWEST INDIAN OCEAN FISHERIES FRAMEWORK AGREEMENT (SWIO FFA)

The possible establishment of a SWIO FFA has been discussed by the WPCCTF and the SWIOFC Commission for several years. Following a recommendation by the 8th WPCCTF, the 9th SWIOFC Session requested Members to submit inputs for the preparation of a policy brief with a timeline of 5 months for members to submit their inputs. Only a Member Country submitted its input. A consultant[1] was requested to prepare the Policy Brief that has been summarized by the Secretariat in this working document.

Under this agenda item, the Working Party is invited to recommend the Commission to decide if starting the process of negotiation for a SWIO FFA or drop the proposal. In case proceeding with establishment of the SWIO-FFA would be recommended, this document includes under Appendices A and B information how the proposed agreement could take shape and a possible road map.

Background information

In 2015, through its WPCCTF, the SWIOFC Commission received two proposals for an external arrangement/agreement from AU-IBAR/WWF and the newly launched SWIOFish1 project. The Commission faced difficulty with two proposals as they were advocating different trajectories. The proposals were passed back to the WPCCTF and its Task Force, which was at the time developing MTC for foreign fishing access in the SWIO region, to be harmonized. Partners and projects, such as EAF-Nansen, IOC-COI, Sida, SWIOFish1, SWIOFP, World Bank and WWF supported the whole process including attendance of the members' representatives and of experts to the Working Party meetings.

Common elements of the two proposals were consolidated and linked to the ongoing MTC process[2]. The resulting proposal had some preliminary text for a binding subsidiary arrangement on coordination and cooperation of shared stocks and fisheries of common interest but it needed to be lodged institutionally. Four options were proposed: i) within the SWIOFC; ii) within a SWIOFC developed into an FAO Article XIV body; iii) as an agreement outside the UN system, and iv) through revival of the defunct Western Indian Ocean Tuna Organization (WIOTO).

Apart from excluding the unrealistic WIOTO option, the WPCCTF was unable to decide on the three remaining options because of the obligations and consequences involved. It requested further information from the Task Force and partners on: financial implications; option details; analysis of costs against benefits; a reviewed agreement text; and a road map before it would be able to make substantive recommendations to the Commission.

A thorough analysis of the institutional context was undertaken and legal text for the agreement, as well as a possible first negotiating text, were produced[3]. Significant information and perspectives on the

[1] Mr Aubrey Harris, former SWIOFC Secretary. His consultancy was funded by the World Bank-SWIOFish1 project.

[2] JR Payet 2017. Processing with technical discussions on the framework Agreement for Cooperation on fisheries of common interest for the South West Indian Ocean (SWIO) countries and fisheries accord for share stocks (African Union/WWF) under the common process and driven by SWIOFish1/SWIOFC. January 2017. Report prepared for the World Bank-SWIOFish1 project.

[3] J Swan 2017. Legal, Policy, Institutional and budgetary implications of formulating, adopting and implementing a regional fisheries cooperation and coordination agreement by the South West Indian Ocean range states. Report of December 2017 prepared for the SWIO Regional Sustainable Fisheries Project 40001192 of WWF MCO funded by NORAD.

institutional arrangements and structure were provided, including the budget of a possible secretariat that would implement the agreement.

Since the region is mostly composed of developing countries with scarce resources and numerous regional membership costs, it would be difficult to proceed with a new arrangement unless the likely benefits were very clear. A subsequent cost benefit analysis[4], examined the catch of tuna by purse seine, industrial and semi-industrial longline, and coastal/artisanal fisheries in the Western Indian Ocean and more particularly the Southwest Indian Ocean region. The catches and their first market value at landing were calculated (see Table 1) separated by coastal countries and Distant Water Fishing Nations (DWFNs).

Table 1. Summary of SWIO aggregated landed value of tuna fisheries (mean annual for 2007-2016 in million USD)

Type of tuna fisheries	Coastal countries	DWFNs	Entire SWIO
Industrial purse seine	143.3	440.7	584.0
Industrial longline	86.9	639.5	726.4
Semi-industrial longline	1.1	283.5	284.6
Total industrial fisheries	***231.3***	***1363.7***	***1595.0***
Coastal/artisanal fisheries	442.3	0	442.3
Grand Total	**673.6**	**1363.7**	**2037,3**
Coastal countries share on total industrial fisheries value : 14,5%			

Source: Sweenarain 2018

The analysis looked at license revenues obtained by those SWIO countries that allow foreign fishing by purse seiners, industrial and semi-industrial long-liners. It used transparent and well-publicized information from the EU Fisheries Partnership Agreement as well as information for DWFNs under bilateral or private agreements (both non-transparent) using their nominal vessel catch rates as obtained from IOTC.

Example of an existing Fisheries Framework Agreement – the Pacific Islands Forum Fisheries Agency

In their reviews and analyses, the authors of the previous mentioned documents considered the Pacific Islands Forum Fisheries Agency (PI-FFA) as a model for a SWIO-FFA.
PI-FFA was established in 1979, 40 years ago, under a Convention signed by the Pacific Island countries (including Australia and New Zealand) to help sustainably manage their fishery resources within their Exclusive Economic Zones (EEZs). PI-FFA is an advisory body providing expertise, technical assistance and other support to its members who make sovereign decisions about their tuna resources while also participating in regional decision-making on tuna management through the Western and Central Pacific Fisheries Commission (WCPFC).

The PI-FFA has ensured through regional cooperation that all Pacific countries would benefit significantly from licencing to foreign countries – worth over $3 billion a year – and ensuring the sustainable exploitation of tuna resources, important for many people's livelihoods in the Pacific.

With approximately 80 staff and a business-orientated approach, PI-FFA's focus is on:

- Fisheries management – providing policy and legal frameworks for the sustainable management of tuna;

[4] S Sweenarain 2018. Cost-Benefit Analysis and sustainable financing of a Regional Fisheries Framework Agreement for the shared tuna fisheries resources in the South West Indian Ocean Basin. Report of October 2018 to the SWIOFish1/IOC project funded by the World Bank.

- Fisheries development – developing the capacity of members to sustainably harvest, process and market tuna to create livelihoods;
- Fisheries operations – supporting monitoring, control and surveillance of fisheries as well as treaty administration, information technology and vessel registration and monitoring;
- Corporate services - supporting the organisation's work through administration, human resources, budgeting and other corporate functions.

PI-FFA assisted the establishment of the Parties to the Nauru Agreement, a binding arrangement between 8 Pacific States that together control about 80% of the total purse seine catch of the region. The other 9 Pacific States share the remaining 20% and continue to pursue their economic interest and development of their offshore fisheries through the PI-FFA.

Since its formation, PI-FFA's has achieved consistent organisational growth. Its governance, administrative and financial management are autonomous and funded by external financial support from Australia, New Zealand and partner Non Governmental Organizations (NGO).

What an FFA-like agreement could give to the SWIO region

Modelled largely on the PI-FFA, a SWIO FFA arrangement would cater for the needs of foreign-licencing countries (Comoros, Kenya, Madagascar, Mauritius, Mozambique, Seychelles, Somalia, and Tanzania) and non-licencing countries (Maldives, South Africa, Yemen) in a cooperative technical assistance model. The cost-benefit analysis (Sweenarain, 2018) showed that from recoveries of licencing alone, there could be an increase of $21-26 million annually to SWIO coastal states from a concerted regional approach of licensing agreements. A portion of these money should be used to support the Fisheries Framework Agreement (FFA), with the possible addition of innovative financing like sustainability labels, retaining membership fees at a minimum.

Calculations of benefits that could be derived from the SWIO-FFA were made from data on status and value of tuna fisheries in the SWIO region, although there were some constrains due to a lack of consistent national data. Projections were based on the enhancement of value-added generated by the agreement as opposed to increasing the catch. The estimates indicated a significant economic benefit that could accrue to a SWIO-FFA even in the first 5 years. Over 15 years, starting with an overall annual existing estimated benefit of $30 million, these could be increased to $143 million through smart licencing, domestication of foreign fleets, sustainable management and modernisation of the semi-industrial longline fisheries, elimination of discards, greater utilization of bycatch and improvement of coastal and artisanal tuna value chains. All SWIO states would benefit from such an arrangement based on their differing geo-economic features, development needs and aspirations.

Significant benefits would accrue not only to licencing countries, but also those with large coastal fisheries (Maldives and Yemen), or intending to further develop their tuna fisheries (most if not all SWIO coastal states) from the information, technical and legal advice, regulatory support, intelligence, innovation and common voice of such an arrangement.

The proposed business model aims at maximising profitability and sustainability of tuna fisheries. The FFA mission would be the conservation of tuna resources along with the maximisation of sustainable financial and economic benefits for its members. Distinct from IOTC, which is focused on the scientific aspects of stocks management, the business model puts heavy emphasis on the socio-economic factors of fisheries management and development. The model proposed is significantly smaller than PI-FFA and calculated to cost $6 per tonne of tuna caught against $25 for PI-FFA due to a much smaller proposed staff and infrastructure.

Secretariat costs were estimated for a slim Secretariat like the SIOFA model, and for a more comprehensive technical team. The Secretariat would develop strategic plans, work programs and donor funding initiatives immediately on set up. Estimated annual cost for a Secretariat ranges between $0.9

and 1.5 million in the early phase of operationalising the arrangement, and around $3 million after 5 years when it is fully operational.

However, the members would unlikely be able to set up the Secretariat, even after agreeing to and paying contributions. There will clearly be the need of support from donors - like World Bank-SWIOFish1, WWF and/or others - for the negotiation process and establishment of a Secretariat. The cost of the negotiation process, supporting also the techno- and economic research, was estimated at $500,000. Following signature, establishment and location of the Secretariat would depend on negotiations.

Conclusion

Through discussions over several years, SWIOFC members have been examining options for a broader response to their needs. The need for a collaborative focus of SWIO States on tuna was evidenced by the establishment of the WPCCTF. This has been, to all accounts, a most successful subsidiary structure that has galvanised SWIOFC members' positions within the IOTC, assisted their adherence to CMMs and IOTC reporting obligations, spawned the Maputo and Zanzibar declarations, and developed and adopted the Guidelines on MTC for Foreign Fisheries Access in the SWIOFC region.

A process ensuring that all SWIOFC members are involved and onboard has taken place. There are clear orientations for the instrument, a negotiating text and ample evidence that such a cooperation agreement could provide benefits surpassing Parties' contributions several times. Options have been examined for the process of establishment, the size and nature of the Secretariat over the short and possible long-term periods, the membership, with enough information for each country to have a fair indication of its benefits. Funding partners to support the process towards an agreement should be identified.

The preparatory phase is concluded and SWIOFC Member Countries are now requested to decide if starting the process of negotiation or drop the proposal for the establishment of the SWIO-FFA.

APPENDIX A

How the proposed agreement could take shape

The current orientation of the negotiating text is presented below:

Institutional context

The arrangement is expected to be outside of the FAO because it will be difficult for FAO to support negotiation of another Article XIV body dealing with tuna because of the management mandate of the Indian Ocean Tuna Commission (IOTC). Also, FAO advised that SWIOFC could not be host to a binding agreement. An independent advisory intergovernmental agency along the line of the PI-FFA or an agreement with binding Conservation and Management Measures (CMMs) like SIOFA was proposed.

Preamble

The Parties intend to maximise economic and social benefits from fisheries of common interest and jointly commit themselves to long term sustainable use.

Scope/Application

The scope differed along the deliberation process. Initially focusing on marine resources within national jurisdiction, it could be legally placed to fisheries, persons and fishing vessels under national jurisdiction and nationals (persons and vessels) fishing beyond national jurisdiction. In an advisory FFA context, this is proposed to extend to tuna in the EEZ and high seas of the SWIO. It could be left open the possibility of providing also services to other shared fisheries at a later stage.

States/Parties/membership

All SWIOFC Members States would be invited to join the SWIO-FFA. France and South Africa may be considered analogous to the important role that Australia and New Zealand play in technical, surveillance and financial support of the PI-FFA.

Objectives

Objectives have been adapted along the way. Later suggestions place emphasis on accelerating development of the inshore and offshore tuna fishing industry of members and strengthening their ability to get better deals from Distant Water Fishing Nations (DWFNs) across the tuna value chain.

International legal instruments, Conservation and Management measures

Detailed legal text should be included to spell out protection of the sovereignty of Parties and ensure the strength and compatibility of CMMs under a binding agreement.

Cooperation with other bodies

SWIOFC would co-exist with the new instrument. From early general text, the proposed agreement now goes into the detail of how Parties coordinate and cooperate between themselves, other states, RFBs and RECs. Among other things, it includes the ability to produce binding Minimum Terms and Conditions (MTCs) for foreign fishing access, trade, investment, and technical assistance.

Internal arrangements meetings of Parties, and decisions

Provision is made for an annual Meeting of Parties and extraordinary meetings with other organisation such as SWIOFC. Decisions are primarily by consensus. Decisions other than on matters of substance are by a simple or 2/3 majority. The Agreement shall have its own Rules of Procedures, Financial Regulations and Budget approved by the Parties as of its First Meeting.

Functions of the meetings of Parties

The binding agreement text has elaborate inclusion of the functions of the Meetings of Parties, giving it significant power and responsibility.

Reservations, Amendment, Withdrawal, Termination, Depository

Administrative arrangements for Reservations, Amendments, Withdrawal, Termination and Depository are included. The binding agreement text does not allow any reservations or exceptions.

Dispute settlement

Dispute settlement is by peaceful means of negotiation and conciliation. However, the text also provides for a graduated process, separating technical disputes (resolved through an *ad hoc* technical panel) from differences in interpretation of the agreement or of other disagreements that eventually would be submitted to a judicial panel for a binding decision based on UNCLOS or the Fish Stocks agreement.

Signature, Ratification, Acceptance, Approval, Accession, Entry into force

Depending of the requirement of SWIOFC countries, there can be a formal ratification process with the agreement coming into force 60 days after the third ratification. In the situation of an advisory framework agreement, there would be signing of the agreement without ratification (like PI-FFA).

Negotiations and institutionalising the proposed agreement

Four intergovernmental consultations for negotiations over 1.5–2 years were envisaged. The first would seek political engagement and endorsement to proceed, the fourth for finalisation and signature. A ratified agreement could take some further time (e.g. SIOFA).

APPENDIX B

Possible road map toward the establishment of a SWIO-FFA

Step	Action
1	Decision at the 10th SWIOFC to proceed with an SWIO-FFA agreement as an intergovernmental organization (IGO). Agreement on a Member to formally contact FAO on behalf of other Members.
2	A Member formally submits a request to FAO expressing the desire to establish an Agreement as an IGO, requesting support towards the negotiation of the agreement[5], and for continuing support to the SWIOFC.
3	FAO formally notes the decision of the SWIOFC members, agrees (or otherwise) to support the negotiation process[6], and affirms the continuing support of the SWIOFC.
4	Identification of a donor to support the negotiation process and the establishment of a Secretariat.
5	Intergovernmental Consultations in 2020 to further negotiate, finalize and endorse: i) the Convention; ii) the Rules of Procedures and Financial Regulations, including the scheme and scale of contributions to the administrative/autonomous budget; and iii) the first Programme of Work.
6	The depositary of the new Convention notifies the potential Members of the Agreement and invites them to become Member of the Commission through depositing an "instrument of acceptance"/ratification of the Convention. According to the terms of the instrument, a conference of plenipotentiaries would need to be convened for signature and ratification by the agreed number of Parties before the instrument enters into force. The members would then be responsible for financially sustaining the organization.
7	The members follow internal processes of ministerial/cabinet approval of the Convention and inform the depositary in a timely manner.
8	A meeting of Plenipotentiaries is held for the signing of the Agreement.
9	Arrangements are made for an interim structure in a host country that could also be the host of the eventual agreement.
10	2022/2024 Inaugural Session of the new IGO. The SWIOFC members that have not yet accepted/ratified the agreement may attend as observers under conditions decided in the RoPs.

[5] FAO has facilitated the establishment of independent IGOs such as the Southern Indian Ocean Fisheries Agreement (SIOFA); the Lake Victoria Fisheries Organisation (LVFO); the Network of Aquaculture Centres in Asia-Pacific (NACA); INFOPESCA and the INFOfish/Globefish network.

[6] FAO is more likely to support the negotiation process if most of the costs are met by members and/or partners.

ANNEXE 5

SWIOFC/WPCCTF/19/4 F

NOTE DE SYNTHÈSE SUR LA POSSIBILITÉ D'UN ACCORD CADRE RELATIF AUX PÊCHERIES DU SUD-OUEST DE L'OCÉAN INDIEN (ACP SOOI)

La possibilité de la mise en place d'un ACP SOOI fait l'objet de discussions entre le GTCCPT et la Commission CPSOOI depuis plusieurs années. Suite à une recommandation de la 8ème réunion du GTCCPT, lors de la 9ème session de la CPSOOI, les membres ont été invités à soumettre leurs contributions visant la préparation d'une note de synthèse, en proposant aux membres un délai de 5 mois pour soumettre leurs contributions. Un seul Pays Membre a soumis une contribution. Un consultant[1] a été chargé de préparer la note de synthèse, dont un résumé, préparé par le Secrétariat, est joint au présent document de travail.

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le groupe de travail est invité à recommander à la Commission de décider si le processus de négociation d'un ACP SOOI doit être entamé ou si la proposition est abandonnée. Au cas où il serait recommandé de procéder à la création du ACP SOOI, les Annexes A et B du présent document proposent une forme pour l'Accord et une feuille de route possibles.

Contexte

En 2015, par l'intermédiaire de son GTCCPT, la Commission CPSOOI a reçu deux propositions pour un arrangement / accord externe de la part de l'UA-BIRA/WWF et du projet SWIOFish1, récemment lancé. La Commission a été confrontée à une difficulté, du fait de deux propositions qui préconisaient des trajectoires différentes. Les propositions ont été renvoyées au GTCCPT et à son comité d'études, qui était à l'époque en train d'élaborer les TCM pour l'accès par les pêcheries étrangères dans la région du SOOI, que le groupe devait harmoniser. Le processus a reçu le soutien de différents partenaires et projets, tels que l'EAF-Nansen, l'IOC-COI, l'Aisd, SWIOFish1, SWIOFP, la Banque mondiale et le WWF, notamment par la présence de représentants et d'experts aux réunions du groupe de travail.

Les éléments communs des deux propositions ont été consolidés et associés au processus de l'élaboration des TCM. [2] La proposition qui en résultait contenait un texte préliminaire pour un accord subsidiaire contraignant sur la coordination et la coopération des stocks partagés et des pêcheries d'intérêt commun, mais elle devait être formellement approuvée. Quatre options ont été proposées : i) au sein de la CPSOOI ; ii) au sein d'une CPSOOI transformée en une structure de la FAO au titre de l'Article XIV ; iii) en tant qu'accord extérieur à la structure des Nations Unies, et iv) par la relance de la défunte Organisation des thons de l'ouest de l'océan Indien (WIOTO).

Outre l'exclusion de l'option irréaliste de la WIOTO, le WPCCTF n'a pas été en mesure de décider entre les trois options restantes en raison des obligations et des conséquences qui en découleraient. Le groupe de travail a demandé des informations supplémentaires au comité d'études et à ses partenaires sur : les incidences financières ; les détails sur les options ; une analyse des coûts par rapport aux avantages ; un texte d'accord révisé ; et une feuille de route avant de pouvoir faire des recommandations importantes à la Commission.

[1] Mr Aubrey Harris, ancien secrétaire du CPSOOI. Son étude a été financée par la Banque Mondiale-projet SWIOFish1.
[2] JR Payet 2017. Analyse avec discussions techniques sur l'Accord Cadre pour la Coopération dans les pêcheries d'intérêt commun pour les pays de la région du sud-ouest de l'océan Indien (SOOI) et l'accord sur les pêcheries communes des stocks partagés (Union Africaine / WWF), dans le cadre du processus commun et piloté par SWIOFish1/CPSOOI. Janvier 2017. Rapport préparé pour Projet Banque Mondiale SWIOFish1.

Une analyse approfondie du contexte institutionnel a été entreprise et le texte juridique de l'accord, ainsi qu'un éventuel texte initial de négociation, ont été produits[3]. Des informations et des points de vue importants sur les arrangements et la structure institutionnels ont été fournis, ainsi que le budget d'un éventuel secrétariat qui serait chargé de la mise en œuvre de l'accord.

Étant donné que les pays de la région sont principalement des pays en voie de développement disposant de ressources limitées et de nombreux frais d'adhésion à des structures régionales, il serait difficile de mettre en place une nouvelle structure, à moins que les avantages probables ne soient très clairement définis. Une analyse coûts-avantages[4] a ensuite porté sur les captures de thon par les senneurs, les palangriers industriels et semi-industriels et les pêcheries côtières / artisanales dans la région ouest de l'océan Indien et plus particulièrement dans la région sud-ouest de l'océan Indien. Les captures et leur première valeur marchande au débarquement ont été calculées (Tableau 1), par pays côtiers et pays pratiquant la pêche en eaux lointaines (PPPL).

Tableau 1 Résumé de la valeur au débarquement agrégée de la pêche au thon dans la région SOOI (moyenne annuelle pour 2007-2016 en millions de dollars US)

Type de pêcheries thonières	Pays côtiers	PPPL	Total SOOI
Senne industrielle	143,3	440,7	584,0
Palangre industrielle	86,9	639,5	726,4
Palangre semi-industrielle	1,1	283,5	284,6
Pêche industrielle totale	***231,3***	***1363,7***	***1595,0***
Pêche côtière / artisanale	442,3	0	442,3
Total général	**673,6**	**1363,7**	**2037,3**
Part des pays côtiers dans la valeur totale des pêches industrielles: 14,5%			

Source: Sweenarain 2018

L'analyse a examiné les revenus obtenus sous licence par les pays SOOI qui autorisent la pêche étrangère par des senneurs et des palangriers industriels et semi-industriels. Il a utilisé des informations transparentes et bien connues tirées de l'accord de partenariat relatif à la pêche de l'UE, ainsi que des informations sur les PPPL dans le cadre d'accords bilatéraux ou privés (tous deux non transparents), en utilisant les taux de capture nominaux par navire obtenus par la CTOI.

Exemple d'un Accord-cadre relative aux pêcheries - l'Agence de la pêche du Forum des îles du Pacifique

Dans leurs bilans et analyses, les auteurs des documents susmentionnés ont considéré l'Agence de la pêche du Forum des îles du Pacifique (PI-FFA) comme un modèle pour l'ACP SOOI.

Le PI-FFA a été créée en 1979, il y a 40 ans, dans le cadre d'une convention signée par les pays insulaires du Pacifique (dont l'Australie et la Nouvelle-Zélande), afin de les aider à gérer durablement leurs ressources halieutiques dans leurs zones économiques exclusives (ZEE). Le PI-FFA est un organe consultatif fournissant expertise, assistance technique et autre soutien à ses membres, qui prennent des décisions souveraines concernant leurs ressources en thon, tout en participant à la prise de décision régionale en matière de gestion du thon par le biais de la Commission des pêches du Pacifique occidental et central (WCPFC).

Grâce à la coopération régionale, la PI-FFA a fait en sorte que tous les pays du Pacifique gagneraient de manière importante à octroyer des licences à des pays étrangers - d'une valeur de plus de 3 milliards de

3 J Swan 2017. Les conséquences légales, institutionnelles et budgétaires de la formulation, l'adoption et la mise en application d'un accord de coopération et de coordination régionales pour la pêche par les états du sud-ouest de l'océan Indien. Rapport de décembre 2017, rédigé pour le projet des pêcheries durables de la région SOOI 40001192 du WWF MCO, financé par NORAD.

4 S Sweenarain 2018. Analyse coût-avantage et financement durable d'un accord cadre régional sur les ressources partagées de thon dans la région du sud-ouest de l'océan Indien. Rapport d'octobre 2018 à l'intention du projet SWIOFish1/IOC, financé par la Banque Mondial.

dollars par an - et à assurer l'exploitation durable des ressources de thon, importantes pour la subsistance de nombreuses personnes dans le Pacifique.

Avec un personnel d'environ 80 personnes et une approche commerciale, la PI-FFA se concentre sur:

- La gestion des pêcheries – mise en place de cadres politiques et juridiques pour la gestion durable du thon;
- Le développement de la pêche - développer la capacité des membres à capturer, transformer et commercialiser de manière durable le thon, afin de créer des moyens de subsistance;
- Les opérations de pêche - soutenir le suivi, le contrôle et la surveillance de la pêche, ainsi que l'administration des traités, les technologies de l'information et l'enregistrement et la surveillance des navires;
- Services aux entreprises - soutenir le travail de l'organisation par le biais de l'administration, des ressources humaines, de la budgétisation et autres fonctions de l'entreprise.

La PI-FFA a aidé à la mise en place des Parties à l'Accord de Nauru, accord contraignant conclu entre 8 États du Pacifique qui contrôlent environ 80% du total des prises par les senneurs de la région. Les 9 autres États du Pacifique se partagent les 20% restants et continuent de poursuivre leur intérêts économiques et le développement de leurs pêcheries hauturières par le biais de la PI-FFA ;

Depuis sa création, la PI-FFA a réalisé une croissance organisationnelle constante. Sa gouvernance et sa gestion administrative et financière sont autonomes et financées par un soutien extérieur venant de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et des Organisations non gouvernementales (ONG) partenaires.

Ce qu'un accord de type FFA pourrait apporter à la région SWIO

Sur un modèle largement inspiré par la PI-FFA, un accord SWIO-FFA (Agence de Pêche pour le sud-ouest de l'océan Indien) répondrait aux besoins des pays octroyant des licences étrangères (Comores, Kenya, Madagascar, Maurice, Mozambique, Seychelles, Somalie et Tanzanie) et des pays non octroyants (Maldives, Afrique, Yémen), dans un modèle d'assistance technique coopératif. L'analyse coûts-avantages (Sweenarain, 2018) a montré que rien que par les revenus des licences, les États côtiers de SWIO pourraient bénéficier d'une augmentation annuelle de 21 à 26 millions de dollars, résultat d'une approche régionale concertée sur les accords de licence. Une partie de ces fonds devrait être utilisée pour soutenir l'Accord –cadre relatif aux pêcheries (ACP), en ajoutant éventuellement des financements innovants tels que des labels d'exploitation durable, en maintenant les cotisations au minimum.

Les calculs des avantages pouvant être tirés de la ACP SOOI ont été effectués à partir de données sur le statut et la valeur des pêcheries thonières dans la région SOOI, bien que des contraintes aient été rencontrées en raison du manque de données nationales cohérentes. Les projections étaient fondées sur l'amélioration de la valeur ajoutée générée par l'accord, plutôt que sur l'augmentation des captures. Les estimations indiquaient un avantage économique significatif qui pourrait s'accumuler par le biais de la ACP SOOI, même au cours des 5 premières années. Sur 15 ans, avec un bénéfice annuel total estimé à 30 millions de dollars, celui-ci pourrait atteindre 143 millions de dollars grâce à des licences intelligentes, à la domestication de flottes étrangères, à la gestion durable et à la modernisation des pêcheries à la palangre semi-industrielles, à l'élimination des rejets, à une utilisation accrue des prises accessoires et l'amélioration des chaînes de valeur du thon côtier et artisanal. Un tel arrangement profiterait à tous les États membres de la SOOI, en raison de leurs différentes caractéristiques géoéconomiques, de leurs besoins et de leurs ambitions en matière de développement.

Des avantages significatifs d'un tel arrangement profiteraient non seulement aux pays octroyant des licences, mais également à ceux qui pratiquent une pêche côtière importante (Maldives et Yémen) ou ont l'intention de développer davantage leur pêcheries thonières (la plupart sinon la totalité des États côtiers de la région SOOI) grâce aux informations, aux avis techniques et juridiques, aux

réglementations, au soutien, à l'intelligence, à l'innovation et à une politique commune d'une telle structure.

Le modèle commercial proposé vise à développer au maximum la rentabilité et la durabilité de la pêche au thon. La mission de la FFA serait la conservation des ressources en thon et le développement des avantages financiers et économiques durables pour ses membres. Se démarquant de la CTOI, qui met l'accent sur les aspects scientifiques de la gestion des stocks, le modèle économique met fortement l'accent sur les facteurs socio-économiques de la gestion et du développement de la pêche. Le modèle proposé est nettement plus petit que la PI-FFA et coûterait 6 dollars par tonne de thon capturé, contre 25 dollars pour la PI-FFA, en raison d'un personnel et d'une infrastructure proposés bien moins importants.

Les coûts du Secrétariat ont été estimés pour un personnel réduit, tel que celui de l'APSOI, et pour une équipe technique plus complète. Le Secrétariat élaborerait des plans stratégiques, des programmes de travail et des initiatives de financement par les donateurs dès la mise en place. Le coût annuel estimé pour un Secrétariat se situe entre 0,9 et 1,5 million de dollars au début de la mise en œuvre de l'accord et environ 3 millions de dollars après cinq ans, quand il sera pleinement opérationnel.

Cependant, il est peu probable que les membres puissent mettre en place le Secrétariat, même après avoir accepté et payé les contributions. Il sera clairement nécessaire de demander le soutien des donateurs - tels que la Banque Mondiale, SWIOFish1, le WWF et / ou d'autres – pour le processus de négociation et la mise en place d'un Secrétariat. Le coût du processus de négociation, ainsi que du soutien à la recherche technico-économique, a été estimé à 500 000 dollars US. Après la signature, la création et l'emplacement du Secrétariat dépendront des négociations.

C**onclusion**

Au cours de discussions qui ont duré plusieurs années, les membres de la CPSOOI ont examiné des options pour une réponse plus étendue à leurs besoins. La mise en place du GTCCPT a fait ressortir le besoin d'une action collaborative relative au thon par les États SOOI. A tous points de vue, le GTCCPT s'est avéré être une structure subsidiaire extrêmement réussie, qui a renforcé les positions des membres de la CPSOOI au sein de la CTOI, facilité leur adhésion aux MCG et aux obligations de déclaration de la CTOI, engendré les déclarations de Maputo et de Zanzibar, et élaboré et adopté les Directives sur les TCM pour l'accès aux pêcheries étrangères dans la région de la CPSOOI.

Un processus garantissant la participation et l'implication de tous les membres de la CPSOOI a été mis en place. Il existe des orientations claires concernant la structure, un texte de négociation et de nombreuses preuves selon lesquelles un tel accord de coopération pourrait offrir des avantages qui dépasseraient largement les contributions des Parties. Les options ont été examinées en ce qui concerne le processus de la mise en place, la taille et la nature du Secrétariat à court et à long terme, le nombre de membres, avec suffisamment d'informations pour que chaque pays puisse avoir une idée juste des avantages. Les partenaires financiers qui pourraient soutenir le processus menant à un accord doivent être identifiés.

La phase préparatoire est terminée et les Pays Membres de la CPSOOI sont maintenant demandé de décider d'entreprendre le processus de négociation ou d'abandonner la proposition de la mise en place de l'ACP SOOI.

ANNEXE A

La forme possible de l'accord proposé

L'orientation actuelle du texte de négociation est présentée ci-dessous:

Contexte institutionnel

L'accord sera certainement mis en place en dehors de la FAO, car il sera difficile pour la FAO de soutenir la négociation d'un autre organe de l'article XIV traitant du thon en raison du mandat de gestion de la CTOI. En outre, la FAO a indiqué que la CPSOOI ne pouvait pas être l'hôte d'un accord contraignant. Un organisme intergouvernemental consultatif indépendant du type PI-FFA ou un accord prévoyant des MCG contraignantes tel que l'APSOI, a été proposé.

Préambule

Les parties entendent développer au maximum les avantages économiques et sociaux des pêcheries d'intérêt commun et s'engager conjointement en faveur d'une une utilisation durable à long terme.

Portée / Application

La portée a été modifiée tout au long du processus de discussion. Axée initialement sur les ressources marines de juridiction nationale, elle pourrait être légalement attribuée aux pêcheries, aux personnes et aux navires de pêche sous juridiction nationale et aux nationaux (personnes et navires) pêchant au-delà de la juridiction nationale. Dans un contexte d'un ACP consultatif, il est proposé d'étendre au thon dans la ZEE et en haute mer dans la zone du SOOI. On pourrait laisser la possibilité de fournir également des services à d'autres pêcheries partagées, à un stade ultérieur.

Etats / Parties / Adhésion

Tous les États membres de la CPSOOI seraient invités à adhérer à l'ACP SOOI. La France et l'Afrique du Sud peuvent être considérées comme analogues au rôle important joué par l'Australie et la Nouvelle-Zélande dans leur soutien, technique, financier et de surveillance à la PI-FFA.

Objectifs

Les objectifs ont été adaptés en cours de route. Les discussions plus récentes mettent l'accent sur l'importance d'accélérer le développement de l'industrie de la pêche thonière côtière et hauturière par ses membres et de renforcer leur capacité à dégager de meilleurs bénéfices auprès des PPPL sur la chaîne de valeur du thon.

Instruments juridiques internationaux, mesures de conservation et de gestion

Un texte juridique détaillé devrait être inclus, dont le but serait de détailler la protection de la souveraineté des Parties et assurer la force et la compatibilité des MCG dans le cadre d'un accord contraignant.

Coopération avec d'autres organismes

La SWIOFC coexisterait avec le nouvel instrument. Depuis le texte général initial, l'accord proposé détaille maintenant la manière dont les Parties se coordonnent et coopèrent entre elles, avec d'autres États, des Organisations régionales de gestion de la pêche (ORGP) et des Communautés économiques régionales. Entre autres, cela inclut la possibilité de produire des TCM contraignantes pour l'accès à la pêche, le commerce, les investissements et l'assistance technique aux structures étrangères.

Organisation interne, conférence des Parties et décisions

Une conférence annuelle des parties et des réunions extraordinaires avec d'autres organisations telles que CPSOOI sont prévues. Les décisions sont principalement prises par consensus. Les décisions autres que sur les questions de fond sont prises à la majorité simple ou une majorité de deux tiers. L'accord aura son propre règlement interne (de procédure), son règlement financier et son budget, approuvés par les Parties dès sa première réunion.

Fonctions des Conférences des Parties

Le texte de l'accord contraignant contient une description détaillée des fonctions des Conférences des Parties, ce qui lui confère un pouvoir et une responsabilité importants.

Réserves, Modifications, Retraits, Résiliations, Dépots

Les arrangements administratifs relatifs aux réservations, aux modifications, aux retraits, aux résiliations et aux dépôts sont inclus. Le texte de l'accord contraignant ne prévoit aucune réserve ou exception.

Règlement des litiges

Le règlement des litiges se fait par des moyens pacifiques de négociation et de conciliation. Cependant, le texte prévoit également un processus progressif, qui différencie les litiges techniques (résolus par un groupe d'experts *ad hoc*) des différences d'interprétation de l'accord ou d'autres litiges, qui seraient à la longue soumis à un groupe juridictionnel, afin arriver à une décision contraignante fondée sur la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (UNCLOS) ou sur l'accord sur les stocks de poisson.

Signature, Ratification, Acceptation, Approbation, Adhésion, Entrée en vigueur

En fonction des besoins des pays de la SWIOFC, un processus de ratification formel peut être mis en place, l'accord entrant en vigueur 60 jours après la troisième ratification. Dans le cas d'un accord-cadre consultatif, l'accord serait signé sans ratification (comme la PI-FFA).

Négociations et institutionnalisation de l'accord proposé

Quatre consultations intergouvernementales, pour des négociations sur une période de 1,5 à 2 ans, ont été envisagées. Le premier chercherait un engagement politique et une approbation pour procéder, le quatrième pour la finalisation et la signature. Un accord ratifié pourrait prendre un peu plus de temps (par exemple, APSOI).

ANNEXE B

Feuille de route possible pour la création d'une SWIO-FFA

Étape	Action
1	Décision prise à la 10ème CPSOOI de conclure un ACP SOOI en tant qu'organisation intergouvernementale (OIG). Accord pour qu'un Membre contacte officiellement la FAO au nom des autres Membres.
2	Un Membre présente officiellement à la FAO une demande exprimant le souhait d'établir un accord en tant qu'OIG, demandant un soutien pour la négociation de l'accord[5] et un soutien continu à la CPSOOI.
3	La FAO prend acte de la décision des membres de la CPSOOI, accepte (ou non) d'appuyer le processus de négociation[6] et affirme son soutien constant pour la CPSOOI.
4	Identification d'un donateur pour appuyer le processus de négociation et création d'un Secrétariat.
5	Consultations intergouvernementales en 2020 pour poursuivre les négociations, finaliser et approuver: i) la Convention; ii) le règlement intérieur et le règlement financier, y compris le projet et le barème des contributions au budget administratif / autonome; et iii) le premier programme de travail.
6	Le dépositaire de la nouvelle Convention notifie les membres potentiels de l'accord et les invite à devenir Membres de la Commission en déposant un «instrument d'acceptation / de ratification» de la Convention. Selon les termes de l'instrument, une conférence de plénipotentiaires devrait être convoquée pour signature et ratification par le nombre convenu de Parties avant l'entrée en vigueur de l'instrument. Les membres seraient alors responsables du soutien financier de l'organisation.
7	Les membres suivent les processus internes d'approbation de la Convention par les ministres / cabinets et informent le dépositaire dans les meilleurs délais.
8	Une réunion de plénipotentiaires est organisée pour la signature de l'accord.
9	Des dispositions sont prises pour une structure intérimaire dans un pays hôte qui pourrait également être l'hôte de l'accord final.
10	2022/2024 Séance inaugurale de la nouvelle OIG. Les membres de la CPSOOI qui n'ont pas encore accepté / ratifié l'accord peuvent participer en tant qu'observateurs dans les conditions définies dans le règlement interne.

[5] Le FAO a facilité la mise en place d'OIG indépendantes telles que la SIOFA ; l'Organisation pour la pêche du Lac Victoria (LVFO); le Réseau des Centres d'Aquaculture en Asie-Pacifique (NACA); INFOPESCA et le réseau INFOfish/Globefish.
[6] FAO accordera plus facilement son soutien au processus de négociation si la majeure partie des frais est couverte par les membres et/ou les partenaires.

APPENDIX 6

SFS/DM/SWIOFC/19/12 E

OPTIONS FOR A SWIOFC FINANCING MECHANISM

At the 6th SWIOFC Session (Flic-en-Flac, Mauritius, 8–11 October 2012), SWIOFC Members expressed two desires: i) a financial structure that would allow for easy contributions, such as a multidonor trust fund to be located in a local account; and ii) the Secretariat of the Commission be located in a coastal member country. While the latter request was addressed with the relocation in July 2015 of the SWIOFC Secretariat in Maputo, Mozambique, the issue of a financing mechanism to support the work of the Commission was continued to be discussed at the three following sessions but without significant progress. In the meantime, funds in the FAO's Regular Programme devoted to the SWIOFC reduced to a minimum and the Commission had to rely on the kind support of external donors[1] to be able to carry out its work and activities.

Partners provided organizational, travel, interpretation and translation support to working groups, working parties and sessions of the Commission. The behind the scenes intense collaboration and coordination between partners and the Secretariat allowed successful preparation of meetings and facilitated some of the arrangements[2], especially in the sometime unpredictable context of the region, but it also has some serious disadvantages. First amongst these is the inability of the SWIOFC Secretariat to work on a budget that responds directly to Members needs and to which they can hold the Secretariat responsible. It has also led to the Secretariat going cap in hand to various projects and partners to seek funds, an uncertain situation taking a lot of unnecessary time and diffidence.

Therefore, in order to address the issue adequately, with the approval of the SWIOFC Bureau, a consultant[3] was requested to undertake a study, in parallel with the Policy Brief for the establishment of an eventual SWIO FFA, which provided the basis to allow the Secretariat to present this Session with three clear options and their pros and cons for a possible financing mechanism of the Commission and its Secretariat.

Under this agenda item Member Countries are invited to consider the options proposed for the SWIOFC financing mechanism and decide on endorsing one of them.

Options for a SWIOFC financing mechanism

Options proposed for a financing mechanism of SWIOFC are:

1. Upgrade the Commission status from an Article VI to an Article XIV Commission;
2. Minimal Financial Contributions from Member Countries;
3. Establish a Multilateral Trust Fund to receive voluntary funding from Members Countries and donors.

[1] EAF-Nansen, IOC-COI, Sida, Smartfish, SWIOFish1, SWIOFP, World Bank and WWF.

[2] Travel organized by FAO has some distinct security, insurance and administrative requirements that increasingly require much pre-planning and smooth execution. Members sometimes leave their nominations to SWIOFC meetings to the last moment or request last minute changes that the FAO administrative procedures would not allow.

[3] Mr Aubrey Harris, former SWIOFC Secretary. His consultancy was funded by the World Bank-SWIOFish1 project.

1. Upgrade the Commission status from an Article VI to an Article XIV Commission

Discussions on the possible re-orientation of SWIOFC as an Article XIV Commission started in the ending stages of the SWIOFP project, being considered as part of strengthening options for the body[4] at its 6th Session in Mauritius 2012. However, at that session members decided to review SWIOFC rules of procedure, set up a Working Party on Collaboration and Cooperation in Tuna Fisheries, but not to upgrade the Commission to an Article XIV body although, at that time, it was under consideration by some Members.

Pros

As an article XIV body, SWIOFC would have mandatory management powers and could adopt binding conservation and management measures like IOTC. The benefits of an Article XIV body were reviewed in relation to IOTC[5] in 2016 and more recently in a discussion paper on the possible reorientation[6] of the Western Central Atlantic Fishery Commission (WECAFC). They are presented in Table 1 below.

Table 1. Institutional and administrative benefits of an Article XIV body

Institutional Benefits
• Well-known institutional structure which has been tested and implemented widely; • Automatic access to established human resource, administrative and financial systems, practices and procedures; • Legal services available to members; • Security and access to a comprehensive set of privileges and immunities established between FAO and member countries; • Establishment process clearly outlined in the FAO's regulations and practice; • Access to an established regional framework of offices and staff which provides a safety net when working in the field and is helpful for delivery of in-country activities, such as meeting organization, paying tickets and per-diems etc; • Easy access to technical staff/expertise within FAO on a range of fisheries matters; • Status within the international community as a FAO/UN organization; • Article XIV bodies where members pay their way with autonomous budgets, have a certain degree of autonomy to decide on budgets, work programs and expenditure; • Some countries may still feel that being part of the FAO system provides them with some level of support and protection when dealing with developed countries; • FAO will ensure neutrality of the body; • FAO ability to assist if things go wrong; • FAO can potentially act as an intermediary with member and non-member countries over issues such as non-payment of fees and non-engagement. • Some potential donors may be more interested to work through a body which is linked to/under FAO, as FAO will ensure the use of funds following internationally agreed procedures; • Facilitates the support of poor members by wealthier members, including through an agreed formula for contributions; • Facilitates joint statements within the UN General Assembly and opportunity to influence through FAO developments at global level; • Rapid access to FAO data and information generated at global level and within the region.
Administrative Benefits
• Financial and administrative support systems and documentation are regularly updated and provide the framework for the provision of a professional and auditable process;

[4] Swan, J. 2012 An assessment on options to render SWIOFC more effective in meeting the growing needs of countries. SWIOFP consultancy report for the SWIOFC.

[5] https://www.iotc.org/documents/cost-and-benefit-indian-ocean-tuna-commission-iotc-within-and-outside-food-and-agricultu-1

[6] http://www.fao.org/fi/static-media/MeetingDocuments/WECAFC/WECAFC2019/reorientation/discussionpaperEN.pdf

- The FAO office network in the region facilitates linkage/collaboration with other sectors, transfers of funds and monitoring of activities as necessary;
- The Human Resource systems provide a consistent global approach to salary scales and entitlement and a rigorous recruitment and staff management system;
- FAO conducts a system of rolling audits of its work units;
- Benefits to staff as members of the UN systems for pay and conditions;
- FAO has an established IT network and support capacity;
- Use can be made of FAO's media service.

Cons

Article XIV bodies are funded directly by the Member Countries according to a scale of contribution agreed by the Members. All SWIOFC countries are members of the IOTC and thus they are already familiar with the procedures of an FAO article XIV body since they have to make their contribution annually and discuss its level and use in annual meetings of the IOTC Financial Committee. Although the Members' contributions to a SWIOFC upgraded to an Article XIV body should be lower than those for IOTC (Table 2), the annual contribution paid by SWIOFC Members provide a useful indication.

Table 2. IOTC membership payments by SWIOFC members 2014-2018 (in USD)

Countries	2014	2015	2016	2017	2018	Arrears
Comoros	25.264	24.805	37.152	30.752	14.286	70.602
France	121.266	129.309	149.074	212.347	146.426	0
Kenya	22.410	14.748	28.355	18.977	145.993	12.102
Madagascar	26.550	10.542	8.133	56.675	52.044	33.308
Maldives	101.409	109.867	124.358	128.388	137.794	0
Mauritius	50.295	53.976	62.577	61.764	67.033	0
Mozambique	23.484	25.946	30.291	30.291	29.747	31.488
Seychelles	89.756	94.369	107.216	195.579	209.654	0
Somalia	4.792	10.233	10.233	12.681	13.468	26.026
South Africa	n/a	n/a	57.544	60.063	123.342	0
UR Tanzania	24.308	27.495	32.002	31.973	35.114	0
Yemen	66.891	74.008	87.884	92.090	90.744	464.109

2. Minimal Financial Contributions from Member Countries

This proposal was discussed extensively at the 7th SWIOFC Session. In that occasion, only one country (i.e. Mauritius) offered to contribute. The discussions at that time pointed out that Member Countries contributed to several other organizations and agreements in the region such as the Indian Ocean and South-East Asia (IOSEA) Marine Turtle Memorandum of Understanding[7] from which they received significantly smaller benefits than from the SWIOFC.

A fixed contribution, in a range between 5,000 and 10,000 USD, would be paid annually by each Member Country. As the total obtained (between 60,000 and 120,000 USD annually) would be far from

[7] All SWIOFC Members, except Somalia, are also members of the "Memorandum of Understanding on the Conservation and Management of Marine Turtles and their Habitats of the Indian Ocean and South-East Asia" (IOSEA Marine Turtle MoU), a non-binding Memorandum of Understanding. Their minimum voluntary contributions as of 2014 were: USD 750 for members other than France (USD 50,000) and South Africa (USD 25,000). These are sometimes paid triennially to reduce administrative costs. (https://www.cms.int/iosea-turtles/sites/default/files/document/CMS_IOSEA%20SS7_MR-1_Meeting%20REPORT%20including%20annexes.pdf).

sufficient to cover all expenses of the Commission and organize its meetings, additional external funds should continue to be secured from the SWIOFish1 project or other donors.

Pros

A token contribution of Members would increase ownership and demonstrate their support to the Commission, as well as encourage other funding partners to imbed their project activities within the Secretariat.

In addition, this would allow the Secretariat to present a budget to the Commission and Members could decide on the use of these funds.

Cons

The response from Members to voluntary contribution (see more details below in option 3) has been quite disappointing so far and discouraged the partners and donors currently providing considerable financial support to the SWIOFC that this could be a sustainable financial mechanism. The continued support from donors would still be necessary in order to maintain the Commission operational.

3. Establish a Multilateral Trust Fund to receive voluntary funding from Members Countries and donors

Setting up a multilateral trust fund for a sub-regional body such as the SWIOFC is not a straightforward procedure. Various options were explored by the Secretariat and the most feasible for the SWIOFC seemed to be setting up a so-called "Umbrella Programme" with a detailed plan of activities on how the funds would be allocated and spent. To start an Umbrella Programme it is necessary that a resource partner provides an overall initial budget allocation to the Organization through a funding agreement. Once it has been set up, the fund can receive further contributions from partners and voluntary contributions from Member Countries.

The Umbrella Programme gives the partners and Member Countries the flexibility to earmark or un-earmark their contributions. Only one programme document is prepared for the entire programme. A good example of an Umbrella Programme is the African Solidarity Trust Fund, where African countries are contributing to the development processes of other countries in their region, through a pooled funding mechanism administered by FAO.

However, the Secretariat cannot initiate this process without some form of commitment about voluntary contributions of SWIOFC members. Prior to the 9th Session, Members were provided with background information on this matter by the Secretariat and, following the Session, a letter was sent to Member Countries inquiring about their availability to provide voluntary contributions. Only one Member (i.e. Maldives) replied with a preliminary commitment. Without several Member Countries expressing their commitment to provide contributions, FAO would be apprehensive of setting up a trust fund and it is unlikely that a resource partner would provide the seed money to initiate the Umbrella Programme.

Pros

The establishment of a multilateral trust fund under an Umbrella Programme could provide the following advantages for the SWIOFC: (i) Create a mechanism for funding the SWIOFC that would be managed under the authority of the Commission; (ii) Demonstrate the willingness and commitment of the Members to actually support the SWIOFC; and (iii) Greatly facilitate the receipt of funding from external resource partners and donors.

The establishment of the multilateral trust fund would allow the Secretariat to present a budget to the Commission and Members could decide on the use of the funds.

Partners projects have been reluctant to directly fund the Commission mainly because of a 13% project support cost, or because the use of the funds would not be under the direct control of the Commission. Both these reasons do no longer exist. Project servicing costs are now significantly lower having been reduced as low as 5.9% for the WECAFC, another FAO Article VI RFB, and this precedent could be requested to be extended to SWIOFC as well.

Cons

Although the establishment of a multilateral trust fund would be a great improvement for the Commission and facilitate significantly disbursement of funds from donors, it would not ensure that the same amount of money be available every year to support a regular budget of the Commission.

An initial contribution from a donor is necessary to start the process establishing the Umbrella Programme.

The Secretariat would need administrative support to manage the Umbrella Programme and the trust fund. Given that FAO internal procedures are rather complex, several months would be needed to have the Programme functional.

ANNEXE 6

SFS/DM/SWIOFC/19/12 F

OPTIONS POUR UN MÉCANISME DE FINANCEMENT DE LA CPSOOI

Lors de la 6ème session de la CPSOOI (Flic-en-Flac, Maurice, 8-11 octobre 2012), les membres ont exprimé deux souhaits: i) une structure financière qui rendrait possible des contributions faciles, par exemple un fonds fiduciaire multi-donateurs domicilié dans un compte local; et ii) que le Secrétariat de la Commission soient situé dans un pays membre côtier. Bien que cette dernière demande ait été traitée avec le transfert en juillet 2015 du Secrétariat de la CPSOOI à Maputo, au Mozambique, la question d'un mécanisme de financement destiné à soutenir les travaux de la Commission a continué d'être débattue lors des trois sessions suivantes, mais sans faire de progrès significatifs. Entre-temps, les fonds du Programme Ordinaire de la FAO consacrés à la CPSOOI ont été réduits à un minimum et la Commission a dû compter sur le soutien des donateurs extérieurs[1] pour pouvoir mener à bien ses travaux et ses activités.

Les partenaires ont apporté un soutien pour l'organisation, les déplacements, l'interprétariat et la traduction pour les groupes de travail, séances de travail et sessions de la Commission. La collaboration et la coordination intenses en coulisses entre les partenaires et le Secrétariat ont permis de préparer avec succès les réunions et ont facilité certaines des dispositions prises[2], en particulier dans le contexte parfois imprévisible de la région, mais ce processus présente également de graves inconvénients. Le premier d'entre eux est l'incapacité pour le Secrétariat de la CPSOOI de travailler sur un budget qui réponde directement aux besoins des Membres et dont ils peuvent tenir le Secrétariat pour responsable. Cela a également obligé le Secrétariat à partir à la recherche de fonds auprès de divers projets et partenaires, un processus incertain qui se déroule dans un climat de défiance.

Par conséquent, afin de résoudre le problème de manière adéquate, avec l'approbation du Bureau de la CPSOOI, un consultant[3] a été chargé d'entreprendre une étude, parallèlement à la note de synthèse relative à la création d'un éventuel ACP SOOI, qui servirait de base au Secrétariat, afin que celui-ci puisse présenter à cette Session trois options claires, ainsi que leurs avantages et inconvénients, pour un éventuel mécanisme de financement de la Commission et de son Secrétariat.

Au titre de ce point de l'ordre du jour, les Pays Membres sont invités à examiner les options proposées pour le mécanisme de financement de la CPSOOI et à décider d'en adopter un.

Options pour un mécanisme de financement de la CPSOOI

Les options proposées pour un mécanisme de financement de la CPSOOI sont les suivantes :

1. Transformer le statut de la Commission, d'une structure relevant de l'article VI en une structure relevant de l'article XIV;
2. Contributions financières minimales des Pays Membres ;
3. Établir un fonds fiduciaire multilatéral pour recevoir un financement volontaire des Pays Membres et des donateurs.

[1] EAF-Nansen, IOC-COI, Aisd, Smartfish, SWIOFish1, SWIOFP, Banque mondiale and WWF.

[2] Les déplacements organisés par FAO relèvent d'exigences strictes en matière de sécurité, assurance et administration et nécessitent de plus en plus de planification en amont et une organisation précise. Les Membres attendent parfois le dernier moment avant de signaler leur intention d'assister aux réunions de CPSOOI ou demandent des modifications du dernier moment, ce que les procédures administratives de la FAO ne permettent pas.

[3] Mr Aubrey Harris, ancien Secrétaire de la CPSOOI. Son étude a été financé par la Banque mondial-projet SWIOFish1.

1. Transformer le statut de la Commission d'une structure relevant de l'article VI en une structure relevant de l'article XIV

Les discussions sur l'éventuelle réorientation de la CPSOOI en tant que Commission sous l'article XIV ont commencé lors des dernières étapes du projet SWIOFP et cette possibilité a été examinée dans le cadre des possibilités de renforcement de cette structure[4] à sa 6e session à Maurice en 2012. Toutefois, lors de cette session, les membres ont décidé d'examiner le règlement intérieur de la CPSOOI, créer un groupe de travail sur la collaboration et la coopération dans le secteur de la pêche thonière, mais ne pas transformer la Commission en un organe au titre de l'article XIV, alors que la question était déjà envisagée par certains Membres à ce moment-là.

Avantages

En tant qu'organe au titre de l'article XIV, la CPSOOI aurait des pouvoirs de gestion obligatoires et pourrait adopter des mesures de conservation et de gestion contraignantes, comme le fait la CTOI. Les avantages d'un organisme au titre de l'article XIV ont été passés en revue par rapport à la CTOI[5] en 2016 et, plus récemment, dans un document de discussion sur la possible réorientation[6] de la Commission des Pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest (COPACO). Ils sont présentés dans le tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1. Avantages institutionnels et administratifs d'un organe au titre de l'article XIV

Avantages institutionnels
• Une structure institutionnelle bien connue qui a été testée et largement mise en œuvre ; • Accès automatique aux systèmes, pratiques et procédures établis en matière de ressources humaines, administratives et financières ; • Services juridiques disponibles pour les membres ; • La sécurité et l'accès à un ensemble complet de privilèges et immunités établis entre la FAO et les Pays Membres; • Processus de mise en place clairement défini dans les règlements et pratiques de la FAO ; • Accès à un cadre régional établi de bureaux et de personnel, offrant une sécurité lors des travaux sur le terrain et facilitant l'organisation d'activités dans le pays, telles que l'organisation de réunions, le paiement des déplacements et d'indemnités journalières, etc. • Facilité d'accès au personnel et aux compétences techniques de la FAO pour toute une gamme de questions relatives à la pêche ; • Statut au sein de la communauté internationale en tant qu'organisation FAO/ONU ; • Les organes relevant de l'article XIV dont les membres couvrent leurs dépenses par le biais de budgets autonomes disposent d'un certain degré d'autonomie pour décider des budgets, des programmes de travail et des dépenses ; • Certains pays considèrent encore que le fait de faire partie du système de la FAO leur procure un certain soutien et une certaine protection lorsqu'ils traitent avec des pays développés ; • La FAO assurera la neutralité de la structure ; • La capacité de la FAO à apporter son aide en cas de problème ; • La FAO peut potentiellement servir d'intermédiaire avec les Pays Membres et non membres pour des questions telles que le non-paiement des cotisations et le non-engagement. • Certains donateurs potentiels pourraient être plus disposés à travailler par le biais d'un organisme lié à / sous la FAO, dans la mesure où la FAO veillera à l'utilisation de fonds conformément aux procédures internationalement reconnues ; • Soutien facilité pour les Pays Membres pauvres par les Pays Membres les plus riches, notamment par le biais d'une formule convenue pour les contributions ; • Déclarations communes facilitées au sein de l'Assemblée générale des Nations Unies et l'occasion d'avoir une influence par le biais de développements de la FAO au niveau mondial ; • Accès rapide aux données et informations de la FAO générées au niveau mondial et dans la région.

[4] Swan, J. 2012 Une évaluation pour rendre la CPSOOI plus efficace dans sa réponse aux besoins croissants des pays. Rapport du consultant SWIOFP pour la CPSOOI.

[5] http://www.fao.org/fi/static-media/MeetingDocuments/WECAFC/WECAFC2019/reorientation/discussionpaperEN.pdf

[6] http://www.fao.org/fi/static-media/MeetingDocuments/WECAFC/WECAFC2019/reorientation/discussionpaperEN.pdf

Avantages administratifs
• Les systèmes de support financier et administratif et la documentation sont régulièrement mis à jour et fournissent le cadre pour la mise en place d'un processus professionnel et vérifiable ; • Le réseau de bureaux de la FAO dans la région facilite la création de liens / la collaboration avec d'autres secteurs, les transferts de fonds et le suivi des activités, le cas échéant ; • Les systèmes de ressources humaines fournissent une structure mondiale cohérente des barèmes de salaires et d'indemnités, ainsi qu'un système de recrutement et de gestion du personnel rigoureux ; • La FAO met en place un système d'audit tournant de ses unités de travail ; • Avantages pour le personnel en tant que membre des structures des Nations Unies en termes de rémunération et de conditions de travail ; • La FAO dispose d'un réseau informatique et d'une capacité d'appui bien établis ; • Accès au service de presse de la FAO.

Inconvénients

Les organes relavant de l'article XIV sont financés directement par les Pays Membres selon un barème de contributions convenu par les membres. Tous les pays de la CPSOOI sont membres de la CTOI et sont donc déjà familiarisés avec les procédures d'un organe de la FAO au titre de l'article XIV, puisqu'ils doivent apporter leur contribution chaque année et discuter du montant de l'utilisation lors des réunions annuelles du Comité financier de la CTOI. Même si les contributions des membres d'une CPSOOI qui serait transformée en un organe sous l'Article XIV devraient être inférieures à celles de la CTOI (tableau 2), la contribution annuelle versée par les membres de la CPSOOI fournit une indication utile.

Tableau 2. Paiements des membres de la CPSOOI pour la CTOI 2014-2018 (en USD)

Pays	2014	2015	2016	2017	2018	Arriérés
Comores	25,264	24,805	37,152	30,752	14,286	70,602
France	121,266	129,309	149,074	212,347	146,426	0
Kenya	22,410	14,748	28,355	18,977	145,993	12,102
Madagascar	26,550	10,542	8,133	56,675	52,044	33,308
Maldives	101,409	109,867	124,358	128,388	137,794	0
Maurice	50,295	53,976	62,577	61,764	67,033	0
Mozambique	23,484	25,946	30,291	30,291	29,747	31,488
Seychelles	89,756	94,369	107,216	195,579	209,654	0
Somalie	4,792	10,233	10,233	12,681	13,468	26,026
Afrique du Sud	n/a	n/a	57,544	60,063	123,342	0
RU Tanzanie	24,308	27,495	32,002	31,973	35,114	0
Yemen	66,891	74,008	87,884	92,090	90,744	464,109

2. Contributions financières minimales par les Pays Membres

Cette proposition a été longuement discutée à la 7ème session de la CPSOOI. À cette occasion, un seul pays (Maurice) a proposé de contribuer. Les discussions à ce moment-là ont fait ressortir que les Pays Membres contribuaient à plusieurs autres organisations et accords dans la région, tels que le

Memorandum d'accord sur les tortues marines de l'océan Indien et du sud est de l'Asie (IOSEA)[7], dont les bénéfices sont bien moindres que ceux de la CPSOOI.

Une contribution fixe, comprise entre 5 000 et 10 000 USD, serait versée chaque année par chaque pays membre. Le total obtenu (entre 60 000 et 120 000 USD par an) étant loin d'être suffisant pour couvrir toutes les dépenses de la Commission et organiser ses réunions, des fonds externes supplémentaires devraient continuer d'être obtenus auprès du projet SWIOFish1 ou d'autres donateurs.

Avantages

Une contribution symbolique faite par les Membres permettrait d'accroître l'appropriation et de démontrer leur soutien à la Commission, tout en encourageant les autres partenaires financiers à faire gérer leurs activités de projet par le Secrétariat.

En outre, cela permettrait au Secrétariat de présenter un budget à la Commission et les Membres pourraient décider de l'utilisation de ces fonds.

Inconvénients

La réaction des Membres concernant les contributions volontaires (voir plus en détail ci-dessous pour l'option 3) a été assez décevante jusqu'à présent et a découragé les partenaires et les bailleurs de fonds qui apportent actuellement un soutien financier considérable à la CPSOOI d'accepter le fait qu'il s'agirait d'un mécanisme financier durable. Le soutien continu des donateurs serait toujours nécessaire pour que la Commission reste opérationnelle.

3. Mettre en place un fonds fiduciaire multilatéral qui récolterait le financement volontaire des Pays Membres et des donateurs

La mise en place d'un fonds fiduciaire multilatéral pour un organisme sous-régional tel que la CPSOOI n'est pas une procédure simple. Le Secrétariat a exploré diverses options et la solution envisageable pour la CPSOOI semble être la mise en place d'un programme dit «programme-cadre» avec un plan d'activités détaillé sur la manière dont les fonds seront alloués et utilisés. Pour démarrer un programme-cadre, il est nécessaire qu'un partenaire contributeur de ressources fournisse une allocation budgétaire globale à l'Organisation au moyen d'un accord de financement. Une fois créé, le fonds peut recevoir des contributions supplémentaires de la part de partenaires, ainsi que des contributions volontaires de la part des Pays Membres.

Le programme-cadre donne aux partenaires et aux Pays Membres la possibilité d'affecter ou de désaffecter leurs contributions. Un seul document de programme est préparé pour l'ensemble du programme. Le Fonds fiduciaire pour la solidarité africaine, où les pays africains contribuent au processus de développement d'autres pays de leur région, par le biais d'un mécanisme de financement commun géré par la FAO, constitue un bon exemple de programme-cadre.

Cependant, le Secrétariat ne peut lancer ce processus sans engagement sous une forme quelconque concernant les contributions volontaires de la part des membres de la CPSOOI. Avant la 9ème session, le Secrétariat a fourni aux Membres des informations de base sur cette question et, après la session, une lettre a été envoyée aux Pays Membres pour leur demander s'ils étaient disposés à fournir des

[7] Tous les membres de la CPSOOI, à l'exception de la Somalie, sont également membres du «Mémorandum d'accord sur la conservation et la gestion des tortues marines et de leurs habitats dans l'océan Indien et sud-est de l'Asie du Sud-Est» (MoU IOSEA sur les tortues marines), a Mémorandum d'accord non contraignant. En 2014, leurs contributions volontaires minimales étaient de 750 USD pour les membres autres que la France (50 000 USD) et l'Afrique du Sud (25 000 USD). Celles-ci sont parfois payées tous les trois ans pour réduire les coûts administratifs. (https://www.cms.int/iosea-turtles/sites/default/files/document/CMS_IOSEA%20SS7_MR-1_Meeting%20REPORT%20including%20annexes.pdf).

contributions volontaires. Un seul membre (les Maldives) a répondu par un engagement préliminaire. Si plusieurs Pays Membres ne s'engagent pas à fournir des contributions, la FAO hésitera à constituer un fonds fiduciaire et il est peu probable qu'un partenaire contributeur fournisse les fonds de démarrage nécessaires pour lancer le programme-cadre.

Avantages

La création d'un fonds fiduciaire multilatéral dans le cadre d'un programme-cadre présenterait les avantages suivants pour la CPSOOI: (i) Création d'un mécanisme de financement de la CPSOOI dont la gestion serait sous l'autorité de la Commission ; (ii) Démonstration de la volonté et l'engagement des Membres d'appuyer réellement la CPSOOI; et (iii) Accès facilité aux fonds contribués par les partenaires externes et les donateurs.

La création du fonds fiduciaire multilatéral permettrait au Secrétariat de présenter un budget à la Commission et les Membres pourraient décider de l'utilisation faite des fonds.

Les projets des partenaires ont été réticents quant au financement direct de la la Commission, principalement en raison des 13% des frais de fonctionnement pour les projets ou parce que l'utilisation des fonds ne seraient pas sous le contrôle direct de la Commission. Ces deux soucis ne se présentent plus. Les coûts de fonctionnement ont été réduits à 5,9% pour le COPACO, un autre ORP de la FAO au titre de l'article VI, et la CPSOOI pourrit demander l'application des mêmes conditions.

Inconvénients

La création d'un fonds fiduciaire multilatéral constituerait un progrès considérable pour la Commission et faciliterait considérablement le déboursement de fonds par les donateurs, mais ne garantirait pas la disponibilité du même montant chaque année pour le budget de fonctionnement de la Commission.

Une première contribution d'un donateur est nécessaire pour lancer le processus d'établissement du programme-cadre.

Le Secrétariat aurait besoin d'un appui administratif pour gérer le programme cadre et le fonds fiduciaire. Les procédures internes de la FAO étant plutôt complexes, il faudrait plusieurs mois pour que le programme fonctionne.

APPENDIX / ANNEXE 7

PHOTOS OF THE SESSION / PHOTOS DE LA SESSION



The Chair of the Session, Dr Shiham Adam, Director General of Fisheries, Maldives, delivering his speech



Mr Luca Garibaldi, SWIOFC Secretary, delivering his speech on behalf of FAO Subregional Coordinator for Southern Africa



Ms Zaha Waheed, Minister of Fisheries, Marine Resources and Agriculture, Maldives, officially opened the Session





10th SWIOFC Session - Group photo / 10ème session de la CPSOOI - Photo de groupe

All photos by/Toutes les photos par José Cansano (©SWIOFC)

All the 12 SWIOFC Member Countries, namely Comoros, France, Kenya, Madagascar, Maldives, Mauritius, Mozambique, Seychelles, Somalia, South Africa, the United Republic of Tanzania and Yemen, attended the tenth session. Representatives of the European Union (EU), Indian Ocean Commission (IOC-COI), Indian Ocean Tuna Commission (IOTC), Nairobi Convention (NC), World Wide Fund for Nature (WWF) and World Bank attended the session as observers. The Commission noted the work since the Ninth session with satisfaction, considered the report of the Scientific Committee and its recommendations, approved the recommendations of the Working Party on Collaboration and Cooperation in Tuna Fisheries (WPCCTF) on the Minimum Terms and Conditions (MTC) for foreign fishing access and noted the matters raised on the Southwest Indian Ocean Fisheries Framework Agreement (SWIO FFA), endorsed the reports of the Steering Committees of the SWIOFish1 Project and of the EAF Nansen Programme for the Southwest Indian Ocean, noted the progress on the establishment of the Southern Africa Development Community (SADC) Monitoring, Control and Surveillance Coordination Centre (MCSCC), noted matters regarding the collaboration between the SWIOFC and Southern Indian Ocean Fisheries Agreement (SIOFA), noted and discussed two new projects in the regions (SWIOFC partnership with Nairobi Convention and Ecofish), discussed the financial and administrative situation of the Commission and the options for a SWIOFC financing mechanism, and approved SWIOFC's work programme. The United Republic of Tanzania, which offered to host the 11th Session of the Commission as well as the 10th WPCCTF Session, will Chair the Bureau until the next Session, along with Maldives and Yemen as first and second Vice-Chairs respectively.

Les 12 pays membres de la CPSOOI, à savoir les Comores, la France, le Kenya, Madagascar, les Maldives, Maurice, le Mozambique, les Seychelles, la Somalie, l'Afrique du Sud, la République-Unie de Tanzanie et le Yémen, ont assisté à la dixième session. Des représentants de l'Union européenne (UE), de la Commission de l'océan Indien (IOC-COI), de la Commission du thon de l'océan Indien (CTOI), de la Convention de Nairobi (CN), du Fonds mondial pour la nature (WWF) et de la Banque mondiale ont assisté à la session en tant qu'observateurs. La Commission a noté avec satisfaction le travail accompli depuis la neuvième session, a considéré le rapport du Comité scientifique et ses recommandations, a approuvé les recommandations du Groupe de travail sur la collaboration et la coopération dans le secteur de la pêche thonière (GTCCPT) sur les Termes et conditions minimales (TCM) pour l'accès de la pêche étranger et a pris note des questions soulevées dans l'Accord-cadre relatif aux pêcheries du sud-ouest de l'océan Indien (ACP SOOI), a approuvé les rapports des comités directeurs du projet SWIOFish1 et du programme EAF Nansen pour le sud-ouest de l'océan Indien, a noté le progrès accomplis dans la création du Centre coordination du suivi, contrôle et surveillance (CCSCS) de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), ont pris note de questions concernant la collaboration entre la CPSSOI et l' Accord relatif aux pêches dans le Sud de l'océan Indien (APSOI), ont également discuté de deux nouveaux projets dans les régions (Partenariat CPSOOI avec la Convention de Nairobi et Ecofish), a examiné la situation financière et administrative de la Commission et les options relatives à un mécanisme de financement de la CPSOOI, et ont approuvé le programme de travail de la CPSOOI. La République-Unie de Tanzanie, qui a offert d'accueillir la Commission à sa 11ème session ainsi que la 10ème session du GTCCPT, présidera le Bureau jusqu'à la prochaine session, avec les Maldives et l'Yémen en tant que première et deuxième Vice-présidents, respectivement.